

---

# LES ASSOCIATIONS

DES ACTEURS ÉMERGENTS  
EN MANQUE DE RECONNAISSANCE EN ALGÉRIE

---







.....  
Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue  
des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission  
de l'Union Européenne ou des autorités des pays concernés.  
.....



DJAMEL BENRAMDANE

---

# LES ASSOCIATIONS ALGÉRIENNES

DES ACTEURS ÉMERGENTS  
EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

---

Une Enquête sur la valeur ajoutée socio-économique  
dans les organisations de la société civile algérienne  
et leur rôle dans le développement

JUIN 2015



# SOMMAIRE

---

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	7
<b>PRÉSENTATION</b> .....	9
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	11
<b>I. ANALYSE DU CONTEXTE POLITIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b> .....	13
<b>II. ÉTAT DES LIEUX : DES ASSOCIATIONS EN VOIE DE PROFESSIONALISATION</b> .....	23
<b>III. UNE PLUS VALUE CONFIRMÉE POUR LES ASSOCIATIONS</b> .....	39
1. SANTÉ ET HANDICAP .....	41
2. ÉDUCATION ET CULTURE .....	45
3. JEUNESSE ET ANIMATION .....	48
4. ENVIRONNEMENT .....	50
5. DÉFENSE DES DROITS HUMAINS .....	54
6. PATRIMOINE .....	59
7. INSERTION .....	61
<b>IV. CONCLUSIONS &amp; RECOMMANDATIONS</b> .....	65
<b>ANNEXES</b> .....	75
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	79
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	81





# REMERCIEMENTS

L'élaboration de cette enquête n'aurait pas été possible sans la collaboration active des nombreuses associations et des acteurs de la société civile algérienne qui ont été consultés. Qu'ils trouvent ici toute notre gratitude. Leur disponibilité et la qualité des informations et analyses fournies à travers les rencontres et entretiens a été précieuse. Nous tenons particulièrement à remercier les membres du comité de suivi qui ont accompagné le projet dès son lancement : l'équipe du Comité international pour le développement des peuples (CISP), les représentants du Réseau algérien de la Fondation Anna Lindh, de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH), d'Amnesty international Algérie, du Réseau Nada pour les droits de l'enfant, du Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF) des associations Femmes revendiquant leurs droits (FARD) et *Bariq 21*.

Sur le terrain, des personnes ressources ont contribué à ce que cette étude se déroule dans les meilleures conditions, par leur disponibilité, leur accompagnement et leurs conseils avisés : Mouloud Salhi et Said Salhi à Akbou et Bejaia, Mohamed Tebbouche à Skikda, Brahim Hadj Slimane à Oran, Ahmed Boucheloukh et Farid Kerboua à Constantine, Samila et Nazim Salhi à Beni Abbes. Enfin certaines associations consultées lors de l'enquête de terrain pourraient être froissées de ne pas apparaître dans ce document : il s'agissait avant tout d'éviter de multiplier la description d'actions ou de projets similaires, notamment dans le domaine de la santé où elles sont nombreuses et actives. Qu'elles soient remerciées pour leur apport précieux dans la construction de l'analyse et la compréhension des mécanismes du mouvement associatif algérien.



# PRÉSENTATION

Cette étude est le fruit d'un travail de réflexion entamé en juin 2014 au sein d'une « plate-forme des organisations de la société civile algérienne » autour de l'adoption de la nouvelle loi sur les associations. Ce groupe d'échanges et de travail s'est fixé comme objectif de réfléchir à des solutions pour améliorer les relations entre la société civile et les institutions, de dessiner une logique de coopération avec les pouvoirs publics, d'évaluer et d'analyser les retombées du nouveau texte législatif sur le mouvement associatif et en amont de construire un plaidoyer en faveur de la reconnaissance du « rôle des OSC algériennes dans le développement. » À cet effet, un travail d'enquête sur un échantillon d'organisations actives et efficaces a été lancé avec l'appui d'un comité de suivi issu de la plate-forme. Les résultats de ce travail sont destinés à développer un argumentaire en direction des pouvoirs publics mais aussi du mouvement associatif sur la valeur ajoutée socioéconomique de la société civile et sa démarche de complémentarité à l'action publique.

Ce document s'intéresse donc au rôle des OSC algériennes dans le développement, à leur visibilité, à leurs actions. Nous avons tenté de comprendre comment les associations s'étaient réappropriées leur rôle social après une décennie de violence mais aussi comment elles avaient évolué à partir des années 90 avec de nouveaux cadres juridiques. L'enquête s'est également intéressée aux services apportés au citoyen par un faisceau d'associations dans un contexte marqué par deux grandes tendances : une demande sociale qui s'amplifie et un désengagement fort de l'État entamé dans les années 90 dans des pans entiers du service public et des programmes sociaux. Enfin, nous avons voulu identifier quelles étaient les contraintes qui pesaient sur le bon fonctionnement de différentes organisations et qui entravaient leur développement.

Il en ressort avant tout qu'en l'espace d'une vingtaine d'années, et malgré de grandes périodes de turbulences et de violence, une génération d'organisations citoyennes a émergé, avec une nouvelle vision du développement, de la citoyenneté et de l'action sociale. Et s'il existe de fortes disparités dans le pays pour les Ong algériennes et que les dynamiques sont très marquées, on retrouve à travers les régions une vitalité méconnue du mouvement associatif : des projets innovants, des métiers émergents et des vocations fortes avec une construction qui se fait sur la durée pour les associations les plus aguerries. Une nouvelle génération d'associations se met donc en place avec des compétences, de l'expertise, et un savoir-faire au service de l'action publique. D'autres groupes à travers le pays expérimentent eux de nouvelles formes d'organisation — sans expérience ni structure formelle — mais toujours avec l'idée centrale du « faire-ensemble ».



À travers ce document, nous avons tenté de mettre en valeur le travail des associations et les différentes analyses des acteurs que nous avons consulté. Il s'agit donc d'une enquête qualitative — elle est basée sur des parcours d'associations, des projets des structures de projets — qui a été réalisée à partir d'entretiens et de rencontres dans différentes régions. Et si elle n'est pas exhaustive, l'échantillon retenu étant partiel, elle permet de renseigner globalement sur le fonctionnement d'associations qui interviennent dans des secteurs nombreux et divers ainsi que leurs relations avec les pouvoirs publics. L'échantillon retenu a été élaboré en concertation avec un comité de suivi : il représente des organisations efficaces avec des bonnes pratiques ou des projets inédits qui évoluent pour la plupart dans des réseaux reconnus comme le programme concerté pluri-acteurs Jousour (PCPA), le Comité international pour le développement des peuples (CISP), le Réseau algérien de la fondation Anna Lindh, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) ou la fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH). L'envergure des entités (associations importantes et petites structures) ainsi que leur localisation géographique (urbaines / rurales) ont également été des critères de sélection. Une attention particulière a été portée à des régions défavorisées ou à des quartiers à forte marginalisation sociale.

Le déroulement de l'étude s'est fait en quatre temps. L'analyse bibliographique s'est concentrée sur les études les plus récentes concernant la société civile et le mouvement associatif et en particulier à la production de centres de recherche et universitaires et des institutions comme le Centre de recherche en économie appliquée (CREAD), le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), l'Office national des statistiques (ONS), le Conseil national économique et social (CNES) et les études de la revue algérienne d'anthropologie et des sciences sociales *Insanyat*, qui propose un travail de recherche dense et fourni sur la société civile. D'autres sources ouvertes ont été utiles pour l'analyse des projets associatifs, et notamment les rapports du programme concerté pluri-acteurs Algérie (PCPA Jousour). Certaines associations que nous avons consultées en 2008 dans le cadre d'un « recueil des bonnes pratiques » pour le programme Jousour ont été incluses dans l'échantillon afin d'en observer l'évolution.

Dans un second temps, des entretiens préliminaires avec des personnes ressources, des experts et des acteurs du mouvement associatif ont permis d'affiner les grandes thématiques de l'enquête. Une série d'entretiens approfondis se sont déroulés à travers les différentes régions avec des membres et des responsables associatifs pour l'évaluation des conditions d'exercice des associations dans leurs différents contextes. Près de 80 entretiens approfondis ainsi que des focus group ont été réalisés à Alger et la région centre, Oran, Constantine, Skikda, Bejaia, Akbou, Tizi Ouzou, Bechar et Ghardaïa. Enfin, certains résultats d'une seconde enquête à

paraître, « *Organisations de la société civile, entre contraintes et libertés* », menée par la journaliste indépendante Ghania Mouffok, dans le sud-est du pays (Ouargla, El Oued et Laghouat) et traitant de l'enfance et de la jeunesse ont été intégrés à l'étude.

Les entretiens ont porté sur les thématiques suivantes : les actions, les compétences, l'impact et la visibilité des associations, les projets, les mécanismes de financement, et enfin les relations avec les pouvoirs publics et l'incidence de la nouvelle loi sur la société civile. Près de soixante associations ont ainsi été consultées et une cinquantaine de projets dans différents domaines et soutenus notamment par le PCPA ou le CISP ont été étudiés. Des entretiens complémentaires avec des personnes ressources des différents réseaux qui ont appuyé le travail ainsi qu'avec des experts ont permis de consolider le travail de terrain et l'analyse bibliographique. Pour éviter les redondances, certains projets et associations qui ont été étudiés lors de ce travail n'apparaissent pas dans les résultats malgré leurs bonnes pratiques et la pertinence de leur action. D'autres qui n'étaient pas prévues dans l'échantillon ont été consultées en raison de leur travail efficace et à partir de recommandations d'associations partenaires lors des enquêtes de terrain.



*I.*

ANALYSE DU CONTEXTE POLITIQUE  
ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE





## LA GESTION AUTORITAIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF : UN LOURD HÉRITAGE

À propos de l'État algérien, le juriste Bachir Dahak estimait en 1987 que celui-ci n'intervenait pas dans le domaine associatif mais qu'il y « modulait » sa présence : « *L'État n'occupe pas l'espace associatif, il s'en occupe* »<sup>1</sup>. Cette modulation de la présence de l'État intervient, nous le verrons, lors des grands changements politiques et des transformations socio-économiques qui ont également forgé l'identité des organisations de la société civile telle qu'on les connaît aujourd'hui. De tous temps balisé par un État dominateur, le parcours des OSC algériennes s'est construit « en pointillé », avec des périodes autoritaires ponctuées de brèches de libéralisation et d'ouverture et des périodes de pesanteur ou d'hibernation. Depuis l'indépendance, l'évolution des OSC, s'est donc faite par à-coups, avec des avancées remarquables — la période post 88 — et des moments de reflux comme celle des années de violence.

Peu après l'indépendance, la loi du 31 décembre 1962, adoptée par l'assemblée nationale constituante a reconduit de facto la législation française. Ainsi, jusqu'à 1971, le régime juridique appliqué aux associations algériennes s'inspirait de la loi française de 1901 avec un système de « simple déclaration ». Le régime socialiste de l'époque — « option irréversible du peuple » — consacre l'existence des « organisations de masse », toutes liées à un parti unique omnipotent qui encadre la société algérienne. En 1971, la législation française est abandonnée au profit d'un nouveau système d'agrément délivré par les autorités.

Ce système de contrôle par la délivrance d'une autorisation d'exercer — le fameux agrément — sera pendant longtemps — et aujourd'hui encore — un moyen de pression et une mesure coercitive utilisés par l'administration pour gérer le monde associatif. En 1987, une nouvelle loi annule certaines restrictions à la création d'associations, dont l'agrément préalable, qui n'est exigé qu'aux associations nationales et étrangères. Le parti unique, en proie à des crises internes, perd alors le monopole de la gestion du champ associatif. Les premières lézardes apparaissent, en prélude à octobre 1988, avec le printemps berbère, qui pose la question démocratique, et la forte mobilisation de mouvements féministes contre l'adoption en 1984 du « code de la famille ». Les réformes engagées par le gouvernement peu après les émeutes sanglantes d'octobre 1988 aboutissent à l'adoption d'une nouvelle constitution qui va bouleverser le paysage politique : reconnaissance des droits de

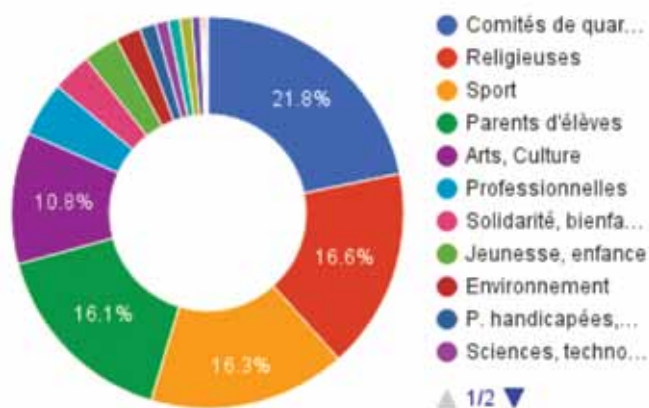
1. B. Dahak, « *La liberté d'associations en Algérie* », 2007.

l'homme, égalité en droits et en devoirs des citoyens et des citoyennes, et enfin le droit d'existence pour les « associations à caractère politique ».

Cette brèche ouverte dans le paysage politique va changer durablement la donne après près trois décennies de parti unique : une cinquantaine de partis politiques voient le jour et dans leur sillage, une multitude d'associations à caractère social, culturel, humanitaire, féministe est créée. C'est donc une jeune génération d'associations en quête d'autonomie qui voit le jour, dans les soubresauts des émeutes sanglantes d'octobre 1988, avec une recomposition de la représentation de la citoyenneté et l'émergence de nouvelles vocations associatives.

Avant les réformes politiques, en **1988**, près de **12 000** associations étaient officiellement enregistrées auprès du ministère de l'intérieur (CENEAP 2003), ce chiffre passe à **57 400** en l'espace de dix années (**1998**) et à **75 000** en **2007** (Derras) pour atteindre les **93 654** associations officiellement enregistrées en décembre **2011**. (**92 627** associations locales et **1 027** associations nationales, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur<sup>2</sup>)

### 92 627 Associations locales (décembre 2011)



## UN PRINTEMPS DÉMOCRATIQUE ÉPHÉMÈRE

Mais le printemps démocratique algérien est de courte durée. L'arrivée des islamistes sur le front politique et sa victoire écrasante aux élections locales de 1990 suscite des inquiétudes (le Front islamique du salut remporte 856 APC sur 1541 et obtient la majorité absolue au sein de 31 APW sur 48). Déjà les tensions apparaissent au sein des APC et des APW entre les chapelles politiques, et les élus du FIS, comme l'encadrement du parti en général adoptent des positions autoritaires, notamment vis-à-vis des jeunes organisations démocratiques, qui craignent une nouvelle « caporalisation » de la société. L'annulation des élections législatives de 1991 va déboucher sur une longue période de violence qui se déploie à une large échelle, et qui va menacer l'existence du mouvement associatif.

2. Voir en ligne : <http://www.interieur.gov.dz>

« C'était une période pleine d'espoirs » se souvient un membre d'une association locale : « Nous sommes l'une des premières associations créées dans le sillage des réformes politiques en 1990. Un travail important a été effectué par l'ancienne équipe pour améliorer le cadre de vie des citoyens avec des plans de travail élaborés dans différents domaines. Nous avons une équipe pluridisciplinaire qui travaillait par secteurs dans le cadre du développement de la ville et de la wilaya : urbanistes, gestionnaires, médecins ou psychologues, d'anciens fonctionnaires, avec près de 600 adhérents. »

L'équipe est soudée, combative, elle travaille sur tous les dossiers qui touchent à la ville et au cadre de vie du citoyen. Forte de ses compétences et de l'expérience de ses membres elle fait des propositions et interpelle les autorités dans ses domaines de prédilection qui touchent l'urbanisme, la gestion des espaces verts, du vieux bâti, du patrimoine, de la pollution, de la santé. Elle a des idées, des projets, réalise des études pertinentes et fiables et propose des solutions à son vis-à-vis, la commune, en participant aux débats de l'assemblée. Mieux encore elle est consultée par la commune et la wilaya sur les grands dossiers de la ville. Mais très vite, les problèmes apparaissent : « Avec l'arrivée du FIS les tensions se sont exacerbées, nous n'avions pas la même vision de la gestion du bien public, et certains de nos membres étaient en course avec les islamistes pour l'APC. Et puis très vite, avec la violence, les associations ont commencé à se faire discrètes et certaines ont disparu. Nos adhérents ont déserté et nos membres se sont éclipsés, certains se sont exilés, il est resté juste un noyau dur de quelques personnes ». Aujourd'hui encore, l'association tourne au ralenti, et peine à mobiliser même si elle revendique près de 80 adhérents. Cette question de la difficulté de mobilisation, sera récurrente à la fin des années 90.

La longue parenthèse de violence va ravager le pays et faire voler en éclats un mouvement associatif naissant qui commençait à s'organiser. C'est durant cette période de reflux qu'on assiste pourtant à une augmentation rapide du nombre d'associations : près de 40 000 organisations sont créées dans les dix années qui suivent les émeutes d'octobre 1988. Certaines apparaissent dans le sillage de partis politiques, du FLN ou des anciennes organisations de masse, d'autres émergent autour de la question démocratique. Très vite la question sécuritaire, avec l'instauration de l'état d'urgence, va devenir omniprésente, et dans le champ politique, les réflexes autoritaires prennent le dessus avec une reprise en main musclée du pluralisme et du monde associatif par l'Etat. Une période difficile, notamment pour les militants et groupes de défense des droits humains. Il faudra attendre la fin des années 1990, avec une décrue de la violence et un retour progressif des mécanismes institutionnels, notamment au sein des assemblées élues dirigées un temps par des instances désignées, les « délégations exécutives communales » (DEC), pour voir réapparaître le mouvement associatif dans le paysage social et politique.

## REFLUX DE L'ÉTAT ET RÉSILIENCE DES OSC

Si au milieu des années 90 les indicateurs des grands équilibres macro-économiques montrent une nette amélioration de l'économie algérienne, les effets du Programme d'ajustement structurel (PAS) mené sous l'égide du FMI se font ressentir de façon brutale : plusieurs centaines d'entreprises ferment leurs portes laissant sur les carreaux des milliers d'employés, le taux de chômage explose et la population subit une baisse importante de son pouvoir d'achat. (Bouyacoub, 1997<sup>3</sup>). Rien qu'entre les années 1997 et 1998, plus de 130 000 salariés sont licenciés sous le terme générique des « compressions d'effectifs », qui toucheront au final près de 400 000 emplois. Autre effet du PAS, les réductions des dépenses sociales sont drastiques et elle concernent principalement l'éducation et la santé. Du point de vue de l'économie, la position de l'Algérie s'est améliorée du fait de la hausse des prix des hydrocarbures mais les conditions de vie de la population sont devenues précaires et la classe moyenne est laminée.

3. A. Bouyacoub, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », 1997.

Au reflux de l'État, avec une crise des mécanismes de représentation politique, s'ajoute donc un désengagement dans le service public et les programmes sociaux en général. Pour R. Babaadji, « *À un État omnipotent et omniprésent succède un État se recentrant progressivement dans ses fonctions traditionnelles. Le recentrage se fait par une redéfinition des frontières entre le public et le privé et par l'exigence de rentabilité mise à la charge des institutions et entreprises publiques. Se dégagent dès lors, parce qu'en dehors de la logique du profit, des espaces virtuellement destinés aux associations. C'est donc dans le reflux de l'État qu'émerge le phénomène associatif, mais il coïncide aussi avec le renouveau du credo libéral dont il est une composant.*<sup>4</sup> » **C'est dans ce contexte « libéral » que vont apparaître des associations de « nouvelle génération », mieux formées, plus effectives et qui bénéficient principalement des mécanismes de la coopération internationale.** Avec le recul du terrorisme à la fin des années 90 et l'amorce d'une lente sortie de crise, l'une des priorités du président Abdelaziz Bouteflika, fraîchement élu est de redorer le blason de l'Algérie et de lui redonner une place sur la scène internationale sous le slogan de la « *réhabilitation de l'image de l'Algérie dans le concert des nations* » : les signes d'ouverture en direction de la communauté internationale se multiplient en même temps que les programmes de coopération.

La société civile va bénéficier d'un soutien précieux en termes de formation, de financements, de renforcement des capacités. Si la construction a été plus contraignante pour les OSC de plaider et particulièrement celles qui traitent de la question des droits humains, la transformation sera rapide, avec de nouvelles manières de travailler, même si le phénomène ne touche pas toutes les associations. Cette période permet aux OSC d'appréhender différemment les besoins sociaux avec la volonté de se réapproprier un rôle d'intermédiation qui avait été étouffé durant les années de violence.

## UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ASSOCIATIONS

Les années 2000 voient donc naître une nouvelle génération d'OSC autonomes qui interviennent dans des domaines émergents. Ces organisations côtoient celles de la première génération, nées dans la foulée des événements d'octobre 1988. En parallèle de l'accord d'association signé avec l'Union européenne en 2003, et dans le cadre du programme MEDA par exemple, l'Union Européenne met en place à partir de 2000 un programme d'appui aux associations algériennes de développement qui va durer jusqu'en 2010. Il s'agit principalement de former des cadres associatifs et de soutenir une mise en réseau des associations. Dans le même temps, des ONG européennes et des programmes de coopération internationale mettent en œuvre des programmes également centrés sur le « renforcement des capacités » du mouvement associatif.

Durant cette période, un « espace de coordination des associations » mis en place par la fondation Friedrich Ebert avec le soutien de l'Union européenne a touché près de 300 structures associatives à travers des formations et des rencontres. Dans le cadre du programme ONG I, soixante-seize associations ont par exemple été financées, et 25 d'entre elles ont émergé au programme ONG II qui a touché 131 projets associatifs avec une trentaine de formations. La mise en réseau a concerné plus de 300 associations. Un travail considérable qui a été mis en place en partenariat avec l'Agence de développement social, ADS, une structure publique créée en 1996 par le ministère de la Solidarité. Des programmes similaires ont été lancés par des organismes de coopération internationale, des ONG internationales basées à Alger ou encore le programme concerté pluri-acteurs Algérie, PCPA<sup>5</sup>.

4. Babadji Ramdane, « *Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives* », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1989.

5. Le programme concerté pluri-acteurs, PCPA Jousour, est un programme « de société civile à société civile » qui rassemble en moyenne une centaine d'associations algériennes et françaises. Les projets financés par ce partenariat concernent les domaines de l'enfance et de la jeunesse, avec l'objectif d'un « jeu à quatre » : associations et pouvoirs publics des deux pays.

Dans une étude<sup>6</sup> datant de 2008, Laurence Thieux rappelle que le soutien des bailleurs de fonds étrangers en direction des associations algériennes représentait « l'élément central des programmes de démocratisation » : *« L'UE comme l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ont abondamment financé des projets en Algérie [...] et s'est plus attaché à renforcer la visibilité de la sphère associative qu'à promouvoir réellement des projets qui pourraient avoir une incidence politique directe. Cette volonté d'agir mais sans heurter la sensibilité du régime se traduit aussi par une préférence à soutenir des associations de développement plutôt que de plaider. Ainsi les 5 millions d'euros alloués par le programme MEDA II ont eu pour objectif de renforcer le rôle de la société civile dans les processus de développement. En choisissant de soutenir en priorité les projets de développement, la communauté internationale va dans le sens du régime algérien de confiner l'activité des associations dans le domaine social et la réduction de la pauvreté. Il faut signaler aussi que ces stratégies occidentales destinées à renforcer la société civile, maintiennent à l'écart le réseau associatif du mouvement islamiste, qui est l'objet de fortes suspicions en raison de ses liens supposés avec des organisations terroristes. »*

Une autre étude de la fondation Friedrich Ebert et qui a touché plus de 400 associations en 2007 souligne que les nouvelles associations ont investi des domaines d'intérêt aussi multiples que les groupes qu'elles mobilisaient : *« Des espaces de sociabilité vont se multiplier et apparaître comme les secteurs traditionnels à savoir le social, le caritatif, le culturel et le religieux, mais surtout des secteurs nouveaux, quasiment inexistantes et interdits auparavant, comme les associations des droits de l'homme, des droits des femmes, de l'environnement, des associations contre la torture, des associations professionnelles, identitaires, etc. »*

Ce renouveau est apprécié différemment par les acteurs de la société civile ou les analystes et chercheurs d'horizons divers. Pour Kamel Bereksi, membre fondateur de l'association Santé Sidi el Houari à Oran, plus connue sous le sigle SDH, le mouvement associatif « post-terrorisme » se caractérise bien par une démarche nouvelle : *« Par le fait que le développement soit plus au centre de l'objet associatif, que l'idée de développement soit portée par des thématiques comme la santé, le patrimoine, ou l'environnement, globalement c'est du développement, car il y a du renforcement de capacités, de la production d'expertise, de l'accumulation d'expériences, du lien social, de la concertation, du plaider... On peut donc dire que pour les associations des années 2000 il y a plus ou moins un système de management avec une idée centrale, avec une organisation, des projets écrits, ce qui n'était pas le cas auparavant, et des objectifs à court et à moyen termes : c'est une sorte de modernisation, même si cela ne touche pas toutes les associations. »*

## UNE STIGMATISATION DES OSC...

Pour Souraya Akkouche, qui a collaboré en 2004 à la mise en place d'un « espace de coordination des associations » avec la fondation allemande Friedrich Ebert avant de devenir coordinatrice du PCPA à Alger, la « gestion de projet » a surtout donné une nouvelle vision de l'activité associative : *« Ces formations ont touché un éventail large d'associations, des syndicats, des associations professionnelles, de développement, de la jeunesse... Quelques unes ont émergé par la suite, d'autres ont disparu, certaines ont commencé à se professionnaliser. Pour celles que je connais et qui sont assez nombreuses, cela a montré d'autres manières de travailler mais aussi que la mise en place d'un projet sur le long terme était plus pertinent que de travailler sur de nombreuses petites actions ponctuelles. Et concernant le PCPA, le fait de se confronter à d'autres associations leur a permis de prendre du recul sur leurs propres pratiques. Les associations ont appris aussi à être plus efficaces auprès de leurs bénéficiaires. Et même si elles ne sont pas complètement professionnelles dans leur gestion, il y a des domaines dans lesquels elles sont spécialisées et peuvent assurer la formation — les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, la santé entre autres — et servir de levier aux institutions. Mais il y a une reconnaissance insuffisante des pouvoirs publics qui*

6. Laurence Thieux, « Le Secteur associatif en Algérie : la difficile émergence d'un espace de contestation politique », *L'Année du Maghreb*, V | 2009, 129-144.

*n'ont pas conscience de leur apport, de leur plus-value. Il faut une prise de conscience, au niveau décentralisé, et c'est toute la notion de développement local qu'il faut prendre en compte. Les institutions sont incapables de faire seules, sans les associations. Et au lieu de les considérer comme des partenaires, elles leur mettent des bâtons dans les roues.* »

Les années 2000 ont vu l'émergence et la construction d'un noyau d'associations autonomes et mieux formées, avec des thématiques nouvelles liées au développement, des projets structurants, et des financements provenant principalement de bailleurs de fonds étrangers. Mais dans le même temps, un discours stigmatisant le monde associatif s'est installé autour d'un projet de refonte de la loi 90-02<sup>7</sup>. Ces critiques, largement relayées par les médias, ont connu un point d'orgue avec les émeutes de 2011, dans le sillage des « printemps arabes ».

Brahim Salhi, sociologue et fin connaisseur du monde associatif, va à l'encontre de ce discours de stigmatisation. Pour lui, il existe au contraire un « besoin de retisser le fil » : *« Il y a un besoin, ce sont mes conclusions, de réfléchir sur notre approche de la société civile, la manière dont on la définit, dans la réalité. C'est aussi en fait un besoin de légitimation chez beaucoup d'acteurs, en s'inscrivant dans un cadre de définition de la société civile, dans le contexte de modernité. Ce qui a été approprié historiquement par nous, acquis par la résistance à la domination coloniale, puis ensuite reconquis à partir de la libéralisation politique des années 80. [...] Il faut une approche des médiations et de la société civile au regard du réel : déconstruire une idée courante, qui dit qu'il y a un « manque de dynamisme » et une société civile « fantomatique. » Ce sont des lieux communs ravageurs qui donnent une sensation de pessimisme, notamment pour les acteurs. Il y a ce présupposé du « manque de représentativité » des associations et une politique de « nettoyage » du mouvement associatif. Il y a un discours médiatique sur cette question. Or la question qui se pose, c'est un problème d'efficience au niveau de l'intervention, et un problème de visibilité. »*<sup>8</sup>

Ainsi pour le sociologue, l'évolution des dix dernières années montre que les « citoyens organisés » souffrent d'un déficit de « légitimation et de légitimité » : *« Ils ne sont pas reconnus comme acteurs, et alors qu'ils sont dans la médiation. Ils sont donc aussi dans la marge, délégitimés dans la société. Or l'écoute constitutive de l'action doit être légitimée. Et après le rapport de force de 2010 et 2011, il y a des actions de revendication violentes : c'est un nouveau mode d'expression, qui est devenu un rituel. Et faire qu'un programme d'action associatif qui nécessite de la médiation, de la négociation, de l'écoute, un cahier des charges, n'est pas reconnu, revient à neutraliser la construction de l'architecture de la société civile. C'est un obstacle majeur, avec un fait aggravant, récent, dans un contexte régional explosif, c'est qu'il y a une légitimation de ce genre d'actions violentes, avec la création de réflexes rentiers dans la réponse apportée. »*

7. En avril 2006, le ministre de l'Intérieur Yazid Zerhouni évoquait la préparation d'une nouvelle loi avec l'objectif principal « d'assainir un mouvement associatif grand consommateur de subventions. » (LSA, 13 avril 2006). Pour lui, l'exercice du droit d'association, « bien qu'étant constitutionnellement reconnu, connaît cependant de nombreuses dérives. » L'auteur de l'article note que le ministre avait donné, quelques mois auparavant, des chiffres éloquentes : « sur les 73 000 associations reconnues officiellement, seules 5000 ont de réelles activités. Les 68 000 autres bénéficient de subventions mais sont totalement inutiles à la société. » Deux ans plus tard, en juin 2008, le ministre affirmait que « 95% des associations agréées n'ont jamais présenté de rapport moral et financier », et que pour certaines d'entre elles, « l'objet social ne correspondait pas à l'activité de la société civile »... Son successeur, M. Daho Ould Kablia tiendra un discours différent et rassurant : selon lui la nouvelle loi vise essentiellement à « relancer l'action associative » avec l'objectif de simplifier « au maximum » les conditions de création et d'agrément des associations. Il était alors question de supprimer la procédure d'agrément de la loi 90-02. Le texte de loi est adopté à la majorité absolue en décembre 2011 et le ministre assure « qu'il vient faciliter la création des associations que nous accompagnons pour qu'elles puissent jouer un rôle d'animation, de promotion de la pensée associative et de développement du sens civique ». Il souligne cependant que la loi « clarifie l'octroi des aides publiques et des subventions aux associations avec le souci de la préservation de la souveraineté nationale ». Concernant les dispositions du texte organisant la relation entre les associations et des parties étrangères, M. Ould Kablia a souligné que l'Algérie est un pays « souverain » qui « doit se prémunir » de certains cas « où des gens veulent venir apporter une aide qui ne sera pas désintéressée ».

8. « Franchir l'horizon, la réalité associative en Algérie », *Solidaridad Internacional*, 2012.

## ... ET DES ASSOCIATIONS FONCTIONNARISÉES

En parallèle de l'émergence d'un noyau associatif autonome apparaissent une multitude d'associations qui gravitent autour des APC et de la wilaya et qui souvent sont liées à l'administration, la « famille révolutionnaire » ou les anciennes organisations de masse. Certaines sont nées dans le giron du Front de libération nationale (FLN) et du Rassemblement national démocratique (RND), le parti de l'administration, ou des partis de la coalition présidentielle, comme le HAMAS. D'autres sont fonctionnarisées (fédérations de wilaya, ligues de jeunesse) ou sont des associations « maison » comme les nomme le sociologue Mohammad Siagh : « [Elles] sont en réalité le prolongement des structures étatiques qui facilitent en quelque sorte l'utilisation plus souple des subventions accordées par la tutelle. Ces dernières évoluent dans un environnement sécurisé. Leur marge de manœuvre peut être plus ou moins importante en fonction de la qualité des relations qu'entretient le président avec sa tutelle qui a le pouvoir de le changer dès que son allégeance est considérée comme faible. » Elles obtiennent des budgets sans réel cahier des charges et parfois avec des activités symboliques. D'autres sont créées lors de grands événements : les périodes électorales, le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance, ou plus récemment « Constantine, capitale de la culture arabe ». En retour, elles sont sollicitées pour renforcer la base sociale du pouvoir et de l'administration, et pour participer aux grands événements, aux visites ministérielles, aux fêtes nationales. Elles sont en quelque sorte « fonctionnarisées » et captent une partie importante des budgets communaux, ceux de la wilaya et des fonds de l'État destinés aux grands événements. Et depuis 1999 elles sont régulièrement sollicitées pour soutenir le président de la république par exemple.<sup>9</sup>

En janvier 2011, après les violentes émeutes déclenchées par l'augmentation des prix de produits de base, la crainte d'un embrasement général dans le sillage des « printemps arabes » est réelle. Le président Bouteflika annonce une série de réformes politiques et une concertation formelle avec la société civile. Six mois plus tard le Conseil national économique et social (CNES), organe consultatif créé dans les années 90 pour accompagner les réformes et susciter un débat économique et social, souhaite lancer la promotion d'une « démocratie participative » à travers une réflexion collective. Dans ses premières déclarations, il confirme qu'il souhaite approfondir les réformes structurelles du gouvernement « adossées à une transition systémique non cataclysmique ». Le Conseil organise en juin 2011, soit six mois après les émeutes, des « assises de la société civile »<sup>10</sup> durant lesquelles un millier de participants doivent discuter de thématiques générales comme « l'économie et la croissance, la protection sociale et solidarité, la rénovation du système de gouvernance, la jeunesse et ses aspirations, le cadre organique et de fonctionnement autour d'une charte de la société civile. » Parmi les premières recommandations : **libérer la société civile, supprimer les agréments nécessaires à la création d'associations et des partis politiques ou mettre fin à la mainmise de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire. Mais ces recommandations resteront lettre morte.**

Un an après les émeutes de janvier 2011, le parlement algérien a donc adopté une série de lois organiques concernant le régime électoral, les partis politiques, l'information et les associations. Mais elles comportent en général des mesures liberticides et coercitives qui sont dénoncées par les organisations de défense des droits de l'Homme et montrent une crispation des autorités sur la question des droits fondamentaux et des libertés dans le sillage des « printemps arabes ».

9. Les « comités de soutien à la candidature du président de la République aux élections présidentielles » sont fédérés depuis 1999 autour d'une « coordination nationale ». Ces associations ont aussi été largement mobilisées par la suite pour soutenir la candidature du président aux élections présidentielles de 2004 et plus tard en 2008 dans le cadre de la modification de la Constitution : « l'Alliance nationale du mouvement associatif et de la société civile » a ainsi mis en place des bureaux dans chaque wilaya, sous la coordination de Djamel Ould Abbès, ministre de la Solidarité nationale de l'époque. Dix ans plus tard, en 2014, une nouvelle Coordination nationale a appuyé la candidature du président, et regrouperait, selon son porte-parole, Nacer eddeine Zergaoui, 40 000 associations qui se chargeraient de la campagne de collecte de signatures.

10. 1<sup>er</sup> États généraux de la société civile, voir en ligne <http://www.cnes-forum-civil.dz/>

Pour L. Thieux, le champ associatif permet aux autorités de « contrôler la société » : *« les diverses procédures et mécanismes de contrôle auxquels sont soumises les associations [algériennes, ndlr] permettent aux autorités d'avoir un regard permanent sur les activités des membres des différentes organisations qui la composent. L'arbitraire des pratiques administratives autorisées par le flou juridique est une façon de gérer un espace social montrant des velléités d'autonomie. L'émergence de formes de mobilisations qui font appel à d'autres mécanismes propres à renforcer la démocratisation de la société sont réprimées et peinent à se consolider. »*

## UNE RECONNAISSANCE EN DEMI-TEINTE

Dans la pratique et sur la durée, un nombre important d'associations ont bénéficié de formations, et avec la mise en place de dynamiques de réseau les ont transmises dans leur environnement mais également dans d'autres zones géographiques. Par ailleurs, les financements de bailleurs de fonds étrangers ont permis aux associations de gagner en visibilité dans leurs différents domaines d'intervention. Les expériences, les bonnes pratiques et les outils ont été modélisés, transmis et échangés. La formation de formateurs et la transmission en réseau ou en interne a permis à un nombre considérable de structures associatives de se confronter à la « gestion du cycle de projet », d'acquérir des compétences et de se moderniser.

Pour Samila Salhi, présidente de l'association pour la culture et le développement communautaire (ACDC) à Beni Abbès, après la période des années 2000 et la dynamique de professionnalisation des associations, il est temps de réfléchir à une « construction différente » : *« La question de la visibilité comme on veut l'imposer se met en contradiction avec une action qui est citoyenne et profondément bénévole, et nous réfléchissons en profondeur sur la notion de la professionnalisation, qui est peut être une notion qui a été « imposée » dans la construction de modèle, mais qui ne correspond pas à nos réalités et à nos possibilités. Et là nous découvrons une autre façon de travailler où les gens tiennent à leur statut de bénévole, qui est extrêmement important. La question est : vers quel modèle de structuration associative doit-on s'orienter, qui soit en adéquation avec la réalité, les possibilités et les moyens, la notion de financements sur des projets qui permettent de salarier ? »*

La montée en cadence des OSC, du moins celles qui ont pu obtenir des financements pour des projets structurants a été ralentie et parfois enrayée par des politiques publiques clientélistes et de lourdes pratiques bureaucratiques. Beaucoup d'associations enquêtées doivent s'adapter continuellement à des contextes difficiles, parfois hostiles. À l'opposé du discours officiel, la faiblesse des financements publics adossés à un système de subventions aléatoire entrave la pérennisation des actions dans des domaines d'intervention que l'État a pourtant tout intérêt à promouvoir. S'il y a un début de reconnaissance et de valorisation des actions des OSC, c'est souvent en fonction de ses intérêts immédiats, de la conjoncture, ou simplement des personnes qui occupent les postes de responsabilité, même si parfois des mécanismes de concertation se mettent en place et fonctionnent.

Et avec le reflux de l'État, comme nous l'avons vu, un désengagement fort s'est opéré dans les services publics et les programmes sociaux en général, avec des répercussions sur le quotidien de la population, comme le note la sociologue Cherifa Hajij : *« La famille algérienne ne vit plus, elle est épuisée : elle règle le problème du logement avec la cohabitation, celui du chômage, de l'éducation, des personnes âgées, [...] tout ce qu'une partie de l'Etat et des services publics doivent assurer et n'assurent plus : c'est donc la famille qui prend en charge ces défaillances. »<sup>11</sup>*

11. C. Hajij, « Femmes et Changement social », Un regard sur les droits de l'Homme, *Certificat des droits humains*, 2014, CISP/LADDH.





## *II.*

ÉTAT DES LIEUX :  
DES ASSOCIATIONS EN VOIE  
DE PROFESSIONALISATION



À Oran, l'association **Santé Sidi el Houari** (SDH) illustre parfaitement le phénomène de modernisation qui a touché une partie du mouvement associatif à partir des années 1990. Cette « Association pour la réhabilitation du vieil hôpital d'Oran » a été créée en 1991 par des architectes, des médecins et des étudiants autour d'un projet de réhabilitation de l'ancien hôpital colonial d'Oran, au cœur du quartier historique Sidi El Houari. Un travail de volontariat s'est organisé autour du patrimoine architectural avec en filigrane une dynamique de développement socioculturel et d'éducation à la citoyenneté. L'association, partie de rien, est aujourd'hui installée dans les bâtiments des anciens bains turcs du quartier populaire qui datent du 16<sup>e</sup> siècle et jouxtent l'hôpital de la période coloniale. La structure qui avait été abandonnée et pillée a été réhabilitée — avec l'appui de la wilaya — et peu à peu investie par SDH qui en a fait **un pôle socioculturel de qualité**. L'équipe, formée essentiellement de jeunes, anime plusieurs départements et s'est spécialisée dans la **formation** : communication et techniques d'animation, gestion associative, formation des pairs éducateurs dans les domaines de la santé, du patrimoine et de l'environnement, gestion de cycle de projet, techniques audiovisuelles, psychopédagogie...

En 20 ans, l'association a donc multiplié les projets innovants et a acquis une expertise certaine dans le domaine du patrimoine et du développement socioculturel. L'équipe s'entoure de compétences pour le montage de projets et met en œuvre des enquêtes de terrain et un travail de recherche pour conforter sa stratégie. Actuellement elle participe avec un groupe d'associations à une étude sur « Les femmes en milieu rural dans la wilaya d'Oran ». Pour les besoins de son plaidoyer elle a réalisé une étude sur la « vulnérabilité des jeunes » dans trois quartiers de la ville, Sidi El Houari, Les planteurs et Ras El Ain. Réalisé par un chercheur du CRASC, Abdelkader Lekjaa, et soutenu par l'UNICEF et les autorités locales, ce travail inédit a touché 851 jeunes de 16 à 22 ans, dans le cadre d'un projet intitulé « Jeunes acteurs du développement et de l'inclusion sociale »<sup>1</sup>. Et c'est sur cette thématique d'inclusion sociale que SDH a acquis un savoir-faire certain, notamment, avec une « école de formation aux métiers traditionnels ».

La période des années 2000 a donc influencé de manière durable les pratiques des associations, comme l'explique Farid Kerboua, de l'association constantinoise « **Flambeau vert pour l'environnement** » (AFVPE) : « Nous sommes des associations locales, nous répondons à un besoin local mais

UNE EXPERTISE DANS LE  
DOMAINE DU PATRIMOINE  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
SOCIOCULTUREL

1. L'enquête est disponible en ligne sur le site de l'association : <http://sdhoran.asso.dz>

avec le travail en réseau, nous sortons de notre territoire, il y a des échanges de bonnes pratiques, nous passons des informations et des connaissances, du savoir et du savoir-faire à d'autres associations et ça fonctionne dans les deux sens. Nous travaillons dans le domaine de l'environnement aussi bien avec des associations comme l'Étoile culturelle d'Akbou ou Santé Sidi El Houari à Oran, qui ont plus d'expérience que nous, mais aussi avec des associations à Biskra ou à Djelfa qui ont moins d'expérience et à qui nous proposons d'adapter les projets qui ont fonctionné à Constantine selon leur contexte et les conditions locales de faisabilité. » Flambeau vert participe à un collectif de quartier qui regroupe plusieurs associations avec l'objectif d'échanger des bonnes pratiques et de favoriser le lien social au sein de la cité Daksi à Constantine.

## LE SALARIAT, UNE PRÉOCCUPATION ÉMERGENTE

En parallèle à cette tendance de modernisation, de nombreuses associations enregistrent des déperditions et des départs de cadres et de bénévoles qu'elles ont contribué à former, comme l'explique Kouider Metaier, président de l'association oranaise **Bel Horizon**, dédiée au patrimoine : « *Les adhérents renouvellent plus ou moins leur adhésion, nous avons une rotation annuelle de 20 %. Ceux qui partent sont en général ceux qui terminent leurs études et ont un projet de vie. Ils sont expérimentés car ils ont bénéficié de formations au sein de l'association, ce sont donc des pertes pour nous, mais de nouveaux arrivants les remplacent, et ce sont en général des collégiens et des lycéens.* » **La moyenne d'âge au sein de l'association est ainsi passée de 40 à 25 ans.**

La déperdition au sein des OSC concerne également des cadres et des leaders associatifs qui souvent ont porté des projets à bout de bras. Ainsi avec l'émergence de nouvelles associations est apparu le phénomène d'**éphémérité** comme l'analyse Kamel Bereksi de Santé Sidi el Houari : « *Il y a un flux et un reflux, aussi bien sur le plan de l'envergure que du nombre ou de l'encadrement : il suffit qu'une association perde deux ou trois cadres importants, elle perd alors 80% de son potentiel, et si durant une année ou deux elle n'arrive pas à avoir de financements, elle se dégonfle comme une bulle [...] Et comme ce sont des organisations pour lesquelles la continuité est fragile, très liées aux personnes, le capital peut disparaître. Je pense que les associations de type nouveau en Algérie sont portées, à un moment donné, par des personnes qui leur donnent du sens, du contenu de la stratégie.* »

.....

La question du salariat se pose donc avec acuité dans toutes les associations. Et il n'existe pas de mécanismes d'exonération des impôts, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG), en dehors du statut particulier « d'intérêt général » ou « d'utilité publique », prévu par la nouvelle loi sur les associations, mais qui attend toujours d'être réglé par décret.<sup>2</sup>

.....

Samila Salhi, présidente de l'association ACDC à Beni Abbes (Bechar) estime pour sa part que l'État n'apporte pas une aide suffisante pour assurer aux associations un fonctionnement sur le long terme : « *Les associations font le grand-écart, elles jonglent entre des projets qui à la limite sont mis en place faire vivre une structure qui s'est lancée dans une professionnalisation « inassumable » vu qu'il n'y a pas de reconnaissance de la part de l'État et donc un financement minimum qui permette de fonctionner. Elles sont donc en danger de sens car elles doivent faire des compromis face à un système qui ne les reconnaît pas en tant que structures organisées, et doivent monter des projets pour maintenir cette existence.* »

2. La loi 12-06 sur les associations prévoit des dispositions concernant les subventions et aides en direction des associations reconnues d'intérêt général et/ou d'utilité publique (Art. 30). Elle prévoit notamment qu'en cas de risque de dissolution, et lorsque l'association concernée exerce une activité reconnue d'intérêt général et/ou d'utilité publique, « l'autorité publique compétente, préalablement informée, prend ou fait prendre les mesures appropriées en vue d'assurer la continuité de son activité. » (Art. 42).

**Les dispositifs publics d'aide à l'insertion professionnelle** — les contrats de pré-emploi — qui prévoient la prise en charge d'une partie du salaire par l'État (une année renouvelable dans le secteur économique et trois années dans le secteur administratif) ne sont pas destinés aux associations même si elles interviennent dans des domaines d'intérêt public, qu'elles participent à l'employabilité et à l'insertion sociale. Mais il existe des moyens de contournements pour les OSC, notamment quand elles entretiennent de bonnes relations avec les services déconcentrés de l'État. Les différents services des municipalités et des wilayas (DAS, DJS, etc.) ou encore l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) peuvent affecter des postes administratifs aux associations. L'État assure ainsi une partie du salaire (entre 4 et 15 000 DA selon les contrats) pour un premier emploi et l'association fournit en général un complément de salaire ou des primes pour arriver à une rémunération décente.

## DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Dans une étude sur le développement local élaboré par le Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC)<sup>3</sup>, un référentiel des emplois, des métiers et des compétences mettait en avant les besoins exprimés par les acteurs publics de développement local. Ces besoins portaient essentiellement sur la création de postes ainsi que la formation dans les domaines de la **gestion de projet** (montage, recherche de financement, suivi et évaluation), de l'animation (formation de formateurs, techniques d'animation, communication), ainsi que la mobilisation de ressources humaines et la gestion logistique. L'étude soulignait que le manque en formation était aussi *« localisé dans le domaine des qualifications traditionnelles (savoirs-faire) mais surtout au niveau des compétences (savoirs être) c'est à dire des savoirs situationnels et relationnels. »*

Fatma Boufenik est enseignante à la faculté des sciences sociales de l'université d'Oran et fondatrice de **« Femmes revendiquant leurs droits » (FARD)**, une association qui met en place un projet d'insertion professionnelle pour des femmes en situation de vulnérabilité. Elle connaît les difficultés que rencontrent les travailleurs sociaux au sein des institutions :

*« Dans notre domaine, la prise en charge des personnes vulnérables et notamment les femmes victimes de violences, nous côtoyons nos vis-à-vis dans les services publics. Et ce **travail de prise en charge des personnes vulnérables est inexistant ou alors très mal assuré.** Dans notre démarche, quand nous avons commencé à travailler de manière structurée sur les projets et signer des conventions avec les institutions nous avons découvert que **les personnels au sein des institutions étaient également dans une situation de vulnérabilité** et n'étaient pas formés à l'accompagnement. Et ce sont souvent des personnes recrutées dans le cadre de dispositifs d'aide à l'emploi, **des mécanismes qui retardent juste la précarité**, et cette précarité devient structurelle: nous avons rencontré des cas de femmes qui sont depuis 15 ans dans ces dispositifs. Et justement, nous travaillons avec notre projet sur une démarche qui ne soit pas une structuration de la précarité. »*

AIDE À L'EMPLOI:  
UNE PRÉCARITÉ  
STRUCTURELLE

## LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, NOUVEAU CREDO DES ASSOCIATIONS

L'association **FARD** boucle ses vingt ans d'existence. Fondée en 1995 avec un travail pointu et engagé sur les questions de genre et les droits des femmes, elle a connu une accélération dans son développement à partir de 1999 : *« Nous avons évolué et changé notre approche grâce à la méthode de management par projets. »* raconte Fatma Boufenik, *« Nous avons bénéficié de formations, notamment avec le programme ONG I. Aujourd'hui nous*

3. Les Acteurs du développement local durable en Algérie : Comparaison Méditerranéenne, CRASC.

*nous mettons à cinq autour d'une table pour rédiger un projet. Le chef de projet sort d'une formation en gestion administrative et financière et ce week-end toute l'équipe a bénéficié d'une formation en gestion de cycle de projet. »*

La petite association a fonctionné sans bureaux durant les premières années d'existence, en travaillant au cas par cas et parfois en sollicitant l'hospitalité d'autres associations. Avec l'appui d'élus qui émargent au mouvement associatif et grâce à « l'argument fort » de la création d'un « **Centre d'accompagnement pour les femmes victimes de violence** », l'APC a mis à sa disposition un local gracieusement dans le quartier central de Miramar, à quelques pas de la cinémathèque d'Oran : une bouffée d'oxygène pour l'équipe. **Paradoxalement, malgré un travail de partenariat construit avec les pouvoirs publics et les institutions<sup>4</sup>, l'agrément de l'association n'avait toujours pas été reconduit début 2015** avec l'application de la nouvelle loi. Et même si à Oran la « mise en conformité » au nouveau texte semble être plus souple que dans d'autres régions du pays — dans certains cas l'administration appliquerait encore la loi de 1990 — le fait n'est pas isolé, et **le refus de délivrer un agrément, ou du moins un récépissé de dépôt de dossier qui ouvre à un arbitrage administratif est une pratique généralisée.**

L'association met en œuvre deux projets, l'un avec le soutien du CISP, l'autre dans le cadre du PCPA, après une période creuse qui a duré près de 3 ans faute de soutiens financiers. Par choix, et dans le souci de préserver son autonomie, FARD a décidé dès sa création de ne pas recourir à des subventions publiques. Mais

## UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

dans sa démarche de développement elle **s'inscrit durablement dans un stratégie de partenariat avec les pouvoirs publics** : « *Nous ne voulons pas seulement être des experts ou des associations qui pallient les insuffisances du service public, mais de véritables partenaires, d'égal à égal, au niveau local ou national. Dans nos projets, nous nous sommes imposés la démarche de **travailler sur la base de conventions**, et ce n'est pas le cas pour toutes les associations, et parfois il y a des institutions qui le refusent. **Il y a des préjugés de part et d'autre**. Nous ne travaillons pas qu'avec les structures décentralisées*

*de l'État, mais aussi avec les structures déconcentrées, par exemple les directions de l'action sociale au sein des communes : **les individus sont plus souples et plus ouverts**, et souvent les contraintes de procédures des structures font qu'il ne peuvent pas aller plus loin, et ils en ont conscience. »*

## DES GRAPPES ASSOCIATIVES, DES MÉTIERS ÉMERGENTS

À Oran tout le monde connaît « les associations de la rue Monge » dont fait partie FARD : une sorte de grappe associative qui regroupe une demi-douzaine de structures avec des domaines d'intervention différents : genre, éducation, insertion, culture, patrimoine, médiation, etc. Une solidarité s'est installée entre les différentes OSC et parfois des passerelles se mettent en place avec des interventions intersectorielles. FARD a par exemple monté un réseau pilote pour « **l'Intégration du genre dans les pratiques associatives** » : « *Nous avons travaillé avec « **Le petit lecteur** » et « **Bel horizon** », qui s'orientent vers la question de la citoyenneté* » détaille Fatma Boufenik « *nous assurons une **formation à la notion d'intégration du genre**, mais aussi un diagnostic pour voir comment le genre est pris en charge ou pas, et nous pouvons procéder ensemble à des ajustements au niveau des pratiques : « mixer » le bureau, introduire une visibilité pour les femmes dans les activités, etc. »*

Dernière arrivée dans la communauté de la rue Monge, une petite structure, « **Graine de paix** », dédiée à la médiation et formée par une équipe de consultants-formateurs. Cette association, contrairement à FARD, vient d'obtenir son agrément, après des années de démarches infructueuses et au prix d'un passage forcé du statut d'association nationale à celui d'association locale. Ce groupe a fondé en 2007 **un réseau national de**

4. APS : « Oran : cellule pilote pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes », mars 2013.

**médiateurs — un métier émergent en Algérie** — après une session de formation sur les outils de **gestion de conflit et de médiation**. Un stage qui a été dispensé en 2004 par une organisation allemande, InWent, spécialisée dans la formation continue et les ressources humaines, en partenariat avec le Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran (CRASC). Il s'agit de 200 heures d'apprentissage et de formation de formateurs, un cursus sanctionné par un certificat aux normes internationales.

Nadira Benketira, la quarantaine, présidente et médecin de formation raconte les péripéties de la création du réseau et les écueils de la bureaucratie: « *Il y a plus de cinq ans, en 2008 nous avons déposé les statuts d'une association nationale « Medial ». Les difficultés ont commencé. Après plusieurs rendez-vous, on nous a demandé de revoir notre formulation, de ne pas utiliser le mot « conflit » par exemple, vu qu'« il n'y avait pas de conflits en Algérie... » Par la suite, avec l'adoption d'un nouveau code de procédure civile et administrative reconnaissant la fonction de médiateur, on nous a avancé que la médiation était l'apanage de la justice et que ça ne concernait pas les associations... Pendant ce temps, les avocats, les huissiers, et les notaires ont pu prêter serment, sans formation. Notre réseau a donc **fonctionné de manière informelle, mais avec des projets nationaux et internationaux**, des formations, en utilisant la couverture légale et une domiciliation chez d'autres organisations comme l'**AFE-PEC** (Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté) et **Le petit lecteur** pour les développer. Nous avons même eu **des projets avec le ministère de la Jeunesse et des Sports**. En 2014, face au blocage de notre association, avec quelques membres d'Oran nous avons créé une autre association, locale celle-là, et nous avons obtenu l'agrément en deux mois. »*

Toujours à Oran, dans le quartier Victor Hugo, l'association humanitaire Chougrani<sup>5</sup>, travaille également sur un **métier émergent**, qui n'existe pas encore au sein de la santé publique: les « **auxiliaires de vie** », un réseau de travailleurs sociaux formés pour la prise en charge à domicile de personnes âgées ou en situation de handicap. Monté en partenariat avec la formation professionnelle, le projet permettra également de former des « aidants naturels »: des proches de personnes dépendantes qui seront initiés aux premiers secours et aux notions de base sur l'hygiène de vie. En 2014, **près d'une centaine d'auxiliaires de vie et 52 bénévoles** ont ainsi été placés auprès de personnes âgées en situation de précarité. L'association a mis en place un plaidoyer pour que le métier soit reconnu et réglementé et pallier ainsi à un **vide juridique dans la fonction publique**. Lancé en 2012, ce projet pilote s'est appuyé sur une étude socioéconomique dans le quartier de l'association, Victor Hugo. Il a par la suite été **soutenu par le ministère de la Solidarité et de la Famille qui a lancé un appel à projet** en 2014 sur cette thématique.<sup>6</sup>

PALLIER UN VIDE  
JURIDIQUE DANS LA  
FONCTION PUBLIQUE

## UNE NOUVELLE FORME D'ORGANISATION

Il existe des groupes d'associations, un peu à l'image de celles de la rue Monge à Oran, ou de la cité Daksi à Constantine, qui ont émergé à travers le territoire, avec **une réflexion commune sur des dynamiques nouvelles et un travail en réseau**. Des espaces de sociabilité se forment parfois autour d'une association plus mûre, plus expérimentée, qui a une influence certaine sur son environnement et qui s'adapte aux mécanismes institutionnels, voire contribue à leur construction, à leur adaptation, comme l'Étoile culturelle à Akbou, l'Association pour la culture et le développement communautaire (ACDC) à Beni Abbès ou Le flambeau vert à Constantine. D'autres associations plus modestes adoptent la même démarche dans le partage des « savoir faire », la construction de projets ou l'accompagnement.

5. Cette association « familiale » de bienfaisance a été créée dans les années 1940.

6. <http://www.msnfcf.gov.dz/fr/mouvement-associatif-appel-a-projet>

D'autres groupes informels se retrouvent autour d'un objet, d'intérêts ou de revendications communs, sans existence administrative, une démarche qui marque leur volonté d'indépendance et de «faire autrement».

## UN PARTAGE DES SAVOIR-FAIRE

C'est une sorte de **transition qui s'opère au sein de la société civile**, comme l'explique Kamel Bereksi de Santé Sidi el Houari à Oran: *«Je pense que l'émergence de nouvelles associations aujourd'hui se fait plus du bas vers le haut, plutôt que ce qui s'est passé dans les années 2000, avec des personnes qui ont porté une idée, créé une association et essaimé. Aujourd'hui, il y a des groupes et des personnes qui se rejoignent autour d'une idée, qui se mettent en place, sans expérience ni stratégie, qui se rassemblent et font des activités, et ça progresse pas à pas. On le*

*voit à Oran, il y a beaucoup de groupes, surtout des jeunes étudiants et de jeunes cadres qui s'organisent. Il y en a beaucoup qui ne se déclarent pas comme associations, qui ne demandent pas d'agrèments, et ils travaillent, ils sont parfois plus efficaces que des associations bien établies. Leur impact est dans les groupes dans lesquels ils vivent, ils travaillent, font leur études, et ils essaient dans le quartier, leur lieu de travail, l'université.»*

Le cas de l'**Association pour la culture et le développement communautaire** (ACDC), installée depuis une dizaine d'années à Beni Abbes, dans la région de Bechar, bien qu'atypique, illustre également cette transfor-

## DES JEUNES CADRES QUI S'ORGANISENT

mation au sein du mouvement associatif. Fondée à Alger en 2004 autour de la notion «d'initiative citoyenne» l'association a bénéficié de diverses formations et du soutien de bailleurs de fonds internationaux, principalement de l'Union européenne. Son premier projet, un «portail» Web «ranahna.dz», est resté pendant longtemps une référence pour les associations: *«Un espace le plus démocratique avec un partage d'informations autour de la vie associative, explique la présidente de l'association Samila Salhi, il s'agissait avant tout de montrer que les associations travaillent avec*

*trois fois rien au fin fond du pays. Ranahna a été une action assez virtuelle et dispersée, au début du développement de l'Internet, mais quand le site a atteint son objectif de communication et d'information, et c'était un réel besoin au début des années 2000, il fallait passer à autre chose. Nous avons voulu comprendre ce qui se passait dans des zones reculées, des initiatives citoyennes sans grands moyens, avec une réflexion sur les problématiques de fond, une prise de conscience et surtout l'acte de se rencontrer pour changer les choses.»*

La réflexion s'est également organisée autour de la question des financements des bailleurs de fonds. Pour Samila Salhi, si ce soutien a permis à **des petites structures de rebondir, de passer d'actions ponctuelles à des actions de développement** — des projets longs avec des projections à long terme — avec un effet de propulsion pour certaines associations, il a mis en difficulté d'autres OSC, qui ne savaient pas très bien comment gérer ces fonds: *«C'est là que l'idée d'implication et de participation s'est mise en place: comment travailler avec les acteurs sur **une transformation et dans une action participative**? Nous avons pensé à la mise en place d'un espace réunissant les facteurs qui nous intéressent: l'information, la formation et le développement des synergies inter-associatives. Un espace inter-associatif dans une dimension de développement, mais avec la notion de collectif en filigrane.»*

En 2010, ACDC, avec le soutien d'associations locales a lancé un petit «**Centre des associations**» avec l'idée centrale que «l'action collective solidaire» était une base de construction. Cet espace, dénommé «souk ennachtine», est un petit **pôle de développement local** qui regroupe désormais des petites associations agréées ou pas mais aussi des groupes informels qui sont apparus dans le sillage du travail communautaire.



## DE L'ACTION CITOYENNE À LA GOUVERNANCE LOCALE : UN VIDE À REMPLIR

Pour Ghania Mouffok, journaliste indépendante et auteure d'une étude sur les OSC dans le sud-est du pays<sup>7</sup>, « depuis le milieu des années 2000 de puissants mouvements sociaux, **des organisations autonomes de la société civile ont sorti le sud algérien de son isolement et de son invisibilité sociale** » : *« Jamais auparavant la société algérienne ne s'était ainsi investie, mobilisée autour des questions environnementales et sur les effets de la surexploitation des ressources naturelles, jamais les chômeurs ne s'étaient jusqu'alors dotés d'une organisation autonome qui mobilise des centaines de milliers de personnes dans des manifestations spectaculaires. Ces puissants mouvements témoignent de la naissance d'une société civile, hors cadre, hors partis, hors institutions qui expérimentent de nouvelles formes d'organisation. »*

Dans son enquête dans les régions d'El Oued et de Ouargla, Ghania Mouffok souligne que cette mobilisation est née autour du désir de « remplir un vide » et de s'impliquer socialement en tant que génération. Elle cite Moubarek Ghada de l'association **Soumaat el amjed** de N'goussa à Ouargla : *« On voulait transformer les choses, sortir le mouvement associatif de sa bulle, loisirs et/ou mosquée, l'engagement associatif ce n'est pas seulement faire des fêtes et participer à des festivals. Nos régions sont très isolées, loin de tout avec des traditions très fortes, solides mais nous voulons aussi être de notre temps, modernes. »*

À l'autre bout du pays, en Kabylie, des jeunes s'organisent pour la réhabilitation de leur village, sans grands moyens. **Tajma't N'Jebba**<sup>8</sup> est à l'origine une association de bénévolat qui a émergé à la fin des années 2000 et qui s'est orientée vers des **actions communautaires et citoyennes**. Face au manque de ressources et d'infrastructures de base, le village a été déserté par ses habitants qui, peu à peu ont migré vers le chef-lieu de la commune. Le village a été déserté, et même si ce n'est pas un « village-dortoir » comme c'est souvent le cas dans la région, l'idée d'un projet de « revitalisation » porté par un groupe de jeunes du hameau s'est mis en place, en 2008. Le projet avance tant bien que mal, sans grands moyens mais avec un objectif : le soutien de la population. L'association a décroché un financement de l'Union Européenne, 3 millions de DA au lancement du projet, et a obtenu le soutien de l'ONG espagnole Solidaridad. Son équipe a profité de l'expérience d'une association marocaine qui travaille sur la réhabilitation. Deux maçons qui utilisent des méthodes traditionnelles de construction et trois femmes qui maîtrisent les techniques de décoration artisanale ont travaillé sur quelques maisons qui ont été sélectionnées. **L'opération a encouragé des propriétaires à se lancer dans la reconstruction de maisons familiales.**

Du côté de la commune, il y a parfois des frictions. L'association souhaitait par exemple aménager les ruelles « à l'ancienne » avec des pavés, et la mairie a tenté d'imposer du béton : le projet a pris un an de retard : *« La réhabilitation a concerné une quinzaine de maisons, explique Farid Ahmed, président de l'association et éducateur de formation : « L'idée est d'en faire des gîtes ruraux. Le village est sans ressources et nous ne pouvons pas nous permettre de faire de l'animation, les jeunes ont des besoins de base. Et rien n'est proposé par les institutions. Depuis notre action principale de bénévolat s'orienter peu à peu vers l'économie sociale et solidaire, avec le montage de micro-projets, d'activités génératrices de revenus comme le tissage, le tout orienté vers le développement : nous voulons introduire la notion d'initiative citoyenne sur le plan économique. »* Le projet de réhabilitation est couteux, et face à des subventions insignifiantes (parfois 20 à 30 000 DA) les activités tournent aujourd'hui au ralenti.

DU BÉNÉVOLAT À  
L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE

7. G.M., « Organisation de la société civile, entre contraintes et libertés », El Oued, Ouargla, mars 2015.

8. <http://www.villagedjebba.com/>

À 80 kilomètres à vol d'oiseau de Jebba, le village d'Iguersafen, dans la commune d'Idjer, est un exemple cité dans toute la région<sup>9</sup>. L'organisation et la gestion du village est autonome. Face à des problèmes environnementaux récurrents dans la région comme la gestion des déchets solides, le manque d'eau potable et d'infrastructures de base — le village a été raccordé au gaz de ville en 2013 — **un système de gouvernance s'est mis en place qui implique la population dans son ensemble**. Le comité de village qui rassemble 1400 villageois (sur les 4500 habitants) lors des assemblées générales, est sur tous les fronts. Un système de cotisations et de participation citoyenne est mis en place pour gérer les affaires du village : gestion des déchets et création d'une déchetterie, adduction d'eau potable, aide aux personnes vulnérables, création d'espaces publics, animation. Pour gérer les questions environnementales et culturelles, **le comité a soutenu la création de deux associations**, Alma culturel et Alma vert, qui sont financés par la communauté. Alma vert, créée en 2014 dirige ainsi plusieurs projets (plate-forme de tri, pépinière, etc.) avec **des financements du village de près de 5 millions de DA, quand les subventions locales aux associations varient de 20 à 30 000 DA annuels**.

## UNE APPROCHE COMMUNAUTAIRE QUI S'APPUIE SUR LA SOLIDARITÉ TRADITIONNELLE

Cette forme d'organisation innovante avec une approche territoriale qui s'appuie sur la solidarité traditionnelle pallie à la faiblesse de l'intervention publique en matière de besoins sociaux et s'inscrit dans la durabilité. Une dynamique qui peut prendre différentes formes selon les contextes locaux. Toujours en Kabylie, à Fethoune dans la commune de Chellata, l'association **Tudert** travaille en lien avec le comité de village et la municipalité. Cette petite association humanitaire de village a connu une longue période de léthargie, et a émergé dans le sillage de l'association phare de la région, l'Étoile culturelle d'Akbou. Elle met en place notamment des formations aux techniques théâtrales en direction des enfants et des jeunes au sein des associations et d'établissements scolaires de la région.

Dans cette région pauvre et sans ressources, la commune n'a pas de budget tiré de la fiscalité et vit de subventions annuelles : **les moyens sont optimisés avec une large concertation sur les priorités de la population**. Entre l'association Tudert et tajmaat, le comité de village, les prérogatives et les rôles se sont clarifiés, avec une articulation qui s'est naturellement mise en œuvre, après une période de flottement, comme l'explique Aziz Ait-Slimane, président de l'association : *« Il y a une séparation des rôles, mais qui s'est construite petit à petit, et il y a surtout une concertation permanente. Nous travaillons en collaboration avec tajmaat, nous ne les remplaçons pas, leur travail va plus en profondeur, avec une intervention dans les conflits, c'est leur domaine, et nous ne jouons pas ce rôle.*

*Pour les décisions collectives qui touchent les 14 villages du territoire, il y a une assemblée générale de tous les villages tous les 3 mois. Et nous y sommes reconnus comme acteurs, car nous nous sommes imposés, mais ça a pris du temps. L'association a traversé un moment de vide et de difficultés alors que le comité de village traversait une période de crise avec les événements du « printemps noir ». Nous étions considérés comme le comité de village, et ce n'était pas notre rôle de gérer tout ça. Nous étions vus comme une locomotive, une association qui a des moyens importants, et nous avons vécu ça comme un fardeau. Nous avons lancé une action de sensibilisation auprès des habitants du village, pour expliquer notre démarche, et peu à peu nous avons pu soutenir des petites associations de village grâce au PCPA, à les intégrer, à les soutenir dans leur structuration. Nous les avons appuyés et ça a donné des résultats : depuis une dizaine de villages ont leurs associations agréées et qui font des activités au bénéfice de la population. »*

DES DÉCISIONS  
COLLECTIVES SUR  
LES PRIORITÉS  
DE LA POPULATION

9. « La Citoyenneté se réinvente en Kabylie : Leçon de gouvernance à Iguersafene », El Watan, 7 février 2015.

## UNE APPROCHE TERRITORIALE

Un chercheur qui a travaillé sur la question du mouvement associatif dans la wilaya de Bejaia, H. Hacherouf<sup>10</sup> a tenté de montrer comment l'articulation entre les deux institutions s'est construite sur la base d'un « compromis intergénérationnel » : formelle (l'association) et informelle (tajmaat) : « *Tout se passe* » explique-t-il, « *comme si ces associations, en combinant des missions du service public (école, mosquée,...) des missions de type caritatif (distribution de paniers de nourriture, de cartables pour les enfants ...) et de développement (construction d'un château d'eau, bétonnage des artères du village,...) cherchaient une légitimité et une reconnaissance au sein des villages où elles interviennent. [...] En effet, l'analyse des motivations inhérentes à la création de l'association nous montre comment ces associations, tout en affichant un discours « moderniste » ont intégré des préoccupations de la tajmaat. Les activités faisant traditionnellement l'objet de la tajmaat du village vont être affectées, par exemple, à des associations de jeunes avec des aspirations « modernes.* »

Dans le cas du village d'Iguersafen la population finance les projets dédiés au village, et à Fethoune ou Jebba, les associations mobilisent des financements de bailleurs de fonds étrangers et coopèrent avec les pouvoirs publics locaux. À Iguersafen, le système est élaboré : les coûts des différents projets sont supportés par la communauté et un système de participation forfaitaire à l'échelle locale, des donations d'entrepreneurs locaux qui apportent également un soutien matériel, technique ou logistique.

Et il existe des cas d'approche participative institutionnelle qui méritent d'être notés comme le montre une étude récente consacrée à « l'économie solidaire en Kabylie ». Ce travail de recoupement détaille des résultats du « Programme de développement communautaire » géré par l'Agence de développement social (ADS). Un programme participatif destiné à aider des communautés villageoises vivant dans des sites démunis et isolés à réaliser des équipements collectifs de proximité sur la base de besoins qu'elles ont elles-mêmes identifiés. Il s'agit souvent d'équipements de première nécessité ou d'infrastructures de base pouvant améliorer leurs conditions de vie<sup>11</sup>.

## DES MÉCANISMES ET DES PROCÉDURES À METTRE EN PLACE

Pour Mounir Bencharif, membre fondateur et animateur de l'Association de réflexion, d'échanges et d'action pour l'environnement et le développement (AREA-ED), qui intervient principalement en milieu rural, les mécanismes de coopération avec les associations sont insuffisants, et la procédure de co-financements avec des bailleurs de fonds étrangers n'existe pas : « *En général nous le voyons sur le terrain, plus nous allons dans des localités éloignées et plus les pouvoirs publics sont intéressés, ne serait-ce que pour l'intérêt que nous leur portons ou le fait de les impliquer dans un projet. Mais à Alger, ou au sein des ministères, personne n'a le temps, c'est une question d'organisation, et il y a un manque flagrant de mécanismes relationnels avec la société civile. Au sein des institutions, il n'y a pas d'interlocuteur, quelqu'un qui fasse le lien, mais surtout les procédures n'existent pas et l'encadrement n'est pas formé à « l'approche projet ». Depuis quelques temps dans certains ministères le besoin de procédures se fait sentir, et certains y réfléchissent, comme à l'Environnement, ou une personne a été désignée.* »

10. *Le Mouvement associatif en milieu rural. Le cas de la wilaya de Bejaia.* Hichem Hacherouf.

11. Chaque projet doit être parrainé par une association locale et présenté à la commune avec un budget global plafonné à 4 millions de DA. L'ADS prend en charge 90% du budget et les 10% restants sont financés par la communauté. Entre 1999 et 2011, 55 projets participatifs ont ainsi été réalisés dans la wilaya de Tizi Ouzou pour un montant avoisinant les 140 millions de dinars avec des co-financements apportés par les communautés à hauteur de 14 millions de DA. Les projets concernent principalement l'alimentation en eau potable, l'assainissement, le revêtement des chemins de villages et l'éclairage public. Mais le plus innovant est celui de la réalisation d'un foyer pour handicapés, suite à une forte demande exprimée dans le territoire.

Depuis une quinzaine d'années l'association travaille dans des domaines pointus et émergents en Algérie. Installée dans le village de Nador au pied du mont Chenoua à l'ouest d'Alger, elle a été créée en 1993 par des étudiants et de jeunes diplômés de l'université de Bab Ezzouar qui évoluaient dans des domaines divers : biologie, écologie, agronomie, vétérinaire, océanographie. Le groupe s'est réuni autour du même objectif : travailler dans le cadre de l'environnement et des conventions internationales avec une priorité sur la biodiversité, la désertification, mais aussi sur la question des changements climatiques et en particulier en direction des jeunes. Elle a par exemple fait **un plaidoyer sur la question des organismes génétiquement modifiés, les OGM**, dès 1999. Et à l'époque, le ministère de l'Agriculture, qui participait à un de ses ateliers a immédiatement réagi en stoppant l'introduction et la culture des variétés OGM en Algérie. À Tiout, dans la région de Aïn Sefra, l'association a participé à la réhabilitation de la palmeraie en réalisant un forage avec le concours des autorités et de la population. Une association locale a été appuyée et renforcée pour la gestion de l'eau et la réhabilitation des jardins abandonnés, un peu à l'image de l'association **Oued el Ouaha** à Beni Abbès. Le forage — 9 millions de DA — a été financé par une société étrangère, alors qu'un montage financier local aurait pu être entrepris.

## FINANCEMENTS PUBLICS : UN SOUTIEN LIMITÉ

L'AREA-ED s'appuie sur un réseau d'experts et de consultants dans des domaines très variés — c'est le premier poste de dépenses sur les 3 à 4 millions de DA de budget annuel moyen — et elle a reçu cette année des offres de collaboration bénévole de retraités qui ont travaillé ou s'intéressent à la protection de l'environnement, une première. Si au tout début l'AREA-ED a sollicité des subventions publiques — elle a obtenu un financement de près d'un million de DA du ministère de l'environnement — elle ne fait plus appel aux fonds publics : *« Nous n'avons plus fait d'efforts depuis une quinzaine d'années, en général c'est insuffisant, ce sont juste des financements de fonctionnement. En fait les fonds existent, et ils sont importants, mais il n'y a pas de mécanismes réels et fonctionnels, et c'est souvent complexe à mettre en œuvre... »*

Le constat est partagé par Abderrahmane Arrar, coordinateur du « **Réseau Nada pour la défense des droits de l'enfant** ». Le travail de longue haleine mené par l'ONG nécessite une logistique lourde et d'importants moyens financiers. Pourtant, même si Nada est une structure quasi-institutionnelle et participe à la construction des politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance, il ne fait pas appel pour l'instant aux subventions publiques, jugées insignifiantes et harassantes en termes de procédures. En dehors d'un centre de ressources pour les organisations de la société civile (CROSC, Alger<sup>12</sup>) créé en 2014 et financé par l'Union Européenne et de projets thématiques mis en place avec le soutien financier du PCPA, Nada mobilise annuellement près de **40 millions de DA** auprès de différents bailleurs de fonds dont le haut-commissariat aux réfugiés (HCR), Batik International (emploi, formation professionnelle et la création d'activités), le réseau Menara (Bureau international des droits de l'enfant dans la région MENA), la Fondation de France, le ministère de la Solidarité et le secteur économique (Sonelgaz et entreprises privées notamment).

À Ifri Ouzellaguen, dans la région d'Akbou, l'association AAJ Idles a une démarche différente sur la question des subventions. Comme l'AREA-ED, son budget annuel avoisine les 4 millions de DA en moyenne. Son secrétaire général Arezki Bakhouche est à l'aise quand on lui parle de budgets : c'est son domaine. Cet éducateur spécialisé de formation cumule les rôles de secrétaire général de l'association, de vice-président de l'APC et de membre de la commission des finances. Avec sa double-casquette de bénévole et d'élu il maîtrise les mécanismes locaux et fait le lien entre la commune et les associations.

PARTICIPER À LA  
CONSTRUCTION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES

12. Voir en ligne [www.crosc.dz](http://www.crosc.dz)

L'AAJ Idles est une petite association culturelle classique : les AAJ sont traditionnellement chargées d'animer les maisons de jeunes communales avec des activités pédaogo-éducatives et socioculturelles sous la tutelle du ministère de la Jeunesse<sup>13</sup>. Créée en 1988, elle a démarré dans la seule structure publique de la commune, une petite maison de jeunes. À ses débuts, l'association organisait des évènements autour du cinéma et du théâtre, avant de mettre en œuvre un plaidoyer local pour la création d'infrastructures : une bibliothèque et une auberge de jeunesse. En 1999, l'association a quitté la maison de jeunes, et après une formation avec le programme Euromed Heritage elle s'est orientée vers « l'approche projets » et a établi un diagnostic des besoins de la commune en concertation avec le ministère. Aujourd'hui elle gère la bibliothèque qui est fonctionnelle depuis quatre ans et une auberge de jeunes est en construction. Des projets sectoriels financés par le ministère et la commune, à travers un Fonds commun des collectivités locales (FCCL)<sup>14</sup>. Arezki Bekhouche insiste sur le caractère « d'utilité publique » des deux projets qui font consensus au sein de l'assemblée communale et sur les mécanismes de financement rôdés de l'association.

## UN CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sur les 4 millions de DA de budget de l'AAJ, la commune est le bailleur de fonds principal de l'association avec 2,5 million de DA pour le fonctionnement de la bibliothèque. Pour le reste, l'association a des financements privés, — notamment du PCPA et de la Fondation de France — et démarché les bailleurs locaux au sein de la zone industrielle pour des « appuis par acquisition » et des aides en logistique ou en nature, une prospection qu'elle fait également au bénéfice d'associations plus modestes. Elle fait donc des petits montages financiers pour rémunérer une partie de ses 13 salariés qui ont des contrats avec la Direction de l'action sociale, celle de la culture et l'Agence nationale pour l'emploi (ANEM). Dans le budget de la wilaya qui avoisine les 300 millions de DA, 7% sont imputés aux activités « sport et jeunesse », dont 4% au fonds de wilaya et 3% à la commune. Mais comme dans toutes les wilayas, la majeure partie du budget communal destiné aux associations, qui avoisine les 20 millions de DA, est destiné au secteur du sport.

Pour l'Étoile culturelle d'Akbou (AECA) qui travaille depuis une vingtaine d'années en concertation avec la commune et la wilaya pour animer des structures comme son projet phare « L'école de la deuxième chance », **les subventions publiques représentent juste 6 à 7% du budget de l'association**, avec des financements de 200 000 à 600 000 DA. Pour l'ensemble de ses projets, son budget annuel avoisine les **23 millions de DA avec près de 42 salariés**.

À Constantine, l'association Wafa pour la prise en charge d'enfants autistes n'a plus de financements depuis 2013. Au lancement du projet, la wilaya de Constantine a consenti un co-financement de **20% sur un budget total de 4 millions de dinars**. Les deux années suivantes, l'association a bénéficié de deux subventions de 500 000 dinars, puis plus rien, le wali est parti, tout s'est arrêté. Et un nouveau wali, c'est un nouveau réseau, comme l'explique Badia Boufama : *« Aujourd'hui, il faut donc repartir à zéro. Notre financement annuel et celui d'autres associations n'ont pas été reconduits par les nouvelles commissions au sein de l'APW, tout est bloqué. Nous faisons des demandes chaque année, en cinq exemplaires, sans réponse. Pourtant notre travail est reconnu, on nous appelle pour présenter notre expérience, celle d'une association active, durant les grandes occasions, alors qu'aucun centre étatique ne propose un travail en direction des autistes, un travail qui devrait être institutionnel. »*

## DES BUDGETS ESSENTIELLEMENT DESTINÉS AU SPORT

13. Les AAJ sont agréées par le ministère de la Jeunesse comme « associations de jeunesse et d'éducation populaire ».

14. Ce fonds est « chargé d'accorder des subventions aux collectivités locales et notamment d'attributions de péréquation et de subventions exceptionnelles pour la section fonctionnement et des subventions d'équipement, pour la section équipement des budgets locaux ». Alimenté par les excédents financiers annuels, il est lié à la situation économique du pays.

À Skikda, selon des chiffres récents de la commune, les subventions pour les associations ne dépassent pas les **100 millions de DA**, malgré des ressources importantes tirées du complexe pétrochimique de la ville. Environ 95 millions sont destinés aux associations sportives et aux clubs de la ville comme l'équipe de football locale la JSMS. Le reste, environ 5 millions de DA, est ventilé en direction des associations locales avec des subventions allant de 20 000 à 500 000 DA, et pour le meilleur des cas, c'est assez rare, de 1 à 2 millions de DA. Et la majorité des associations financées interviennent dans les secteurs traditionnels: caritatif, social, culturel ou religieux (commémorations officielles, festivités, couffin du ramadan, circoncisions, journées d'études sur la religion ou l'histoire, etc.)

À Oran, la deuxième ville du pays, la commune et la wilaya disposeraient en moyenne chacune d'un **budget de 15 millions de DA** pour le mouvement associatif, en dehors du sport. Pour l'association Santé Sidi el Houari par exemple, qui travaille en relation avec les pouvoirs publics et diverses institutions avec son projet d'«**école des métiers**», les subventions se situent entre 3 et 500 000 DA par an. Ce qui représente pour les deux dernières années **5% de son budget annuel** qui est de l'ordre 10 millions de DA. Et durant les dix dernières années, cette participation n'a pas dépassé les 1%. L'association qui porte une action d'intérêt public avec son école paie des charges importantes, environ 600 000 DA par trimestre pour une masse salariale qui avoisine 1 million de DA.

.....

**FOCUS:** Comme pour la majorité des associations actives et quelle que soit leur envergure, les aides des pouvoirs publics sont insuffisantes quand elles ne sont pas symboliques (certaines subventions locales plafonnent à 20 ou 30 000 DA annuels par association) En outre les nouvelles dispositions de la loi sur les associations n'améliorent pas les conditions de financements: elles rétrécissent au contraire la marge de manœuvre des OSC en imposant un dispositif de contrôle long et contraignant pour les aides locales ou à l'international. Du point de vue des ressources, les associations algériennes évoluent donc à deux niveaux, celles qui traditionnellement émergent aux budgets des wilayas et des communes, avec des relations traditionnelles ou d'intérêt (religieuses, historiques, politiques, etc.) et celles pour qui les financements sont aléatoires avec une dépendance marquée vis-à-vis des bailleurs de fonds publics pour le fonctionnement et des financements étrangers pour le montage de projets et leur développement.

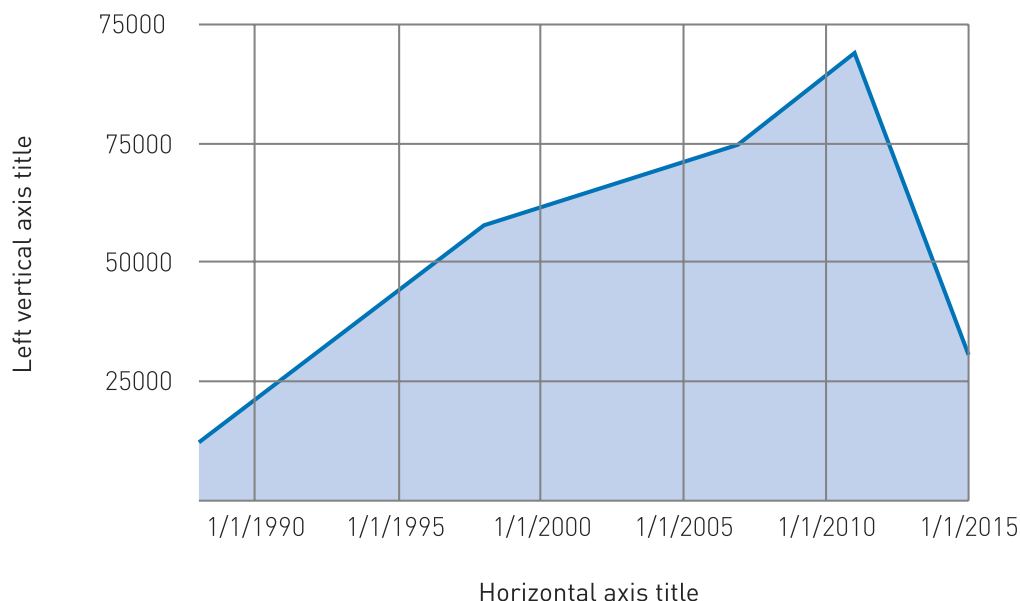
.....

## LA NOUVELLE LOI SUR LES ASSOCIATIONS, UN HANDICAP POUR LES OSC

Quel a été l'impact de la nouvelle loi sur les associations? Selon les informations recueillies durant cette enquête, deux tiers des 93 000 associations officiellement recensées à la fin 2011 par le ministère de l'Intérieur<sup>15</sup> auraient effectivement disparu ou n'auraient pas renouvelé leur agrément courant 2015. La majorité des OSC ciblées par l'étude, qu'elles soient d'envergure ou de taille modeste ont passé le cap de la mise en conformité sans difficulté, malgré la complexité de la démarche. Cependant le panel des OSC retenu pour l'enquête représente en majorité des organisations aguerries et actives sur le terrain.

15. 92 627 associations locales et 1027 à caractère national au 31 décembre 2011, ces données sont disponibles sur le site du ministère de l'Intérieur: <http://www.interieur.gov.dz>

## Évolution 1988 - 2015



Les deux tiers des associations qui auraient effectivement disparu seraient surtout de petites structures sans ressources ou sans activités et probablement une majorité de comités de quartier ou de comités de parents d'élèves (respectivement **20 137 et 14 891** associations soit un peu plus de 30% du nombre total d'associations agréés en 2011). Elles disposent en effet de ressources trop modestes pour faire face à des postes de dépenses même minimes (commissaire aux comptes, huissier de justice, etc.) Autre facteur pesant pour les associations : les « enquêtes administratives » personnelles : ces enquêtes policières qui peuvent être conduites par la police ou la gendarmerie (voire les deux pour des associations inter-wilayas ou nationales) ne sont pas prévues par le texte de loi mais à quelques exceptions près sont pratiquées de façon systématique.

### FOCUS : Mise en conformité : les associations à caractère religieux en première ligne

Selon des chiffres récents datant de février 2015 et concernant la wilaya de Jijel par exemple, seules 337 associations sur les 2 150 répertoriées à la fin 2011 ont renouvelé leur agrément, dont une majorité, 231 sont des **associations à caractère religieux**. Celles-ci sont en effet assujetties à un dispositif particulier : elles doivent déposer une déclaration constitutive auprès des directions des affaires religieuses et des wakfs qui jouissent d'un « pouvoir discrétionnaire », selon un décret qui a été déposé auprès du gouvernement. À Oran, on comptait 3 630 associations enregistrées par la direction de la réglementation (DRAG) : à la fin 2011, 2940 ont été radiées. Et à Constantine, en décembre 2014, 1232 associations ont été agréées sur les 4000 enregistrées deux ans auparavant.<sup>16</sup>

16. Sources *El Watan, Le Soir d'Algérie, Liberté*.

Si la majorité des OSC enquêtées se sont pliées aux règles de la nouvelle législation et ont obtenu un agrément, certaines associations n'ont pas reçu de réponse et il ne leur a pas été délivré de «**récépissé**» de dépôt ou d'enregistrement. Cette pratique arbitraire est antérieure à la nouvelle loi : elle existe depuis une quinzaine d'années et permet à l'administration de **bloquer la création d'une association sans avoir à motiver son refus**. Les associations se retrouvent alors dans l'impossibilité de faire un recours administratif au delà des délais prescrits par la loi, et se retrouvent dans une situation de flou juridique.

Il s'agit souvent d'associations de plaidoyer « qui dérangent », celles qui interviennent dans le champ politique et sur les questions du respect des droits humains. Au moins trois associations ciblées par cette enquête et qui travaillent sur la question des droits des femmes n'ont pas reçu d'agrément malgré leur respect de la procédure, et en général elle n'ont pas obtenu de récépissé de dépôt et ne peuvent pas faire de recours. L'association Femmes algériennes revendiquant leurs droits (FARD) et l'Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté (AFEPEC) à Oran et le Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et des femmes (CIDDEF) à Alger. Paradoxalement, les trois organisations mettent en œuvre **des actions d'intérêt public ou collaborent avec les institutions et les pouvoirs publics** et continuent de fonctionner en marge de la loi.

Pour certaines associations, le ministère de l'Intérieur aurait émis un veto, via son bureau des associations, d'autres auraient été victimes d'un « avis défavorable » d'un service déconcentré de l'État comme la direction locale de la Culture... Dans de nombreux cas, les associations ont été « conseillées » de changer de statut, souvent en réduisant leur zone d'intervention, notamment pour certaines associations nationales ou inter-wilayas, poussées à devenir des associations de wilaya ou communales. Officiellement le délai de mise en conformité à la nouvelle loi a été fixé à janvier 2014, mais il court toujours dans certaines communes et wilayas qui contournent la loi et ses contraintes. À Oran, il semblerait que les autorités continuent de fonctionner sur les bases de la loi 90-31. Dans d'autres régions, l'adminis-

### DES ACTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC SANS AGRÉMENT

tration n'applique pas le nouveau texte faute de décrets d'application et les situations sont réglées au cas par cas ou de façon parfois aléatoire et arbitraire.

Dans un rapport publié en 2014<sup>17</sup>, l'organisation Human rights watch (HRW) répertoriait des ONG qui n'avaient pas pu obtenir de rendez-vous pour déposer leur dossier, comme la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) de l'avocat Nourdeine Benissad ou l'association Rassemblement action jeunesse (RAJ). De nombreuses autres associations ont été confrontées à des problèmes similaires et dans certains cas n'ont pu recevoir des subventions provenant d'organisations étrangères. Des organisations internationales comme la section algérienne d'Amnesty international n'a également pas pu déposer son dossier d'agrément et a du envoyer un dossier par courrier recommandé. HRW soulignait que la nouvelle loi était utilisée pour « étouffer » la liberté d'association, et qu'elle allait même au delà de ses dispositions, mettant à la fois les nouvelles organisations et les organisations établies de longue date dans un vide juridique.

17. Algérie: Recours à des stratagèmes bureaucratiques pour entraver le travail des associations. 31 mars 2014. <http://www.hrw.org/fr/>





# *III.*

UNE PLUS VALUE CONFIRMÉE  
POUR LES ASSOCIATIONS



## BONNES PRATIQUES : DES PROJETS STRUCTURANTS À FORTE VALEUR-AJOUTÉE

---

Cette enquête s'est intéressée à des projets ou des pratiques pertinents et qui sont mis en œuvre par des associations intervenant dans des domaines divers et parfois spécifiques, et dans lesquels elles s'avèrent parfois plus efficaces que les mécanismes publics ou privés. Ces associations fournissent **des services d'une grande diversité au bénéfice des citoyens**. La valeur ajoutée de leurs actions tient à des projets et des pratiques innovants mais aussi à une expertise et une ingénierie qui ont été acquis au fil des années grâce à un travail important en réseau et à des partenariats avec des ONG, des programmes de formations et des institutions internationales. Ce **transfert de compétences, et l'acquisition de savoir-faire** ont fortement participé à la construction d'un mouvement associatif nouveau. Celui-ci mène des actions d'utilité publique ou d'intérêt général dans les domaines et les champs d'action retenus par cette enquête (Santé et handicap, éducation et culture, jeunesse et animation, environnement, droits humains, patrimoine, insertion). Cette section répertorie une série de projets et d'actions qui ne sont pas exhaustifs et qui méritent d'être mis en lumière : malgré des conditions défavorables, les associations qui les portent participent activement au développement local et apportent des réponses souvent inédites à de besoins sociaux importants. D'autres expériences autonomes montrent qu'il existe de nouvelles formes d'organisation qui voient le jour : des groupes qui se mobilisent en dehors du cadre légal et du statut associatif, qu'elles considèrent comme secondaires : elles expérimentent des nouvelles formes d'organisations, sans expérience ni structure formelle, mais avec l'idée centrale du « faire-ensemble ».

### 1. SANTÉ ET HANDICAP

Il s'agit de champs d'action privilégiés des OSC algériennes. Celles-ci interviennent dans l'opérationnel et pallient à des dysfonctionnements dans la prise en charge, la formation,

l'organisation ou la recherche, et à un manque d'infrastructures et de services de base. D'autres organisations prestataires de services, bien que moins visibles, apportent une forte valeur ajoutée due à leur ancrage dans la société.

---

## 1.1. Enfants autistes : Une prise en charge par la famille et une dynamique institutionnelle

L'association Wafa de parents d'enfants déficients mentaux à Constantine met en œuvre un projet de **formation en direction des professionnels de la santé** pour l'introduction de méthodes de prise en charge qui sont encore nouvelles en Algérie. Ce programme qui devrait toucher à terme près de **300 intervenants** dans le domaine est orienté en direction des **parents d'enfants autistes de la région, des associations, des centres psychopédagogiques, des CHU, des centres de santé, mais aussi de l'université.**

Fadia Boufama, mère d'un enfant autiste, illustre la prise en charge par la famille des questions de santé. Elle a participé en 2004 à la création de Wafa, un cas d'école : *« Il n'y avait rien dans ce domaine, se souvient-elle, nous avons démarré de zéro. Mon expérience avec mon enfant a été difficile, traumatisante. Il n'a pas été dépisté précocement faute de compétences, les services de santé n'ont pas été formés pour ça, et dans le centre qui l'accueillait il était marginalisé, parfois violenté. La prise en charge précoce est un facteur clé du développement de l'enfant, mais en 2004, il n'y avait aucune structure adaptée. Pas à pas, avec les parents, nous avons monté en 2008 un centre spécialisé qui est devenu un modèle, avec des financements de l'Union européenne. Nous avons été formés à la gestion de cycle de projet, à la communication, mais surtout nous nous sommes formés à la prise en charge des enfants, et nous avons mis en place une équipe pluridisciplinaire : orthophonie, psychomotricité, psychologie clinique, ergothérapie... »*

Aujourd'hui le centre de Wafa à Constantine compte **200 enfants inscrits, dont 70 sont pris en charge une à deux fois par semaine, et 27 qui viennent quotidiennement.** L'association a ouvert un second centre pour la prise en charge de jeunes déficients mentaux, que la réglementation exclut des centres publics dès l'âge de 18 ans. L'association emploie 11 salariés pour ses deux centres, qu'elle rémunère en fonction des projets. Une logistique lourde et coûteuse pour une petite structure que les pouvoirs publics soutiennent par à-coups.

### DES NOUVELLES MÉTHODES DE PRISE EN CHARGE

L'association Wafa ne se cantonne pas à la prise en charge de jeunes autistes : elle anime également des **formations pédagogiques en direction des institutions publiques et des associations**, notamment avec des facultés de médecine de Constantine et de Lyon. Dans une nouvelle démarche, elle collabore avec des centres de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA) pour préparer puis accompagner la formation et l'insertion socioprofessionnelle de déficients mentaux à travers les mécanismes publics d'emploi. L'expérience de l'association a par ailleurs entraîné une dynamique institutionnelle : elle est consultée par les pouvoirs publics, et son plaidoyer sur la prise en charge, malgré les lenteurs, a été entendu : **le ministère de la Solidarité prévoit désormais de mettre en œuvre un « plan d'autisme ».** Et depuis le début de l'expérience à Constantine, en 2004, dans chaque commune se crée une petite association qui partage les mêmes objectifs. Une association nationale a même vu le jour. **Un réseau donc, formé de compétences, qui répond à des besoins de santé publique et produit de l'expertise.**

Pour animer ses deux centres, l'association Wafa **recrute son personnel à l'université**, notamment dans le secteur de la santé mentale, et propose une formation orientée vers l'autisme. **Il s'agit souvent de stages animés par des spécialistes étrangers et mis en œuvre avec le soutien de bailleurs de fonds à l'international.** Faute de pouvoir assurer des salaires pérennes, l'association manque de personnel et connaît des déperditions importantes. Les salaires varient en effet en fonction des financements obtenus par le biais de projets : 25 000 DA quand les fonds le permettent et 15 000 DA lors des « périodes creuses. » : *« En général nous avons du mal à retenir les encadreurs, principalement à cause des salaires : ils sont mal payés, alors en général, avec une attestation de travail en poche et une formation, ils ont un bagage, ils vont voir ailleurs ».*

## UN PLAN D'AUTISME INSTITUTIONNEL

Dans la wilaya voisine de Skikda, un programme similaire est mis sur pied par une petite association, **Amen pour les enfants TED** (pour troubles envahissants du développement). L'association loue un appartement moyennant un loyer de 50 000 DA, ce qui lui permet d'accueillir près de 60 enfants lors de cinq séances de travail hebdomadaires avec une équipe psychopédagogique. Mais en attendant l'ouverture d'une annexe dans la localité voisine d'El Harrouch, 300 enfants ne sont pas pris en charge et sont sur la liste d'attente de la petite structure. Amen dispose également de deux salles de cours adaptées et destinées aux enfants autistes au sein d'un centre scolaire, et il existe une seule expérience similaire, menée par une structure associative à Oran. Avec le soutien du wali, Amen projette de construire un centre spécialisé dans la région, mais ce n'est encore

**L'association Tej pour la santé**, à Guemar, travaille également dans le domaine, depuis 2004, avec un « **Centre de prise en charge des enfants et des adolescents en situation de handicap.** » Comme pour les enfants autistes ou les personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale, de myopathie, de trisomie 21, voire de maladies rares, ce sont en général des parents soutenus par des médecins bénévoles qui ont bataillé pour mettre en place des programmes et des prestations de services qui peu à peu s'organisent et s'institutionnalisent.

## DES PROGRAMMES ET DES PRESTATIONS DE SERVICES QUI S'ORGANISENT

### 1.2. TEJ pour la santé de Guemar : L'autonomie négociée - par Ghania Mouffok<sup>1</sup>

*« Il faut savoir négocier avec les autorités »,* dit Ali Nadjib Bey, président de l'association TEJ. Née en 2004, dans la commune de Guemar, dans la wilaya d'El Oued, l'association a été fondée par des enseignants pour la plupart, à l'image de son actuel président, Ali Nadjib Bey, enseignant à la retraite. *« On s'était rendu compte, explique-t-il, que dans notre société les gens avaient besoin d'aide matérielle pour se soigner et que quand ils avaient les moyens de se soigner ils étaient perdus parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser en cas de maladies demandant des soins spécialisés. »* À partir de ce constat est née l'idée de créer une association d'aide aux malades en difficulté. Il faut dire qu'après l'emploi, la santé est l'un des points faibles dans le sud de l'Algérie. Si les soins de santé primaire sont présents dans toutes les wilayas et communes, le manque de soins spécialisés se fait ressentir cruellement dans ces régions et nécessite de longs et coûteux déplacements hors wilaya, Alger le plus souvent.

Et si l'aide apportée par l'association, aide financière et d'orientation, s'adresse à toute la population, c'est en direction de la jeunesse que cette association va innover. À partir de campagnes de prévention dans les

1. Extrait de l'enquête : G.M., « Organisation de la société civile, entre contraintes et libertés », El Oued, Ouargla, mars 2015.

## UNE SOURCE D'INSPIRATION POUR LA DIRECTION DE LA SANTÉ

écoles de la commune, ses membres, médecins bénévoles, psychologues vont apprendre à diagnostiquer des maladies jusqu'alors non identifiées, comme l'autisme et la surdité, et créer un centre pour leur prise en charge, un centre qui inclut les enfants atteints de trisomie 21. Visité avec Salah Khechekkouche, universitaire et psychologue bénévole de l'association, leur « Centre de prise en charge des enfants et des adolescents en situation de handicap » est très impressionnant **dans cette wilaya où il n'existe**

**qu'un seul service de psychologie et dans un pays où la première promotion de pédopsychiatres n'a vu le jour qu'en 2004.** Ce centre doté de salles de consultation et de salles de classes spécialisées suivant les handicaps, surdité, autisme, trisomie 21, est animé par 4 psychologues bénévoles et 9 éducatrices, bénéficiant du dispositif de pré-emploi et d'un directeur, il accueille **65 enfants, dont 22 autistes, 11 enfants désormais porteurs d'implants cochléaires et de 3 enfants souffrant d'IMC.** En l'espace de 10 ans, Tej est devenue une référence, par sa prise en charge de problèmes de santé qui apparaissaient comme insolubles au point d'être désormais devenue une source d'inspiration pour la Direction de la santé de la wilaya. Mais également une source d'inspiration pour un mouvement associatif naissant et encore plus récent que Tej.

### 1.3. La Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) : Un travail de longue haleine en faveur de l'inclusion sociale

La FAPH, qui affine une soixantaine d'associations à travers le pays, travaille depuis une décennie sur des questions comme **l'inclusion sociale** (elle a notamment lancé une des premières écoles de conduite spécialisées) le renforcement des capacités des organisations paires, ou encore la prévention (à travers un récent programme pilote de dépistage précoce des troubles du nouveau-né avec le ministère de la Santé et un centre pilote de Protection maternelle et infantile, PMI). Ce dernier projet est mené en partenariat avec l'ONG Handicap international, qui assiste la FAPH depuis une décennie. Ses interventions se font en partie au niveau institutionnel et l'association mène en parallèle un plaidoyer structuré pour la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par l'Algérie en 2009.

La FAPH travaille sur de nouveaux projets, qui sont en construction, et qui évoluent clairement vers le « développement inclusif local » avec une équipe de 11 salariés permanents. **L'un des points forts de l'association est de modéliser des projets, de les adapter et les construire de façon à ce qu'ils soient répliqués au sein des associations qu'elle fédère dans les régions.** Une démarche qui a été mise en œuvre à travers ses premiers projets « d'inclusion sociale » et la création « d'espaces de socialisation » destinés à sortir des personnes handicapées de leur isolement et dont l'école de conduite a été par exemple l'un des maillons.

Actuellement, la FAPH réfléchit à la meilleure manière de favoriser le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics pour influencer sur les politiques publiques. Une enquête a été lancée avec le soutien de chercheurs de l'université de Lisbonne qui ont apporté la méthodologie, dite Disability Right Promotion International (DRPI). L'enquête est réalisée « avec des personnes handicapées par des personnes handicapées ». Des jeunes femmes salariées par le projet ont préparé des questionnaires adaptés et validés par la FAPH et ont encadré l'équipe de l'association. Les résultats de l'enquête sont édifiants et montrent par exemple que 50% des personnes en situation de handicap ont un niveau d'éducation primaire et 22% n'ont jamais fréquenté l'école. Les résultats ont été rendus publics et la FAPH souhaite utiliser l'enquête pour enrichir les programmes publics en direction des personnes handicapées. La FAPH négociait courant 2015 avec le ministère de la Solidarité et l'Agence de développement social la mise en place de « **comités de concertation citoyenne** » au niveau des wilayas dans trois régions pilotes. L'objectif étant que les associations dans les régions soient consultées et

## MODÉLISER ET ADAPTER LES PROJETS

impliquées dans les programmes de développement local de manière pérenne, et d'impliquer des jeunes dans une dynamique d'engagement civique.

#### 1.4. SARP : Des formations élaborées dans le domaine de la santé mentale

Dans le champ de la santé mentale et de l'appui psychosocial, la **Société algérienne de recherche en psychologie (SARP)** fondée en 1989 à Alger a également institutionnalisé sa position avec la création de deux centres de « prise en charge psychologique pour les personnes en difficultés et en souffrances » dans la région d'Alger. **Une quinzaine d'employés et des consultants assurent des prises en charge psychologiques et orthophonistes, un accompagnement psychosocial et des consultations juridiques.** La SARP a évolué dans le domaine de l'intervention en situation de crise, notamment dans la Mitidja et d'autres régions frappées par la violence dans les années 90, mais aussi après le violent séisme de Boumerdes en 2003. Elle développe aujourd'hui un programme d'une vingtaine de formations à la carte en direction des professionnels de la santé et des stages destinés à des étudiants en psychologie.

#### 1.5. Santé pour tous : Des médecins bénévoles

L'association « Santé pour tous »<sup>2</sup>, qui héberge le collectif, a été fondée en 2000 par un groupe de médecins avec l'objectif de **prendre en charge les familles démunies dans le domaine de la santé.** Les praticiens ont commencé à réfléchir sur un phénomène qui s'est amplifié à partir de la fin des années 90 ; de plus en plus de patients n'avaient pas les moyens de consulter, et encore moins d'accéder à des soins de qualité ou à des examens pratiqués principalement par des laboratoires privés, de plus en plus nombreux face au désengagement de l'État. L'équipe a mis en place un petit dispositif avec l'idée d'apporter **une aide collective aux familles en difficulté.** Après une enquête sommaire et des entretiens, une carte de bénéficiaire est délivrée à la famille, qui ouvre à un réseau de médecins spécialistes bénévoles.

L'association s'appuie sur des adhérents en Algérie et à l'étranger, des bailleurs privés et distribue du petit matériel médical, des choses utiles qu'on ne trouve pas sur le marché. Pour Assia Benayoune, la vice-présidente de l'association, le collectif de la cité Daksi est aussi un moyen de respirer, d'échanger sur des difficultés récurrentes : *« À la mairie on nous a expliqué qu'il n'y avait pas de financements pour nous, mais depuis six mois, la direction de l'action sociale nous envoie des familles démunies que la commune ne peut pas soutenir alors que nous manquons cruellement de moyens, un comble. Ici l'information ne circule pas, personne ne connaît les mécanismes des bailleurs de fonds ou les possibilités de financements et avec l'administration, il faut des autorisations pour la moindre activité. Et si nous sommes en demande de formations, les fonctionnaires le sont aussi, et ils nous l'expriment. Ils travaillent encore à l'ancienne, c'est décourageant. »*

ACCÉDER À DES SOINS  
DE QUALITÉ

## 2. ÉDUCATION ET CULTURE

Le domaine de l'éducation est également une préoccupation majeure de la famille algérienne face à un système éducatif qui s'est dégradé et à un manque d'encadrement qui s'est accentué à partir des années 90, mais aussi avec l'émergence encore récente des écoles privées qui nécessitent des budgets importants. Les associations interviennent en milieu scolaire sur des thématiques relativement nouvelles, qui ne sont pas ou peu développées dans l'enseignement

2. <http://www.santepourtouscte.org/>

public: l'éducation au développement durable, au patrimoine, à l'environnement mais aussi depuis quelques années l'éducation à la citoyenneté, une thématique que s'approprient désormais des associations d'horizons divers. D'autres thématiques plus sensibles sont en cours d'acquisition par les associations (Violences sexuelles, MST, gestion de conflit) mais trouvent encore peu d'échos auprès des pouvoirs publics et de l'Éducation.

---

## 2.1. Bel Horizon : Une expertise au service du patrimoine

Bel Horizon travaille sur la sauvegarde et l'appropriation du patrimoine oranais depuis 2001, et plus largement sur les problématiques de la ville, avec un savoir-faire et une expertise qu'elle met au service aussi bien d'étudiants que des institutions. Avec son « **Centre d'interprétation urbaine** », elle est consultée par les pouvoirs publics et des bureaux d'études sur les questions du vieux-bâti — un projet de réhabilitation de 600 immeubles a été lancé à Oran — et sur la nouvelle ville par exemple. Cet atelier suggère également des idées aux futurs architectes pour des thèses de fin d'année avec un accompagnement jusqu'à la soutenance.

Depuis quelques années, Bel Horizon propose une formation de « guides du patrimoine » qui en est à sa troisième promotion et tout récemment un stage pour 25 « médiateurs culturels » au musée national Ahmed Zabana. Avec le concours de l'Académie, des éducateurs formés par l'association sur la question de l'interculturalité interviennent au sein de « classes patrimoniales » dans les lycées. En général, les jeunes qui sont ainsi formés sont rapidement insérés dans le marché du travail et l'association renouvelle son personnel. Mais ils participent également aux actions phares de l'association, qui a entrepris de redynamiser le tourisme culturel à Oran, notamment avec ses « ballades patrimoniales » qui connaissent un franc succès, avec près de 20 000 participants en 2011.

UN SAVOIR-FAIRE AU  
SERVICE DES ÉTUDIANTS  
ET DES INSTITUTIONS

Et depuis peu, l'association oranaise s'oriente progressivement vers le champ de la « citoyenneté ». Elle met en oeuvre un projet sur la « lutte contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations » en partenariat avec l'Office franco-allemand de la jeunesse. En trois années, avec l'acquisition de nouvelles techniques d'animation, elle a multiplié **les classes thématiques dans les lycées, les associations et à l'université et travaille principalement avec des enseignants.**

Comme nous l'avons vu, certaines associations ont mis en place des programmes durables, à l'exemple de « l'école-chantier » du centre de Santé Sidi el Houari, avec ses 50 places pédagogiques et un taux d'insertion qui atteint les 100% ou le centre associatif de l'Étoile culturelle d'Akbou avec son « école de la deuxième chance » qui atteint les 40% de taux de réussite au bac, après onze années d'existence. Malgré les difficultés liées aux subventions, les deux structures mobilisent des moyens financiers importants et emploient respectivement **42 et 15 salariés.**

## 2.2. Étoile culturelle d'Akbou : un lycée de la deuxième chance

À Akbou, en Kabylie, une école associative fonctionne depuis une dizaine d'années. « **L'école de la deuxième chance** » mise sur pied par **l'association Étoile culturelle d'Akbou (AECA)** dont c'est le projet phare. L'AECA est l'une des OSC les plus anciennes de la région — elle a été créée en 1975 — et collabore avec de nombreuses organisations internationales Elle est également chef de file du Réseau algérien de la Fondation



Anna Lindh<sup>3</sup> et soutient de nombreuses associations locales. Cette «**école du jeune citoyen**», fondée en 2003 en partenariat avec une organisation française, la Cimade et l'Association algérienne pour la protection de la santé de l'enfant (AAPSE) est un modèle du genre dans la lutte contre les déperditions scolaires. Elle fonctionne comme un véritable lycée et accueille des jeunes qui ont échoué au bac et qui sont exclus du système scolaire : une quarantaine d'élèves (en filières scientifique et littéraire), avec un souci de parité, sont encadrés par **14 enseignants et 1 psychologue**.

Depuis son lancement il y a onze ans, ce lycée autonome a vu passer près de **300 élèves**, avec un taux de réussite qui avoisine les **40%**. En plus des 30 heures d'enseignement général hebdomadaires, des animateurs interviennent dans les domaines de l'éducation à l'environnement, aux droits humains, à la santé et à la citoyenneté, avec des cycles de conférences, et des sorties pédagogiques (mairie, entreprises, tribunal) avec un programme participatif élaboré selon les besoins exprimés par les lycéens. Et le projet a essaimé, avec des classes de remise à niveau, des examens et **des cours d'alphabétisation qui touchent près de 600 personnes dans la région**. Mais l'association travaille surtout en bonne intelligence avec les institutions comme l'explique Mouloud Salhi, le président de l'AECA : «*Nous avons travaillé sur la « notion du projet » dès 2006 avec le programme ONG II, sur une bibliothèque et des projets culturels, puis avec le PCPA, un programme structurant et humaniste, et nous avons saisi que le projet n'était pas une finalité : ce qui est important vient en amont : l'accompagnement, l'appui, le conseil et la concertation avec les institutions, qui ont une autre expertise, une autre dimension de la chose, et à Akbou ça a fonctionné, notamment grâce au renforcement des capacités des cadres au sein des associations et des institutions.*»

### 2.3. Graine de paix : la médiation, un métier en construction

Après des années sans statut légal, l'association oranaise de médiateurs **Graine de paix** a obtenu son agrément en 2014. Depuis elle multiplie les projets, avec le CISP, le PCPA, ou le Réseau algérien de la fondation Anna Lindh (RAFAL) : «*Même si nous ne sommes pas très nombreux en ce moment, il y a une vingtaine de personnes actives qui viennent lorsqu'on organise des événements. Nous assurons des formations dans différents domaines : la petite enfance, les habilités sociales, la médiation, mais notre action s'oriente désormais vers le champ de la jeunesse. Nous avons formé une dizaine de jeunes en animation inter-culturelle. Ils sont réellement intéressés par l'échange, l'interactivité, le partage, la formation. Et il y a tous les profils, étudiants, travailleurs, chômeurs. Bien sûr c'est d'abord notre métier qui nous ouvre les portes des jeunes de 16 à 18 ans, la tranche d'âge que nous ciblons. Nous travaillons avec l'Éducation nationale, la direction de la Culture, nous formons des éducateurs de jeunesse avec la direction de la Jeunesse, et nous faisons essentiellement des formations sans conventions : paradoxalement, avec des organismes étrangers nous sommes payés, mais avec les institutions algériennes, nous sommes les bienvenus mais pas rémunérés.*»

UN PROGRAMME  
STRUCTURANT  
ET HUMANISTE

UN TRAVAIL  
DE FORMATION AVEC  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Nadira Benketira travaille au service de santé scolaire du lycée Akid Lotfi — près de 1600 élèves — et son binôme Kheira Tayeb Tâhraoui exerce en tant que psychologue au lycée d'Es Seddikia, la banlieue est de la ville. Leur association est en chantier et tout est à faire. Pour résoudre le problème de local, les membres de l'association ont décidé de louer un appartement et de payer à tour de rôle le loyer.

3. La Fondation Anna Lindh est une organisation intergouvernementale euro-méditerranéenne financée par les états membres. Elle gère un réseau de près de 3000 organisations de la société civile impliquées dans la promotion du dialogue interculturel dans la région. <http://www.annalindhfoundation.org/>

Le groupe déborde d'énergie et se concentre sur la mise en œuvre du projet pilote qui les passionne : la « **redynamisation** » du centre culturel dans un quartier populaire réputé difficile, Bir el Djir. Comme c'est souvent le cas à travers le pays, ces structures — maisons de jeunes et centres culturels — sont des coquilles vides : elles n'offrent quasiment aucun service et ferment leur portes dès 16 heures.

Le déclic a eu lieu en 2014, après la mort tragique de trois enfants tombés dans une mare, un accident qui a déclenché de violentes émeutes dans la localité de Sidi el Bachir, commune de Bir el Djir. Des membres de Graine de paix ont participé à une cellule de crise multidisciplinaire qui devait intervenir auprès des familles dans les bidonvilles de la localité, explique Nadira : « *Nous avons découvert une situation que nous ne connaissions pas dans le quartier : drogue, prostitution, violence. L'idée est venue de lancer une action de terrain et nous avons eu l'accord et un financement du PCPA. La direction de la jeunesse et la commune sont partenaires du projet, l'APC met à notre disposition les locaux (la maison de la culture) et une grande bibliothèque. Il s'agit en premier lieu de constituer un réseau des associations culturelles du quartier : ce sont des structures qui font des actions ponctuelles et occasionnelles, à l'ancienne : la journée des femmes, du martyr, le 1<sup>er</sup> novembre, le mouloud ou de la coiffure. Ils n'ont pas les outils pour donner l'expression aux jeunes et les motiver. Il s'agit de les installer au sein du centre culturel, et d'installer une dynamique de vivre-ensemble. C'est un atelier pilote, avec des formations et l'objectif principal est de donner une autre image de ce que peut être un centre culturel : nous voulons montrer qu'il y a des possibilités. Bien sûr, nous nous attendons à des difficultés sur le terrain et nous savons que nous serons confrontés à un public difficile.* »

### 3. JEUNESSE ET ANIMATION

Des OSC comme Graine de paix, l'Étoile culturelle d'Akbou ou l'Association pour la culture et le développement communautaire (ACDC) les associations Tudert à Fethoune et l'AAJ Idles ont lancé des projets pilotes à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'éducation, de l'animation, de l'insertion et du développement local par exemple, avec une approche différente d'animation de structures publiques ou para-publiques qui entraîne une dynamique locale collective. Ces organisations animent des maisons de jeunes, des médiathèques ou des espaces associatifs publics (le projet de Graine de paix est en cours) avec une démarche innovante basée sur l'approche participative.

#### 3.1. Ouargla : Un désir d'implication citoyenne — par Ghania Mouffok

Ce désir d'implication citoyenne s'organise autour de l'environnement, le soutien scolaire, l'enseignement des langues étrangères mais ce phénomène nouveau peut se heurter à l'incompréhension de l'administration : « *Au début, on ne peut pas dire que l'on a été bien accueillis par l'administration, se souvient Mohamed Adnane Djellouli, et on a eu quelques difficultés parce que dans leur vision, les associations sont faites par des personnes âgées.* »

À 25 ans, cet ingénieur en télécommunications dans une entreprise privée, est le président de l'Association pour le développement des capacités des jeunes à Ouargla dans la commune de Ngoussa et dont la devise est : « *Sois le changement et si tu ne peux pas le faire, sois en l'étincelle.* » Animés par des jeunes qui ont fait l'université, leur objectif premier était de « *servir de pont entre la vie étudiante et la vie active.* », avant d'élargir leur ambitions.

## SE HEURTER À L'INCOMPRÉHENSION DE L'ADMINISTRATION

Aujourd'hui, ils ont mis sur pied des ateliers de langues étrangères: «*Avec ces ateliers, on espère motiver les jeunes très tôt à l'apprentissage des langues étrangères, vu les résultats lors des examens nationaux où les régions du sud sont les plus faibles d'Algérie, surtout en français, l'anglais c'est plus facile, parce que dès l'école primaire, ces langues sont marginalisées.*»

Dans certaines communes, les élèves du premier palier de l'école fondamentale sont même dispensés de cours de français, la seconde langue de l'enseignement... faute d'enseignants! Eux mêmes sont bilingues, francophones et anglophones, les méthodes qu'ils proposent sont ludiques, «*il s'agit de donner envie d'apprendre en s'amusant.*» Cela a l'air de marcher, si l'on en juge par le nombre de jeunes gens, filles et garçons, plus d'une trentaine ce jour là, réunis un vendredi dans la Maison de jeunes de N'goussa que la mairie leur a prêtée pour la circonstance. Plus de 36 jeunes gens, la vingtaine, dans une belle parité, il y a autant de filles que de garçons, décompressent en attendant l'heure du déjeuner, offert par l'association, en cercle autour d'un animateur qui les coache en faisant son show en anglais.

Mais avant d'établir ce type de liens, de partenariat occasionnel avec l'administration, cette association a dû attendre un an avant d'obtenir son agrément: «*Parfois, on dirait qu'ils font exprès pour nous décourager, d'abord ils ne nous donnent pas tous les éléments pour faire un dossier, après il faut une enquête administrative, une enquête policière, et les procédures entre les administrations sont longues.*»

DONNER ENVIE  
D'APPRENDRE  
AUX JEUNES

### 3.2. Cinéma et Mémoire, une pépinière pour les métiers de l'image

Créée en 2007 par un groupe de professionnels du cinéma et d'animateurs associatifs, l'association **Cinéma et Mémoire** a mis en place un programme ambitieux de **formation cinématographique** et de **diffusion culturelle**. Avec la dissolution des structures d'État en charge du cinéma au début des années 90, la production et la diffusion cinématographique ont lentement disparu dans une indifférence quasi-générale, entraînant une raréfaction des métiers de la filière: réalisation et production, montage, prise de son, projection et diffusion.

Sous l'impulsion de Habiba Djahnine, documentariste et militante féministe, la petite structure, avec l'appui d'une autre association très active dans le domaine Kaina Cinéma a créé «Bejaia Doc», un dispositif inédit de formation de jeunes à la réalisation documentaire, un genre qui a disparu. Chaque année 8 projets portés par des garçons et des filles de moins de 30 ans sont sélectionnés — dans des grandes villes, dans des villages — et accompagnés de bout en bout. Une attention particulière est apportée à l'écriture, avant de passer aux différentes étapes de développement, de la réalisation à la post-production, l'objectif étant de **former une nouvelle génération de cinéastes**. Habiba Djahnine, responsable de la formation, s'entoure de formateurs algériens et étrangers, en favorisant **une acquisition des différents savoir-faire**. L'association a créé son propre lieu de diffusion, Les rencontres documentaires de Bejaia, ou «Bejaia Doc», des projections-débats qui se tiennent chaque année à Bejaia et permettent de montrer les œuvres réalisées ainsi qu'une sélection de films de pays et d'horizons divers.

«*Nous avons formé 35 réalisateurs et une centaine d'animateurs ciné-clubs, explique Habiba Djahnine, nous avons également soutenu des formations au montage à l'étranger. Les jeunes que nous avons accompagnés sont des gens de terrain et une dizaine ont fait un second, parfois un troisième film ou travaillent comme assistants-réalisateurs. L'un des jeunes est aujourd'hui producteur, 4 autres sont réalisateurs, avec un second film placé dans les*

FAIRE FACE À UNE  
RARÉFICTION DES  
MÉTIER DU CINÉMA

*réseaux internationaux, 3 sont devenus ingénieurs du son, après avoir bénéficié de stages à l'étranger. Et sur nos tournages nous recrutons des gens de Béjaïa Doc, et nous essayons de mettre en place un réseau de réalisateurs confirmés qui recrutent dans ce vivier. »*

L'association, qui travaille sur **une base solidaire**, n'a pas de retour sur investissement : les formations sont financées grâce au soutien de partenaires étrangers et lorsque les fonds sont suffisants, ils sont utilisés pour les sessions suivantes. Quant aux droits de diffusion à l'étranger, ils sont en général utilisés pour faire des copies de qualité. Pour Habiba Djahnine, **un documentaire qui peut avoir une posture internationale coûte en moyenne 80 000 euros, mais l'association réalise chaque film avec une moyenne de 15 000 euros** : certains postes sont rémunérés (formation, montage) et les petits postes qui nécessitent des salaires importants sont assurés bénévolement par des membres du réseau mis en place par l'association.

Malgré le succès du dispositif, l'association a ralenti ses activités, qui nécessitent des moyens humains importants. En 2014 elle a lancé un programme de formation d'animateurs de ciné-clubs associatifs à Oued Amizour, Timezrit, Akbou Bejaia et Oran. L'idée est de former des groupes à la création de ciné-clubs, les alimenter en films et suivre la progression du travail d'animation.

UN TRAVAIL  
SOLIDAIRE

### 3.3. SOS Culture Bab El Oued : un acteur culturel de proximité

D'autres structures plus modestes ont un réel ancrage dans leur environnement, comme **SOS Culture Bab el Oued** à Alger qui tient porte ouverte dans le quartier populaire et met en œuvre un « **programme complémentaire d'éducation.** » Malgré des financements en baisse faute de projets en cours et le fait que l'association n'obtient pas de subventions publiques, le petit local ne désemplit pas : soutien scolaire, cours de perfectionnement, en maths, en français, en anglais, mais aussi de l'initiation à l'informatique, au cinéma et à la musique. Une cinquantaine d'enfants sont ainsi encadrés par des bénévoles qui ne comptent pas leur temps et qui sont en général d'anciens bénéficiaires des programmes de l'association. Mais les demandes dépassent aussi le cadre culturel : des personnes en difficulté qui ne savent pas à qui s'adresser sollicitent en effet l'association.

Et la demande dans le quartier est importante, les listes d'attente s'allongent, et depuis la rentrée scolaire, la structure a dû refuser près d'un millier de demandes pour les cours de soutien scolaire qui sont assurés avec une participation symbolique des parents. Une forte demande qui ne fléchit pas, depuis quelques années, les prix des cours particuliers ont flambé et sont proposés par des professeurs particuliers ou des écoles privées à près de 1000 DA l'heure, des tarifs inabordables pour les bourses moyennes.

L'association est devenue un véritable acteur culturel dans ce quartier populaire de 60 000 habitants qui n'a pas de centre culturel ni de circuits pour les jeunes : c'est un repère et une bouffée d'oxygène pour les adolescents qui participent aux différentes activités dans une mixité décomplexée. Et dans les locaux exigus de cette structure, l'animation ne faiblit pas : un ciné-club thématique propose des projections-débats, et des musiciens font de l'initiation bénévole — le sous-sol sert d'espace de répétition à des groupes locaux et a vu naître il y a quelques années la première auto-production d'un groupe de rock, Afrokaïne, qui est aujourd'hui célèbre à Alger.

UN ACTEUR CULTUREL  
À BAB EL OUED

## 4. ENVIRONNEMENT

C'est la thématique émergente, et des organisations comme l'AREA-ED à Tipaza (p. 25), «Bariq 21» à Skikda, ou l'Association pour la protection de l'environnement de Beni-Isguen à Ghardaïa exercent un rôle en pointe dans les domaines liés à l'environnement. L'APEB a lancé la construction de son centre pour la «promotion des techniques et savoir-faire sur l'écosystème et l'agrosystème dans les oasis, «Akraz» (travail de la terre en berbère), il y a une dizaine d'années: il est aujourd'hui opérationnel avec notamment une spécialité: une formation à l'agro-écologie, premier maillon de la chaîne de **développement durable**.

D'autres organisations élargissent leurs champs d'action et d'intervention en fonction des expertises et du savoir-faire qu'elles acquièrent. C'est le cas pour l'association de plongeurs Récifs, à Alger, qui multiplie les projets, au delà de ses activités sportives: elle met en œuvre des campagnes de protection de l'environnement («Les éboueurs de la mer» en partenariat avec la radio algérienne et le groupe Sonelgaz, «Ports bleus», «Delphin rescue», une opération de récupération de filets dérivants dangereux pour la faune) mais aussi un programme en direction des personnes handicapées (handiplongée) avec des soutiens publics et ceux d'organisations internationales (APC, ministère de la Pêche, Handicap International) et projette de mettre en place un fichier national de plongeurs professionnels pour soutenir les plans Orsec de la protection civile en cas de catastrophe.

### 4.1. Bariq 21 – Un travail d'éducation à la protection de l'environnement

L'association «**Bariq 21 pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable**» regroupe des jeunes diplômés de l'université qui mènent des actions de réflexion et de sensibilisation dans la wilaya de Skikda sur l'importance des énergies alternatives (21 faisant référence à la wilaya de Skikda mais aussi au programme d'action pour le développement durable l'Agenda 21 et au protocole de Kyoto sur les émissions des gaz à effet de serre).

L'association est sur tous les fronts: campagnes de reboisement, mobilisation contre la déforestation d'espaces verts, sensibilisation dans les écoles... L'une des actions phares du groupe est la mise en place de **chauffe-eau solaires pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables** au sein de 3 sites: l'hôtel de ville de Skikda, un centre pour enfants assistés et une bibliothèque de quartier. Ces opérations pilotes qui appuient la vulgarisation à l'utilisation des énergies propres — l'association projette d'installer une dizaine de systèmes photovoltaïques dans des écoles isolées de la région — reçoivent encore peu d'échos favorables: la wilaya était intéressée par le projet mais n'y a pas donné suite.

VULGARISER  
L'UTILISATION DES  
ÉNERGIES PROPRES

Pourtant Bariq 21 a gagné en visibilité: «*C'est un travail de longue haleine, explique son président Mohamed Tebbouche, nous ne sommes pas réellement satisfaits des résultats que nous avons pu obtenir, mais il y a un «plus» au niveau de la wilaya de Skikda, les choses bougent, les gens nous le disent, et nous sommes consultés par l'administration, dans des groupes de réflexion et de commissions sectorielles. Mais pour le suivi c'est délicat, nous faisons du volontariat et il faut du temps... Il y a un important travail d'éducation et de sensibilisation, il y a une culture où l'environnement et la propreté s'arrêtent au seuil du domicile. Nous travaillons donc sur le tri sélectif,*

*et pour nous ça doit commencer chez les citoyens, pour faciliter la tâche de la gestion mais aussi générer une plus value environnementale en développant la filière du recyclage du plastique à partir de bacs de tri. Et ça peut donner des idées aux citoyens en termes d'investissement car c'est un créneau qui est porteur pour les entreprises.»* L'association a signé en 2011 une convention avec l'Agence nationale de gestion du micro-crédit pour promouvoir des projets liés à l'environnement et au développement local : la fabrication et l'installation de chauffe-eau solaires, nettoyage mécanique des plages, éclairage solaire, la création d'espaces verts et le recyclage du plastique et du papier.

#### 4.2. Ma cité en mouvement : Un collectif de quartier pour favoriser le lien social

Le collectif « Ma cité en mouvement », a été mis en place par une demi-douzaine d'associations de la cité Daksi à Constantine. Ce quartier est une « zone d'habitat urbain nouvelle », les ZHUN, grands ensembles érigés dans les années 70 et 80 qui sont aujourd'hui surpeuplés et fortement dégradés. Le collectif, à mi-chemin entre l'association de quartier et le réseau s'est construit après une formation sur les techniques de gestion de projet assurée par Farid Kerboua, de l'association Flambeau vert pour l'environnement. Il réunit un ancien comité de quartier, une association dédiée à la santé, une autre à l'environnement, une association de commerçants, deux associations religieuses et une association de parents d'élèves.

#### DES ACTIVITÉS AUTOUR DE LA NOTION DE VIVRE-ENSEMBLE

Le groupe a lancé quelques activités, autour de la notion du « vivre-ensemble » : des opérations de nettoyage des quartiers, une formation en direction des jeunes sur la « responsabilité individuelle » et recherche actuelle des financements pour une opération de reboisement, notamment au sein d'établissements scolaires. À l'inverse des opérations de nettoyage par les pouvoirs publics, qui possèdent le matériel nécessaire, le groupe mobilise sans grands moyens les citoyens de la cité en faisant une campagne de sensibilisation et du porte-à-porte. Les autorités connaissent le

projet : la wilaya, la commune, mais les interlocuteurs sont rares, et c'est ce qui motive l'existence même du groupe, dont les associations sont encore isolées.

#### 4.3. Iguersafen : Un modèle de gouvernance et de développement local

Dans le village d'Iguersafen en Kabylie, c'est un comité du village qui gère les affaires de la cité. Adossé à une association de défense de l'environnement, Alma vert, le village a décidé de prendre en charge le ramassage et le traitement des ordures ménagères et a adopté le système de tri sélectif, une première en Algérie. Faute de décharge publique — un problème récurrent dans les petits villages de la région — un système de compostage des déchets organiques avec des bacs installés dans tous les quartiers a été mis en oeuvre en même temps qu'une campagne de vulgarisation en direction des villageois. Le compost fabriqué est par la suite utilisé dans les potagers et l'agriculture locale alors que des volontaires font tourner un **centre de tri** qui canalise le recyclage : **les déchets plastiques sont revendus** — le village prospecte pour la récupération du papier — et les revenus sont investis dans le **reboisement et une pépinière** pour réparer les dégâts occasionnés par de décennies de chauffage au bois. Un modèle économique qui fait son chemin. La pépinière, gérée par l'association Alma vert a été financée par les moyens du village comme la majorité de la centaine d'actions et projets lancés par la communauté depuis 2010 (réfection de fontaines, construction d'un magasin d'alimentation, d'un cybercafé, aménagement de places publiques et d'une aire de jeux pour enfants, etc.)

**Un réseau d'adduction en eau potable** de près de 2 km qui capte les sources de la région a été réalisé en 2011, pour mettre fin aux pénuries récurrentes. Près de 400 maisons sont ainsi alimentées avec des

compteurs individuels avec une cotisation mensuelle symbolique de 25 DA et un plafond de consommation. Le projet porté par les villageois a été réalisé en un temps record de huit mois et a coûté près de **25 millions de DA**, principalement des cotisations et des dons, **l'apport financier de l'État étant de 17%**.

Sur 4500 habitants, 1400 assistent aux assemblées générales du comité de village et tout le monde participe aux travaux d'intérêt général. Ceux qui n'habitent pas le village — les émigrés qui ne participent pas aux travaux — cotisent selon des barèmes établis par la communauté.

#### 4.4. Ouargla : Changer l'environnement — Par Ghania Mouffok

Pour Ghania mouffok, journaliste indépendante et auteure d'une enquête sur les organisations de la société civile dans le sud-est algérien<sup>4</sup>, « ces nouvelles associations participent à la construction d'une nouvelle citoyenneté plus autonome, à la naissance d'une société civile qu'ils souhaitent « responsable » et capable de se « prendre en charge » comme on pallie à la mauvaise qualité des services publics » :

(Les) communes devraient apprendre à apprécier l'utilité sociale de ces nouvelles énergies, si l'on en juge par la qualité, à titre d'exemple, de l'association Mercure, dans la commune de Beni Thour. Cette association est parvenue en moins d'un an à transformer le quartier populaire de Hay Bouzid en quartier exemplaire, las de l'absence des services publics en matière d'hygiène : « *C'était le quartier le plus sale de toute la wilaya, on a commencé par installer des poubelles devant les portes, après tout le monde voulait une poubelle, on en a installé 1100, puis on a été voir les gens de l'APC et on s'est entendu avec eux : on s'occupe des poubelles et vous, vous venez les ramasser, et c'est de là qu'est née l'idée de faire une association.* », se souvient Yacine Labbouz, le vice-président de 28 ans, gestionnaire/comptable à Hassi-Messaoud, de **l'association Mercure dans la commune de Beni Thour à Ouargla**. Puis ils se sont attaqués à un terrain vague qui servait jusqu'alors aux jeunes désœuvrés entre drogue et mauvais alcool, qu'ils ont transformé en un véritable jardin public, en moins d'un an, grâce aux dons des gens du quartier, dans lequel aujourd'hui jouent les enfants entre pelouse et balançoires.

Cette association qui ambitionne « *de planter la culture de l'environnement chez les plus jeunes* » a réussi le pari de leur faire planter 2000 arbres : « *Avant, quand je disais on va planter des arbres, ajoute Yacine Labbouz, les gens me riaient au nez, ils me disaient les enfants vont tout arracher, et aujourd'hui c'est faux, comme c'est eux qui plantent, ils ne les touchent pas, ils les protègent, ils les arrosent, ils s'en occupent. Si tu changes l'environnement d'un enfant, lui aussi il change.* » Son nouveau chantier est un pari : transformer l'école primaire comptant 500 élèves en la plus belle école d'Algérie. Le week-end ils y travaillent, entre nettoyage et peinture, on peut contempler le travail accompli, même les maigres parcelles de terre qui entourent la cour de récréation ont trouvé une nouvelle vocation : elles ont été transformées en pépinière pour alimenter en arbres d'autres écoles.

SI TU CHANGES  
L'ENVIRONNEMENT  
D'UN ENFANT, LUI AUSSI  
IL CHANGE

#### 4.5. L'association de protection de l'environnement de Béni-Isguen, APEB : Un centre d'expertise sur l'environnement oasien

L'association de protection de l'environnement de Béni-Isguen (APEB) a lancé la construction de son centre pour la « promotion des techniques et savoir-faire sur l'écosystème et l'agrosystème dans les oasis », « Akraz » (travail de la terre en berbère), il y a une dizaine d'années : il est aujourd'hui opérationnel avec notamment

4. G.M. « *Organisation de la société civile, entre contraintes et libertés* », El Oued, Ouargla, mars 2015.

une spécialité: une formation à l'agro-écologie, premier maillon de la chaîne de **développement durable**. L'APEB travaille également depuis sa création sur le patrimoine de l'eau : la pollution de la nappe phréatique et la restauration des puits traditionnels d'irrigation et des puits capteurs d'eau, mais aussi la sensibilisation des citoyens sur le danger de l'utilisation de produits chimiques et de l'urbanisation de la palmeraie. Elle a créé en 2001 le Réseau associatif du développement durable des Oasis RADDO (un réseau maghrébin qui couvre l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie, mais aussi le Niger et le Tchad qui ont des référents) qui a pour principal objectif d'enrayer le déclin des oasis et participe à un « Programme d'actions concertées des oasis » (PACO) porté par deux ONG françaises, le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et le CARI (Centre d'actions et de réalisations internationales.) À terme, il s'agit de parvenir à un réseau d'oasis (et d'associations oasiennes) maîtrisant les techniques de gestion durable et qui serait incontournable dans la définition des politiques publiques les concernant.

La ferme-école expérimente des techniques agroécologiques et les transmet à des agriculteurs et des associations, à travers un programme de formation varié et parmi les résultats **sur le terrain, des agriculteurs passent aux cultures biologiques**. Et c'est un défi, notamment face à un manque d'information sur la question et malgré des programmes ambitieux lancés par le ministère de l'Agriculture dans le domaine (notamment des soutiens financiers pour les exploitants bio ou en cours de conversion.) Des membres de l'association ont par exemple rencontré des agriculteurs « bio » qui utilisaient par exemple l'herbicide « Roundup », connu pour être un produit toxique et cancérigène.

ENRAYER LE DÉCLIN  
DES OASIS  
ALGÉRIENNES

« Dans le sud sud algérien, le travail associatif est « ralenti » : « c'est difficile, explique le coordinateur de l'association, Ahmed Benaddoun : on arrive difficilement à faire bouger la société civile. Au Maroc et en Tunisie nous travaillons avec des associations rôdées qui tournent parfois avec 90 salariés. Ils sont expérimentés et sont soutenus par l'État mais ne comptent pas uniquement sur ce soutien, ils ont de l'avance. Ici, la situation est immobile, les associations sont très peu actives. Nous avons prospecté à Bechar, Tindouf, El Bayadh et Adrar, mais il faut du temps pour convaincre. Et l'administration ne joue pas le jeu : ils n'ont pas les compétences sur la question, ne reconnaissent pas notre travail et en général ça ne les intéresse pas quand ils ne sont pas eux-mêmes des oasiens. » Face à la faiblesse des associations locales en termes de capacités et d'expertise, l'APEB a noué **des relations avec des partenaires nationaux ou étrangers** pour permettre **le transfert d'expertises** et renforcer ses propres capacités ainsi que celles d'autres ONG. Outre une ferme-école, Le centre Akraz comporte une maison d'accueil, des salles de cours, un laboratoire et une bibliothèque. Il dispense des formations à la carte en direction des agriculteurs qui ne sont pas disponibles dans le secteur public (**Les centres de formation professionnelles n'ont pas d'offres en direction des professionnels**) et des stages pour les associations (gestion financière et administrative, comptabilité.) Le centre propose également des campagnes de sensibilisation en milieu scolaire. Certaines des formations sont payantes et des participations sont demandées aux fellahs ou aux étudiants, d'autres sont prises en charge par des projets. Le centre, qui emploie 3 personnes n'est pas encore autonome : en général **les subventions publiques atteignent juste 20% de co-financements des projets de l'association**.

## 5. DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

C'est le domaine d'intervention le plus difficile pour les OSC algériennes: la défense des droits humains considérée comme une activité « sensible » par les pouvoirs publics et les



associations évoluent en général dans un environnement hostile (interdiction de réunions, refus d'agrément, entraves administratives, harcèlement.) Pourtant si la marge de manœuvre des ong reste étroite, leur influence s'accroît en même temps que leur expertise.

.....

Les deux principaux courants de la LADDH (l'aile dirigée par M<sup>e</sup> Hocine Zahouane et celle dirigée par M<sup>e</sup> Nouredine Benissad) ne sont pas que des « lanceurs d'alertes ». Ils multiplient les programmes de formation et mobilisent par exemple des avocats lors des procès de militants politiques ou de mouvements citoyens.

## 5.1. La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme : Un travail pédagogique sur les droits humains

Sous la houlette de son ancien président Ali Yahia Abdennour, la LADDH (aujourd'hui dirigé par l'avocat Hocine Zahouane) a joué un rôle prépondérant et constant dans la dénonciation des atteintes aux droits humains durant les années de violence, une intransigeance qui lui a valu de nombreuses inimitiés. La ligue anime aujourd'hui deux structures dédiées à la défense et la promotion des droits humains : **une Maison des droits de l'Homme et du citoyen à Tizi-ouzou** et un **Centre de documentation et de formation sur les droits humains à Bejaia (CDDH)**.

Les deux structures abritent des formations et des séminaires en droit et sur les questions de la citoyenneté en direction des professionnels mais aussi du grand public (étudiants, militants des droits de l'Homme) et proposent des stages en renforcement des capacités en direction du mouvement associatif (montage et gestion de projets). Les deux centres offrent également des consultations juridiques dans divers domaines (violences conjugales, violences sexuelles, licenciements abusifs, etc.) Une aide juridictionnelle est également proposée, un domaine pour lequel les services publics manquent d'encadrement pour des services d'accompagnement personnalisés. En 2015 la ligue a mis en place un programme pour l'observation des procès judiciaires, un projet qui devrait à terme aboutir à la création d'un « **Observatoire national des procès au service de la justice** » qui établira des rapports d'observation à des fins de plaider pour le changement ou l'adaptation des lois aux standards internationaux.

## 5.2. Réseau Nada : un travail en pointe sur les droits de l'enfant

**Le Réseau Nada pour la défense des droits de l'enfant**, fondé en 2005 par un groupe de 35 associations à l'initiative des Scouts musulmans, fédère aujourd'hui près de 150 associations dans différentes régions du pays autour de la thématique de la protection de l'enfant. Le réseau enregistre une très forte demande des associations locales, notamment en termes de formation. Depuis 2008, Nada dirige un projet ambitieux : un dispositif d'écoute et de signalement des actes de violence envers les enfants accessible à travers un numéro vert : le 3033. Le programme « Je t'écoute » couvre actuellement 15 wilayas avec un traitement centralisé à Alger grâce à une convention signée avec l'opérateur fixe Algérie Télécom. En 2015 le dispositif de signalement a été élargi à tout le territoire en collaboration avec les 3 opérateurs de téléphonie mobile et un projet de portage local par des associations du réseau est en cours. L'association emploie 18 personnes à temps plein sur ce programme.

La cellule d'écoute à Alger est surchargée d'appels, elle reçoit entre 50 et 120 communications quotidiennement et mobilise 4 psychologues, 4 juristes et 2 responsables. Elle devrait passer à 30 salariés en septembre 2015 puis à une couverture nationale avec à terme **200 personnes formées à l'accompagnement et opérationnelles** : des équipes de trois per-

UN SYSTÈME DE  
SIGNALEMENT INÉDIT  
ET DURABLE

sonnes par association dans chaque wilaya. L'objectif étant selon le président du réseau, Abderrahmane Arrar, que **le système de signalement devienne durable**: « *Nous préparons un plaidoyer auprès de différents ministères pour que le dispositif soit porté par les pouvoirs publics mais géré par le réseau Nada. Pour les opérateurs de téléphonie ce n'est pas lourd, et désormais ils devraient intégrer le projet dans leurs charges annuelles avec des conventions dans la durée. Nous avons commencé avec une estimation de 15 millions de DA en 2008 pour l'opération pilote et 5 millions de DA pour la partie technique du portage. Et c'est un travail long, notamment pour convaincre les partenaires d'adhérer au programme. Notre estimation actuelle est de 30 millions de DA par an pour le portage téléphonique, sans compter l'accompagnement des cellules de wilaya, qui nécessite une logistique lourde: les frais d'avocat, les besoins spécifiques de la famille et de l'enfant, les charges du personnel.* »

Selon les chiffres de l'association, près de **18 000 appels** ont été enregistrés sur une année, entre juin 2014 et mai 2015. Si les signalements sont divers (familles en difficulté, scolarisation, divorce, pension alimentaire, etc.) Nada concentre son travail sur la défense des droits des enfants, à travers un second projet sur la « **prévention des violences sexuelles envers les enfants** »: sur un millier de cas signalés, 700 ont été traités par l'équipe pluridisciplinaire (écoute, orientation et accompagnement).

Pour la coordinatrice de ce projet thématique Amina Boufenissa, c'est un domaine délicat: « *Les gens n'appellent pas la police, c'est un tabou, notamment en cas d'inceste. Ils préfèrent recourir à une association, ils sont plus en confiance. Au sein des établissements scolaires il y a juste des « conseillers d'orientation ». Il existe des psychologues en milieu hospitalier, mais personne n'y va, et en général les mamans ne veulent pas entrer dans des procédures, c'est trop difficile pour la famille.* » À 26 ans, Amina Boufenissa dirige ce projet depuis 2011 et manage également un programme de renforcement des capacités des associations. Diplômée en finances, elle évolue dans le milieu associatif depuis son jeune âge et a été bénévole et éducatrice-paire de l'association « Aids pour les personnes vivant avec le VIH » au lycée puis à l'université. Elle a enchaîné les formations en « renforcement des capacités » et a acquis les bases de la médiation auprès de l'association oranaise Graine de paix (voir p. 9 et 20.)

À travers ce projet pilote, Nada a monté des campagnes de sensibilisation en milieu scolaire sur les violences sexuelles et a formé des associations du réseau à l'écoute et à l'accompagnement. Mais les difficultés sont nombreuses: au sein des associations la thématique est choquante, les négociations avec l'Éducation prennent du temps et au niveau local, les établissements scolaires sont dépassés par leur propres programmes et acceptent tout juste des activités occasionnelles et sont réticentes sans autorisations de la tutelle. Le réseau cherche actuellement des financements pour pérenniser ce projet et passer à une vitesse supérieure. Il a acquis **des techniques et des outils pédagogiques** auprès de l'association marocaine « Amen », une organisation de lutte contre les violences sexuelles sur enfants qui a une longue expérience dans la région MENA et possède un savoir-faire

VIOLENCES SEXUELLES:  
DES CAMPAGNES  
DE SENSIBILISATION  
EN MILIEU SCOLAIRE

élaboré dans le domaine. **Ce programme pédagogique (des guides et une mallette pédagogique) est prêt à être répliqué** et des négociations étaient en cours courant 2015 pour un financement par le ministère de l'Éducation. Les activités ont été financées avec le soutien d'une ONG française, ECPAT (End child prostitution and trafficking) membre d'un réseau international qui lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

À ce stade, **15 formateurs régionaux** ont été formés à la sensibilisation et aux techniques thématiques par des intervenant spécialisés (psychologues, juristes et médecins légistes). Ils seront chargés de mettre en place des formations dans 4 régions en direction de la population cible du programme: avocats, juristes, psychologues, éducateurs jeunes et professeurs de l'éducation.

### 5.3. Le CNDDC : une nouvelle génération de militants politiques

— Par Ghania Mouffok

La Comité national pour la défense des droits des chômeurs, CNDDC, proclamait sa naissance le 04 février 2011. Avec ce comité, c'était la première fois que des chômeurs se dotaient de leur propre organisation en Algérie. Cette naissance surprendra tout le monde, spécialistes, experts, sociologues, journalistes, politiques et pouvoir, d'autant plus que ces nouvelles voix parvenaient de Ouargla, Laghouat, Ghardaïa, depuis les portes du désert à des centaines de kilomètres de la capitale, Alger.

*« Le comité est un espace autonome et démocratique ouvert à toutes celles et à tous ceux qui se réclament de notre projet et de notre plate-forme de revendications, peut-on lire dans sa première déclaration officielle. Le comité National pour La Défense des Droits des Chômeurs (CNDDC) est une organisation qui se bat pour la défense des droits moraux et matériels des chômeurs. Nos revendications principales sont : le travail décent, une allocation chômage à hauteur de 50% du SNMG, la totale transparence dans la distribution des offres d'emplois, la suppression du service militaire pour les jeunes de 25 ans et la baisse de la durée du service militaire à 06 mois », peut-on lire sur dans déclaration de naissance.*

Les initiateurs de cet événement socio-politique, inconnus jusqu'alors, révéleront une nouvelle génération de militants politiques même s'ils s'en défendent : « on ne fait pas de politique, on ne parle que des problèmes sociaux. » Enfants de la démocratie avortée, ils sont nés et ont grandi dans la guerre civile, et la libéralisation violente de l'économie, entre internet et *El Jazeera*, islam et démocratie. Des événements qui ont déchiré le corps social, segmenté les solidarités. Depuis cette expérience traumatisante, vécue, ils tentent de construire, à travers leur mouvement, d'autres manières d'agir pour changer leur conditions en créant des solidarités au plus proche.

Comme on repart à zéro dans la reconstruction du lien social, d'une société civile revendicatrice et indépendante des pouvoirs publics, ils ont tissé leur toile en pyramide partant du voisinage, du quartier, des amis, des cousins, des « ils sont des nôtres », *tawa'na*, selon l'expression en arabe. Entre gens qui se connaissent, seule garantie, espèrent-ils, pour se refaire confiance et ce, dans le partage de la même revendication, sortir de l'exclusion avec son cortège de pauvreté, de solitude et de ce qu'il qualifie de « mépris. »

### 5.4. SOS Disparus, un travail de fond sur la justice transitionnelle

D'autres ONG activistes depuis le milieu des années 90 dans des conditions difficiles, comme le collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), qui mènent des actions pour retrouver leurs proches et obtenir un traitement national de la question des disparus conforme au droit international. Le CFDA, qui n'a toujours pas d'existence légale en Algérie et une association jumelle de droit français a été créée pour le plaidoyer auprès des instances internationales. Le CFDA organise régulièrement des formations en droit international et national dans l'objectif de renforcer les compétences des professionnels du droit en matière de défense et de protection des droits de l'Homme. Elle organise également des formations plus pointues, comme sur les techniques d'identification par ADN par exemple.

Le collectif travaille aussi avec de jeunes avocats et accompagne les familles de disparus dans certaines de leurs démarches, comme l'explique Sabra Sahili, coordinatrice des programmes pour le bureau d'Alger : « Pour nous le renforcement de capacités, c'est aussi amener les gens à communiquer sur la question des disparitions forcées. Pour le droit international, qui est destinée aux avocats, nous traitons **des questions de fond, avec des sessions pratiques**, nous rédigeons des plaintes pour les familles, nous les orientons juridiquement, lorsqu'il y a par exemple des demandes d'exhumation de corps, c'est un travail complexe (il y a des incohérences sur les dates de décès par exemple). En général, les avocats qui assistent à nos formations ont moins de 40 ans, et ont déjà une

*première expérience dans la défense des droits de l'Homme. Ils sont très intéressés car même s'ils ont eu ce module dans le cursus universitaire, c'est déjà oublié, et il n'y a pas de formation continue.»*

L'association accompagne les familles, et gère près de 5000 dossiers de disparitions forcées, qu'il faut suivre, mettre à jour, un travail lourd pour la petite équipe. Dans les 6 premiers mois de 2015, 45 nouveaux dossiers ont par exemple été enregistrés, en général des familles qui ne savaient pas à qui s'adresser.

Pour l'association, les formations sont aussi un moyen de sensibilisation sur la question des disparitions forcées : elle a des difficultés à trouver des personnes qui travaillent dans ce domaine. Et le travail s'organise avec les familles de disparus dans l'esprit d'aboutir à une réelle justice transitionnelle : *« Pour nous, les gros projets ne sont pas une urgence, mais il faut déjà faire le suivi des plaintes, qui représente un travail énorme. Et si nous travaillons sur le droit international, nous souhaitons recentrer sur le droit national, comme nous le faisons avec les formations, et voir ce qu'on peut faire au niveau interne, car rien n'est figé, les gens changent, et le système peut changer doucement, il faut travailler sur la recherche et la réflexion juridique sur les disparitions forcées »* À Oran, l'association a ouvert un

« Centre de recherche pour la Préservation de la Mémoire et l'Étude des droits de l'Homme (CPMDH<sup>5</sup>) ». Un centre d'échange, de formation, de documentation et de recherche dans les différents domaines des droits de l'Homme et plus précisément sur la justice transitionnelle et les disparitions forcées.

## DE LA FORMATION CONTINUE EN DIRECTION DE JEUNES JURISTES

### 5.5. FARD : Un accompagnement et une aide juridictionnelle bénévoles

Sur le terrain, FARD répond à des besoins importants en matière d'accompagnement psychologique, et juridique. Des prestations qui sont souvent peu développées dans le service public quand elles ne sont pas inexistantes. Dans le cas de l'accompagnement juridique par exemple, la population et plus particulièrement les femmes en difficulté préfèrent s'adresser à des associations qui ont des avocats bénévoles et qui traitent les dossiers avec rigueur : *« La démarche publique est longue : il faut un dossier prouvant le manque de ressources, un courrier au procureur qui saisit le barreau et désigne un avocat ou un huissier de justice. Pour la première démarche nous fournissons un avocat bénévole, pour la seconde nous accompagnons dans le dispositif d'aide juridictionnelle, qui fonctionne quand on est informé et accompagné. Et c'est aussi une formation aux pairs, nous demandons aux femmes de décrire leurs démarches, c'est efficace à la radio, et souvent ces femmes rejoignent FARD pour raconter leur parcours dans les groupes de paroles. »*

### 5.6. Sawt enssa : Une démarche autonome de conscientisation sur le harcèlement

À l'origine, *Sawt enssa* (la voix des femmes) est un petit groupe informel d'étudiantes qui se réunissait chaque semaine pour parler des problèmes rencontrés au quotidien. En 2012, ce groupe de parole a lancé **une page Facebook<sup>6</sup> qui rapporte les cas innombrables de harcèlement sexuel**, dans la rue, sur les lieux de travail. Rapidement la page a réuni des centaines de témoignages à travers le pays. Sophia-Lyna Meziane, membre du groupe, expliquait la démarche lors d'une rencontre dédiée aux jeunes dans le mouvement associatif : *« Nous avons créé cette page sur le modèle égyptien de « Harass Map » (un projet soutenu par l'Union des femmes en méditerranée, qui permet à des femmes ayant subi un harcèlement sexuel d'alerter les autorités gratuitement*

5. <https://www.facebook.com/cpmdhOran>

6. <https://www.facebook.com/SawtNissaa>

7. Université de printemps « L'Algérie de demain : Quelle place pour les jeunes? », CISP, LADDH, mai 2014.

par SMS et de recevoir un soutien). Bien sûr nous n'avons pas pour objectif de poursuivre les « harceleurs », nous ne sommes qu'un groupe de parole qui s'est agrandi.

Nous avons participé à des formations qui nous ont permis de nous organiser, comme pour la gestion de parole, etc. Pour le harcèlement sexuel, nous voulons montrer que la cause n'est pas dans les tenues vestimentaires, le fait qu'une femme soit dans la rue ou à une heure tardive, mais que nous étions dans un système patriarcal qui fait que nous nous sentons vulnérables, nous « regardons par terre ». Nous avons contacté diverses associations, dont Rachda, qui travaille sur la violence. Cette expérience a montré que nous ne pouvions pas parler de sexualité, de nos préoccupations, les discussions et les thèmes étant « random », (aléatoires) il nous fallait donc notre propre programme, plutôt orienté « jeunes ». Et cette activité ce n'est qu'une activité dans le militantisme du droit des femmes. [...] Il fallait gérer les débats qui faisaient suite à ces témoignages: les victimes ne devaient pas se sentir responsables de ce qu'elles portaient. Pour nous, il fallait un travail de conscientisation sur le phénomène que nous considérons comme une violation de notre droit à circuler et à notre dignité. »

NOTRE PROPRE  
PROGRAMME, ORIENTÉ  
« JEUNES »

**FOCUS:** Des organisations comme le « Centre de documentation et d'information sur les droits de l'enfant et de la femmes (CIDDEF), le Réseau Nada, Femmes revendiquant leurs droits (FARD) ou l'Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté (AFEPEC), mais aussi d'autres associations féministes ont également mené un rôle de plaidoyer important et un travail de longue haleine dans les domaines des droits de l'enfant et des femmes (notamment pour l'abrogation du Code de la famille depuis 1985, qui a été partiellement révisé en 2005) et pour **la mise en œuvre des conventions comme la CEDAW et la CIDE** (élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention internationale des droits de l'enfant). Le CIDDEF a ainsi présenté un rapport alternatif sur les droits de l'enfant en Algérie, au comité des droits de l'enfant à Genève (juin 2005.) FARD a pour sa part un rôle consultatif dans la stratégie nationale contre la violence envers les aux femmes.

Ces organisations participent ainsi à la transformation des pratiques publiques à travers des mécanismes innovants (espaces d'écoute et de conseil, accompagnement psychologique et/ou juridique, etc.) à l'image du **réseau Wassila/Avife** (Association contre les violences faites aux femmes et aux enfants) qui se définit par une « double identité »: « *un militantisme de longue date pour les droits des femmes et l'égalité, ainsi qu'une expertise thématique sur la question de la violence à l'égard des femmes.* » Récemment encore, ces Ong ont appuyé une « loi criminalisant les violences faites aux femmes », un texte violemment critiqué par les milieux conservateurs après son adoption par l'Assemblée et qui était toujours bloqué par le Sénat courant 2015.

## 6. LE PATRIMOINE

Comme pour l'environnement, c'est une thématique émergente en Algérie et il existe des organisations à travers le pays qui commencent à s'organiser. Au delà des associations thématiques, de nombreuses OSC se mobilisent pour la protection du patrimoine, à l'image

de « Bariq 21 » qui a travaillé avec l'association « Les amis de Skikda » sur la réhabilitation du vieux quartier napolitain de la ville et s'est opposé à la mainmise de promoteurs immobiliers.

---

À Oran, Santé Sidi el Houari et Bel Horizon sont les deux acteurs clés des questions liées au patrimoine. SDH a investi le quartier historique de Sidi el Houari et a entrepris la réhabilitation du site aujourd'hui classé et Bel Horizon participe à la reconnaissance et à la préservation du patrimoine architectural de la ville. Ces quatre associations sont par exemple consultées par les pouvoirs publics sur les questions liées au patrimoine et à la ville, des domaines pour lesquels **l'expertise et l'action publique sont encore faibles** et mobilisent des professionnels (urbanistes, ingénieurs, chercheurs, architectes) aux côtés de bénévoles qui soutiennent leurs actions. D'autres associations travaillent dans des contextes différents, comme l'APEB à Ghardaïa ou ACDC à Beni-Abbes qui œuvrent à la réhabilitation des palmeraies et de patrimoines culturels comme les ksour, les puits ou les fogaras.

### 6.1. L'école-chantier de Sidi el Houari, un modèle d'innovation

Créée en 2003 pour répondre aux problèmes socio-économiques des jeunes déscolarisés en situation de vulnérabilité, l'école-chantier de l'association Santé Sidi El Houari a rapidement évolué pour devenir **un pôle de formation spécialisé dans les métiers traditionnels de la restauration**: travail de la pierre, maçonnerie, forge, menuiserie. Elle offre aujourd'hui 50 places pédagogiques avec 8 formateurs spécialisés qui travaillent en binôme (un titulaire et un adjoint). Les stagiaires sont également suivis par une « éducatrice à la citoyenneté » qui leur apporte des connaissances dans les domaines du patrimoine, de l'environnement, de la ville ou des services publics et gère leur intégration au sein des ateliers du pôle culturel qui assure notamment des cours de soutien scolaire. **Les jeunes artisans sont initiés aux dispositifs d'insertion publics et sont suivis pendant six mois après l'obtention de leur CAP.**

Et les débouchés sont garantis: durant les dix premières années de l'école, **50% des stagiaires ont intégré le marché du travail et ce taux atteint désormais les 100 %**. Une fierté pour les cadres de SDH. En 2011 l'école a été agréée par l'État et la direction de la formation professionnelle et elle travaille désormais en lien

UNE FORMATION  
AVEC DES DÉBOUCHÉS  
GARANTIS

avec la wilaya, le ministère de l'Artisanat, la Chambre de l'artisanat et des métiers ainsi de nombreux partenaires à l'international. La prochaine étape pourrait être une consécration pour le travail soutenu de SDH: lors d'une récente rencontre avec une délégation du ministère de la Culture, de représentants de l'Union européenne et d'architectes experts de l'École polytechnique et d'urbanisme (EPAU), l'idée de transformer l'école-chantier en « **école nationale pilote des métiers traditionnels** » a été lancée. L'idée principale serait que les jeunes artisans soient versés

sur les chantiers de réhabilitation du patrimoine oranais qui se multiplient et qui manquent cruellement de main d'œuvre qualifiée.

### 6.2. Ouarourout : Entre patrimoine et développement communautaire

À Beni Abbès, Ouarourout, un groupe d'anciens scouts qui a monté sa propre association et qui organise des séjours solidaires et des échanges entre jeunes, avec notamment une passerelle entre des étudiants en architecture et l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) à Alger. Une association à base communautaire, qui a entamé une réflexion sur l'expérience de la rénovation récente du ksar de Beni Abbès par les pouvoirs publics et pour laquelle la population locale n'a pas été impliquée. Une réhabilitation « top-

down » dans le jargon du développement, du haut vers le bas, et qui a posé des problèmes d'adaptabilité<sup>8</sup> : le ksar reconstruit et les jardins qui l'entourent n'ont pas été investis par les familles, tenues à l'écart pendant les travaux.

L'association a décidé de lancer un travail de réhabilitation dans le ksar de Ouarouroute avec ses propres moyens ; le projet a été engagé avec l'appui d'ACDC, qui a été accueillie à Beni Abbes et avec le soutien financier du programme ONG II : une formulation de l'idée de projet et une stratégie pour la réhabilitation de l'espace, mais dans un esprit communautaire et de renforcement du lien, avec un comité des sages, l'implication des jeunes, une réflexion autour des techniques, mais surtout des chantiers de volontariat, et une dimension de savoir-faire qui se met en place. ACDC a ainsi expérimenté des stratégies d'intervention : construire une relation de confiance avec les acteurs, avec la participation comme élément fondamental.

IMPLIQUER  
LA POPULATION ET LES  
ACTEURS LOCAUX

L'association Ouarouroute possède aujourd'hui son gîte touristique, qui soutient la création d'activités génératrices de revenus par la population. Et un autre groupe de jeunes, Oueld el Waha (les enfants de la palmeraie) a investi le ksar de Beni Abbés pour l'occuper et l'animer dans une démarche communautaire similaire et en fondant sa propre association. Peu à peu les familles reviennent, font revivre le lieu et les jardins, et encouragent l'association en faisant des dons.

## 7. INSERTION

.....

Comme nous l'avons vu dans les précédents chapitres, avec la montée du chômage et la mise en place de mécanismes publics d'aide à l'emploi, plusieurs associations interviennent depuis une dizaine d'années dans la formation et l'accompagnement de projets d'insertion, comme Femmes revendiquant leurs droits (FARD), Santé Sidi el Houari avec son école chantier, l'Etoile culturelle d'Akbou et son « lycée de la deuxième chance » et l'association Bel Horizon qui favorise l'employabilité de médiateurs culturels et d'étudiants en architecture. Ces mécanismes d'accompagnement sont parfois construits avec les pouvoirs publics. Le tout dernier projet de l'association Femmes revendiquant leurs droits, FARD « L'accès à la formation et à l'emploi ; un droit de la personne humaine pour des jeunes femmes non qualifiées dans la wilaya d'Oran » est orienté vers le partenariat avec différentes structures publiques et acteurs sociaux : l'Agence nationale pour l'emploi, les directions de l'action sociale, de l'environnement, de la formation professionnelle, la wilaya et l'Institut national de la formation professionnelle.

.....

8. Notamment dans la réhabilitation du réseau d'irrigation.

## 7.1. L'ANEJ : Un accompagnement de micro-projets en concertation avec les institutions

L'Association nationale des échanges entre jeunes (ANEJ) a été créée en 1990 dans le sillage des réformes politiques. Elle est basée à Alger et fédère des bureaux locaux qui lui sont affiliés dans 15 wilayas et qui ont un statut d'association locale autonome et sont en général financées par les communes et les directions de la jeunesse et des sports. Les 15 présidents de bureaux sont étudiants et bénévoles. À l'origine l'association organise des chantiers de volontariat, de réalisations publiques dans des communes, mais aussi de chantiers de formation à la préservation du bien public qui regroupent des jeunes de dix à vingt ans et offre des loisirs à des jeunes sans ressources.

L'association met en œuvre des mécanismes d'accompagnement et de soutien à la création d'entreprise. Si elle a débuté par l'accompagnement de jeunes dans des programmes publics comme l'ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, micro-entreprises) elle participe aujourd'hui à travers ses différents structures de wilaya, au soutien et au suivi de projets financés par l'Agence nationale de gestion du micro-crédit, l'ANGEM par le biais de conventions. L'association a ainsi lancé deux projets « **Idmaj** » et « **Bab el Amel** » pour l'**employabilité et l'entrepreneuriat** : la formation concernera à terme de **400 jeunes** pour l'acquisition de « compétences comportementales », ainsi que de formateurs et des accompagnateurs dans quatre wilayas pilotes. Les candidats sont accompagnés tout au long de leur parcours : élaboration du business-plan, étude technico-économique, accompagnement administratif pour la constitution du dossier.

UN TRAVAIL D'APPUI  
AUX MÉCANISMES  
PUBLICS D'INSERTION

L'ANEJ a formé **huit accompagnateurs**, des diplômés de l'université qui sont rémunérés sur le projet, et cherche actuellement des financements pour élargir son dispositif à d'autres wilayas et pérenniser la démarche. Les retours des pouvoirs publics sont favorables : les institutions sont en demande de formation et d'encadrement et en général les accompagnateurs des dispositifs publics peinent à offrir de services personnalisés sur la durée. L'ANGEM, l'agence de micro-crédit a émis le vœu d'intégrer l'ANEJ, qui a un statut d'observateur au sein de leur commission paritaire, à son processus de sélection et d'accompagnement.

.....

**FOCUS :** À Alger, le **CIARA** est une structure plus confidentielle qui aide les jeunes, diplômés ou non, à s'insérer sur le marché du travail grâce à l'acquisition de méthodes et d'outils pour l'employabilité, un peu à l'image de l'ANEJ, mais avec des formations courtes, théoriques et pratiques. Le centre oriente les jeunes et les aide à déterminer leur domaine de compétence et assure des stages pratiques en direction de deux grandes filières : pour les ingénieurs automatismes et pour les diplômés en économie, gestion et finances. Ce dispositif permet de venir en soutien à leur formation académique et d'acquérir des techniques de recherche d'emploi. Le centre comprend 15 salles de cours, des salles informatiques, un laboratoire d'électronique et un atelier. Il est animé par des formateurs spécialisés mais aussi des intervenants issus du milieu de l'entreprise.

.....



## 7.2. AREA-ED, Programme d'appui aux organisations paysannes : 15 ans de formation pour l'employabilité

Un des programmes phares de l'Association de réflexion, d'échanges et d'action pour l'environnement et le développement (AREA-ED) (voir p. 13) consiste à former des agriculteurs dans divers domaines à travers un « Projet d'appui aux organisations paysannes algériennes », le PAOPA qui existe depuis une quinzaine d'années et favorise l'employabilité : l'évolution des compétences des personnes en activité en lien avec l'évolution des métiers et donc un programme centré sur les compétences plutôt que sur les diplômes. L'objectif est de renforcer les compétences des bénéficiaires, les initier à de nouvelles techniques et améliorer leur approche, avec des stages sur les plans techniques et organisationnels.

Actuellement, l'association travaille avec un groupe informel de céréaliculture à l'est, à Sétif, et l'Association des apiculteurs de Blida au centre. Les deux groupes bénéficient de voyages d'échanges et de cours théoriques avec une expérimentation sur le terrain. Cette formation, qui n'existe pas par ailleurs — en général les centres de formation apportent une formation théorique — a suscité l'adhésion des institutions locales. Le projet a été précédé par une phase d'identification des bénéficiaires et des besoins, avec une étude complète de chaque filière. Un travail participatif avec un plan d'action flexible qui est ajusté en fonction des résultats et des ateliers d'évaluation auxquels participent les bénéficiaires mais aussi les parties prenantes du projet (Union nationale des paysans, chambres d'agriculture, etc.)

UNE FORMATION  
CONTINUE EN LIEN AVEC  
L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS  
DE L'AGRICULTURE

## 7.3. El Ghaith, des actions solidaires et citoyennes en milieu rural

L'association El Ghaith de Bordj Bou Arreridj a été créée en 1998 avec des moyens modestes pour contribuer à l'éradication de la pauvreté et lutter contre l'exclusion des populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants issus de zones rurales. En près de quinze ans, cette organisation classique de solidarité a lancé une dizaine de projets dans des communes déshéritées de la région et s'est imposée comme **un acteur du développement local** de la wilaya.

L'un des ses premiers projets a consisté à monter un atelier de confection pour femmes veuves ou divorcées, dans des communes où les seuls revenus sont souvent tirés de la culture de figuiers et d'oliviers. Ce projet en a entraîné d'autres, comme la création de **3 crèches en milieu rural** — principalement pour les bénéficiaires de l'atelier — et destinées à développer un enseignement préscolaire auprès d'enfants défavorisés ou handicapés, et souvent éloignés de l'espace public. Dans la wilaya, il n'existe qu'un seul établissement d'enseignement pré-scolaire mais il est destiné aux enfants d'employés de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS).

El Ghaith a également créé une école de soutien scolaire et un centre d'animation, l'un de ses projets phares. Ce centre dédié à **la promotion de la citoyenneté à travers les loisirs** a été mis en place à partir d'une petite **enquête informelle au sein des écoles réalisée par des inspecteurs de l'enseignement** qui sont membres de l'association. L'idée étant de sortir des programmes classiques et théoriques d'animation pour enseigner la citoyenneté et le civisme à travers des activités ludiques, sportives ou culturelles mais aussi des excursions : visites de stations d'épuration, de barrages, de forêts. Selon les premières évaluations du projet pilote, il apparaît que les résultats scolaires des enfants qui fréquentent le centre — ils sont **550 âgés de 10 à 16 ans** — ont tendance à s'améliorer. Aujourd'hui l'association cherche des financements pour pérenniser les activités du centre, qui a été lancé avec l'appui du programme Jousour. Elle projette de participer au Programme de développement communautaire, Dev-com, géré par l'Agence de développement social (ADS, voir p. 13).

**Et c'est là le point fort de l'association : depuis sa création elle travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État**, comme l'explique son président, Smaïl Izeroukene : *« C'est notre stratégie, il y a toujours eu cette méfiance réciproque, alors nous impliquons les pouvoirs publics dès le début du projet, et nous discutons des niveaux d'intervention, c'est un partenariat. »* Et parmi les 25 membres actifs d'El Ghaith ont trouvé des enseignants, des professions libérales mais aussi des animateurs et des cadres de la direction de la jeunesse ou de la culture, qui participent à l'animation du centre.

**Un programme de l'association a soulevé l'intérêt du ministère de la solidarité** : des « micro crédits en animaux » lancé avec l'appui du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM) et une ong française, « Élevage sans frontières ». Il s'agit de **renforcer les capacités sociales et économiques des femmes par la mise en place d'élevages de chèvres alpines**. *Ces derniers permettront de diversifier l'alimentation des familles et généreront de nouveaux revenus grâce à la commercialisation des produits d'élevage (lait et fromages, viande et cuir) et favoriser ainsi l'intégration des femmes dans leur région.* » Ce projet couvre 4 communes défavorisées du nord de la wilaya, un territoire à vocation pastorale. Il bénéficie pour l'instant à 35 femmes, qui ont reçu 3 caprins en gestation et une formation technique en élevage, avec un suivi sanitaire. Formation technique en élevage. Les chèvres devront être rendues à l'association dès qu'elle auront mis bas. Les animaux femelles seront ensuite prêtées à d'autres bénéficiaires et les mâles — c'est une race peu présente en Algérie — seront vendus sur Internet à des éleveurs.

Pour lancer le projet, l'association s'est appuyée sur **des enquêtes sociales des cellules de proximité de l'Agence de développement social**, l'ADS, mais cette agence publique n'a pas les moyens de soutenir financièrement l'association en raison d'une forte centralisation de la décision, comme le détaille Smaïl Izeroukene : *« Les procédures sont compliquées, et très longues, c'est décourageant. L'ADS a une antenne régionale à Bejaïa qui couvre les wilays limitrophes : Sétif, Bordj et Jijel. Et tous les projets doivent impérativement passer par cette antenne avant de remonter à la direction générale à Alger, et ça prend souvent de longs mois. »*



# IV.

## CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

Mouvement associatif, un impact freiné  
par des politiques publiques contraignantes



## UNE FONCTION D'INNOVATION SOCIALE

On le voit à travers ces projets et ces actions, des associations très diverses ont investi une multitude de secteurs qui ne sont pas suffisamment pris en charge par les pouvoirs publics. Et alors que les problèmes des disparités ne sont pas résolus à travers le pays et que l'offre de consommation des biens se fait d'une manière très inégalitaire, les services déconcentrés de l'État délèguent aux associations de nombreux domaines du secteur social. Les associations en retour **expérimentent des stratégies d'intervention** et apportent des réponses nouvelles ainsi qu'une offre de services de qualité, en faisant en général appel à leurs compétences propres ainsi qu'à un encadrement de qualité formé de professionnels bénévoles.

Cette enquête montre également qu'il existe un faisceau d'organisations de la société civile qui mettent en place **des pratiques et des approches novatrices** dans leurs domaines d'intervention, que ce soit à l'échelle locale ou nationale. Certaines — lorsque leur travail est pris en compte — participent à **l'élaboration ou à la construction des politiques publiques et locales**, avec **la conceptualisation de modèles innovants**. Elles interviennent de manière efficiente dans des domaines sociaux qui connaissent, pour des raisons diverses, un fort désengagement de l'État ces vingt dernières années. **Ces OSC apportent donc un contrechamp à l'action publique en montrant qu'il est possible de « travailler autrement » dans des domaines comme les droits humains, la médiation, l'environnement, l'exclusion sociale, l'insertion socioéconomique, l'éducation, l'emploi, la santé, les loisirs et la culture, qui touchent aux préoccupations premières de la famille.**

Il existe par exemple de nombreux projets associatifs pour **l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap** ou **l'éducation des enfants en situation de handicap**, à l'image de ceux portés par la **Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH)** et de son réseau et qui touchent **plusieurs milliers de bénéficiaires** à travers le territoire. Et les projets étudiés au cours de cette enquête montrent que les associations qui travaillent sur **la thématique de la santé sont particulièrement actives et nombreuses** : elles investissent tous les domaines pour lesquelles **les réponses publiques sont faibles, inexistantes ou mal ciblées**. **Elles apportent un savoir-faire et une technicité dans leurs domaines respectifs et travaillent au renforcement des capacités d'acteurs publics ou d'associations paires.**

Et **ce renforcement concerne également des professionnels**, comme le montrent les expériences de l'association Graine de paix (formation à la médiation en direction de professionnels et de travailleurs sociaux) ou

encore l'association Tej pour la santé à Guemar qui a formé des médecins et des psychologues au dépistage de maladies rares en milieu scolaire — un travail dont s'inspire la Direction de la santé de la wilaya, quand la première promotion de pédopsychiatres n'a vu le jour en Algérie qu'en 2004 (voir p. 18.) **Le cas de l'association Wafa des parents d'enfants autistes à Constantine qui a réussi à monter** un réseau de professionnels de la santé et de parents bénévoles au sein de centres spécialisés est emblématique : ce travail entamé il y a dix ans a débouché sur **la création d'associations locales qui sont en passe de couvrir la wilaya face à l'absence de centres et de services spécialisés.**

Ces **carences et ces insuffisances structurelles** sont analysées dans un rapport national réalisé par l'UNICEF Algérie<sup>1</sup> qui montre que dans d'autres domaines que celui du handicap, il subsiste des problèmes importants dans **le ciblage des politiques publiques**. Le travail réalisé par l'association **El Ghaith de Bord Bou Arreridj** (qui est une des quinze wilayas dont les taux moyens d'abandon de scolarité dans le Primaire) est à cet effet remarquable. Alors qu'en aval **l'enseignement pré-scolaire** n'est pas obligatoire, l'association développe cet enseignement auprès **d'enfants défavorisés en milieu rural** avec des moyens limités et des résultats encourageants : **une meilleure réussite à l'école...** Et quand il n'existe pas de **mécanismes de suivi et de réintégration d'enfants ayant quitté prématurément l'école**, et que l'enseignement technique et professionnel est considéré comme un « **parcours d'échec que comme une voie de réussite** », des associations comme l'Étoile culturelle d'Akbou, Santé Sidi El Houari à Oran ou Cinéma et mémoire à Bejaïa pallient à ces faiblesses en animant une « école de la deuxième chance », une « école de métiers traditionnels » ou une formation aux métiers de l'image qui réalisent des résultats probants en termes d'intégration et d'insertion professionnelle.

Une analyse de l'évolution du chômage des jeunes et des adultes sur une longue période élaborée par le Centre de recherche en économie appliquée (CREAD, Alger) montre que **l'impact des politiques d'emploi destinées aux jeunes n'a pas eu un effet suffisamment important** pour diminuer significativement le chômage des jeunes, mais surtout que **ces mécanismes ont induit une précarisation de l'emploi ces dix dernières années**<sup>2</sup>. Les analyses du marché du travail montrent par exemple qu'il existe également des problèmes de ciblage dans les politiques de l'emploi et que les personnes vivant dans les régions rurales trouvent plus de difficultés pour l'insertion sur le marché du travail. Dans ce domaine, l'association FARD mène des actions d'insertion de femmes en situation vulnérable avec une démarche qui ne soit pas une structuration de la précarité, quand l'association El Ghaith travaille sur **des actions pérennes en milieu rural** avec des activités génératrices de revenus (AGR) qui garantissent une autonomie certaine aux bénéficiaires. L'ANEJ, **accompagne** elle des porteurs de projets au sein du dispositif de micro-crédits de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit, (ANGEM voir p. 30) et participe à la commission paritaire de l'agence.

Dans un autre registre, des associations participent au renforcement de **l'offre éducative** et de **loisirs pour les jeunes** mais aussi à l'animation, la gestion ou la redynamisation **d'équipements socioculturels** (Graine de paix, Bel horizon, Santé sidi El Houari, Étoile culturelle d'Akbou, AAJ Idles, Sos Culture Bab El Oued, Le petit lecteur, Tej pour la santé, Cinéma et mémoire...) Leur ancrage dans la société, leur rôle « d'associations de service social » s'accompagne d'un travail de fond sur **la citoyenneté et l'utilité sociale**, avec une intégration des questions de genre au sein de programmes innovants et l'émergence du travail de médiation (Graine de paix) et d'intermédiation (Bel Horizon) dans des quartiers difficiles ou défavorisés où les services sociaux ont du mal à assurer une cohésion sociale, notamment face à de nouvelles formes de revendications violentes.

1. Rapport national sur les enfants non scolarisés, Unicef 2014. Disponible en ligne : [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/150410\\_Algeria\\_report\\_French.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/150410_Algeria_report_French.pdf)

2. Moundir Lassassi, maître de recherche au CREAD. In *El Watan*, 19 janvier 2015.

## L'IDENTIFICATION ET LA RÉPONSE À DES BESOINS SOCIAUX

Les associations jouent également un rôle prépondérant pour **l'identification et la réponse à des besoins sociaux émergents, et participent à la production de biens et services à moindre coût grâce à la contribution bénévole comme dans le cas exemplaire** du village d'Iguersafen (voir p. 12 et 24) : le comité de village gère **les projets de développement dans différents domaines** (adduction et gestion de l'eau, gestion des déchets solides, travaux publics, aide aux personnes en difficulté, réhabilitation du patrimoine, etc.) Ces actions répondent donc depuis plus de dix ans **aux besoins de la population qui ne sont pas satisfaits par les pouvoirs publics et pallie à la plupart des défaillances de la commune**. Le comité a ainsi impulsé la création de deux associations, **Alma culture** (animation et intermédiation) et **Alma Vert** (environnement) qu'il finance sur les fonds du village pour pallier aux ressources budgétaires limitées de l'APC (les subventions oscillent entre 20 et 50 000 DA par association entre 2013 et 2014).

À Bordj Bou Arreridj, l'association El Ghaith, qui travaille en étroite collaboration avec les services sociaux soutient elle un réseau d'associations locales à travers un projet financé par l'Union européenne. Par le biais de « financements en cascade » elle a appuyé sept projets de développement dans la région pour un total de 12 millions de DA et dans des domaines divers : environnement, culture pour enfants, apiculture, élevage. Ces projets sont accompagnés de **formations pour les bénéficiaires, mais aussi en direction de structures publiques comme les directions du service agricole ou de la conservation des forêts**, etc.

La contribution bénévole, même si elle est difficilement mesurable pour l'ensemble des associations, est souvent le moteur du mouvement associatif. En France, on estime par exemple qu'**un euro de financement public générerait trois euros de budget associatif** notamment grâce à la participation bénévole. L'exemple du programme concerté pluri-acteurs Algérie (PCPA Joussour) qui œuvre dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et rassemble près de 150 membres des deux rives de la méditerranée donne un éclairage sur l'apport du bénévolat au sein d'associations de tailles diverses. Sur un budget global de près de 300 millions de DA pour la période 2013-2015, **la valorisation du bénévolat pour l'ensemble des projets financés** est évaluée à près de 9% — près de **30 millions de DA** — soit l'équivalent des subventions publiques accordés annuellement aux associations pour la wilaya d'Oran, la seconde ville du pays.

Cette valorisation, limitée à 10%, se fait sur une base de 40 000 DA par mois pour chaque bénévole, et des forfaits journaliers de 4 000 DA pour des expertises de courte durée. À titre d'exemple, l'Étoile culturelle d'Akbou, revendiquée par exemple près de 500 bénévoles, elle travaille en effet en réseau avec de nombreuses associations locales dans **une dynamique de partenariat avec les services publics**. Avec une moyenne d'une heure de bénévolat par an valorisée à hauteur de 4 000 DA, l'apport serait de 2 000 000 DA par an, **soit 10% de son budget, alors que les subventions publiques atteignent difficilement les 6 à 7% du budget global de l'association**.

Les OSC algériennes qui interviennent avec efficacité dans ces domaines délaissés par l'État connaissent donc **un début de reconnaissance**, notamment lorsque des passerelles sont créées avec les pouvoirs publics dans **une dynamique de complémentarité**. Mais ici encore il existe **des disparités** et les mécanismes institutionnels en direction des associations peuvent être extrêmement différenciés selon les territoires et les contextes ; les connaissances, le lien relationnel qui s'établit entre les représentants des pouvoirs publics et ceux du monde associatif est parfois déterminant, voire plus décisif que les mécanismes qui sont mis en place de façon parfois informelle faute d'encadrement. Les personnels des services déconcentrés de l'État ne sont pas suffisamment formés et sont parfois en situation de vulnérabilité.

## UN DÉBUT D'ENTRÉE EN ÉCONOMIE

La **structure des projets associatifs** montre une montée en cadence des **OSC professionnelles** et/ou ayant des activités innovantes ou émergentes et à forte valeur ajoutée (santé, agriculture, développement durable, énergies propres, éducation, formation et insertion socioprofessionnelle, médiation, conseil, etc.) Le recours au **salariat** apparu timidement au début des années 2000 s'est généralisé à de nombreuses associations aguerries — même si le phénomène reste limité — et s'est également étendu à des structures plus modestes avec notamment des passerelles en construction avec les acteurs institutionnels et les mécanismes d'aide à l'emploi qui restent fortement limités en direction des associations.

Si l'entrée en économie des associations est encore embryonnaire, **la valeur ajoutée socio-économique et le rôle social** des associations est au cœur de leurs actions: la création d'emplois, l'insertion sociale, le développement local et rural, la structuration de relations sociales, l'amélioration du niveau de vie des populations vulnérables, etc. Ce début **«d'entrée en économie»** des associations algériennes — même si elle est difficile à quantifier faute de données officielles — **reste encore faible** pour diverses raisons: **nombre réduit d'associations efficaces, faiblesse des budgets de subventions publiques, financement des projets innovants exclusivement par des bailleurs de fonds étrangers, nombre de salariés réduit**, etc.

Ainsi on connaît encore mal le volume et la taille de l'emploi associatif et la contribution du bénévolat en Algérie, mais à titre d'exemple, sur plus de **60 associations enquêtées**, seules **11 organisations** — qui sont parmi les plus actives et les plus visibles — **emploient plus de 10 salariés** (Réseau Nada, Association Wafa pour les enfants autistes, Santé Sidi El Houari, Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH), Association nationale d'échanges entre jeunes (ANEJ), TEJ pour la santé, Étoile culturelle d'Akbou Association d'activités de jeunes, AAJ Idles, SARP et El Ghaith) Et parmi ces associations, au moins 4 d'entre elles financent une partie de ces emplois à travers les dispositifs publics d'insertion quand les autres s'appuient sur des **projets**, forcément limités dans le temps en termes de financements, et soutenus en général par des bailleurs de fonds étrangers.

## DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES MOINS NOMBREUSES

**Les associations employeuses sont donc moins nombreuses et sont pour l'essentiel actives dans les secteurs de la formation, de l'éducation, de l'insertion, du médico-social et de l'animation socioculturelle.** Le rôle des associations dans le renforcement de la cohésion sociale, dans l'animation des territoires, le soutien aux personnes vulnérables, à la décision démocratique, **prime donc sur leur rôle économique.** Et si le **bénévolat actif** est au cœur des actions de la société civile, il montre également une faiblesse d'organisation en raison d'un manque de **professionnels salariés** et donc de personnel qualifié qui permette une **gestion rigoureuse** et une **gouvernance de qualité.**

En matière de salariat soutenu par les mécanismes publics d'insertion, et selon les chiffres les plus récents, en 2010 et 2011 **les associations algériennes ont bénéficié de moins de 2% des emplois créés dans le cadre du dispositif public d'aide à l'insertion professionnelle, DAIP** (1 281 et 1 659 postes sur près de 90 000 salaires financés par an, ONS 2012<sup>3</sup>). Les chiffres pour 2012 à 2015 n'étant pas disponibles pour les associations, on peut penser **dans le meilleur des cas** qu'ils ont évolué au prorata des chiffres bruts du dispositif pour 2014, pour atteindre entre **3 et 4 %** de postes créés en faveur des associations. Soit entre **4 à 8 000 emplois** au mieux pour une totalité de 200 000 postes créés par les dispositifs d'insertion (DAIP et contrats de travail aidés), ce qui représenterait une fourchette de **2 à 5 postes d'emplois mis à**

3. [http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC\\_R\\_2011\\_ED\\_2012\\_-\\_Francais.pdf](http://www.ons.dz/IMG/pdf/AQC_R_2011_ED_2012_-_Francais.pdf)



**disposition pour chacune des 1541 communes.** À titre d'exemple, pour la wilaya de Tizi-Ouzou, l'une des rares qui dispose de chiffres mis à jour (2014<sup>4</sup>), sur les **316** associations à caractère social agréées, seules **63** associations « activaient régulièrement » en partenariat avec les services de la Direction de l'action sociale et de la solidarité. Et 61 d'entre elles ont bénéficié de **122 postes** en « pré-emploi », soit **une moyenne de 2 postes par association**, pour une durée en général limitée et un budget annuel de **18 millions de DA** (ce qui représente environ 12 000 DA de salaire mensuel.)

En comparaison, au **Brésil** qui compte 200 millions d'habitants, **les 500 000 ONG enregistrées emploient plus de 2,9 millions de brésiliens**, soit **6,7 % du marché du travail**. En Belgique, **un salarié sur dix** travaille pour le secteur associatif qui est largement **subventionné à travers les programmes de résorption du chômage**. Les quelques 120 000 associations belges contribuaient en 2004 à **5 % du PIB**, avec une valeur ajoutée de 12 milliards d'euros. En France dans le domaine de l'économie sociale (associations, mutuelles, fondations et coopératives) 200 000 établissements emploient 2.1 millions de salariés soit **10 % de l'ensemble des salariés** et **1,8 millions** de personnes exercent une activité salariée dans les associations.

Or si les associations algériennes bénéficient faiblement des mécanismes d'insertion, elle participent fortement à **l'employabilité des primo-demandeurs d'emploi** dans le cadre des contrats d'insertion (CID, CIP et CFI<sup>5</sup>) avec un travail de renforcement des capacités et de **formation continue** dans de nombreux domaines (la santé mentale, l'environnement, l'urbanisme, la médiation et l'intermédiation, l'animation socioculturelle locale, etc.) pour lesquels **l'offre publique est encore faible ou inexistante**.

Une analyse de l'évolution du chômage des jeunes et des adultes sur une longue période élaborée par le Centre de recherche en économie appliquée (CREAD, Alger) montre que **l'impact des politiques d'emploi destinées aux jeunes n'a pas eu un effet suffisamment important** pour diminuer significativement le chômage des jeunes, mais surtout que **ces mécanismes ont induit une précarisation de l'emploi ces dix dernières années**<sup>6</sup>. Les analyses du marché du travail montrent par exemple qu'il existe également des problèmes de ciblage dans les politiques de l'emploi et que les personnes vivant dans les régions rurales trouvent plus de difficultés pour l'insertion sur le marché du travail. Dans ce domaine, l'association FARD mène des actions d'insertion de femmes en situation vulnérable avec une démarche qui ne soit pas une structuration de la précarité, quand l'association El Ghaith travaille sur des **actions pérennes en milieu rural** avec des activités génératrices de revenus (AGR) qui garantissent une autonomie certaine aux bénéficiaires. L'ANEJ, **accompagne** elle des porteurs de projets au sein du dispositif de micro-crédits de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit, (ANGEM voir p. 30) et participe à la commission paritaire de l'agence.

4. <http://www.tiziouzou-dz.com/action-sociale-mouvement-associatif.htm>

5. Dans le cadre du contrat d'insertion des diplômés (CID) une rémunération mensuelle de 15 000 DA est versée par l'État aux diplômés de l'enseignement supérieur et 10 000 DA pour les techniciens supérieurs. Dans le cadre du contrat d'insertion professionnelle CIP, une rémunération mensuelle de 8 000 DA et dans le cadre du Contrat formation-insertion (CFI) une rémunération mensuelle de 12 000 DA.

6. Moundir Lassassi, maître de recherche au CREAD. In *El Watan*, 19 janvier 2015.



## FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE L'UTILITÉ SOCIALE ET PUBLIQUE DES ASSOCIATIONS

**1.1.** Il existe un décalage entre la réalité associative et l'exécution des politiques publiques. Celles-ci doivent évoluer en fonction de leur évolution dans le réel afin de faciliter leur action en reconnaissant leur utilité sociale, leur rôle de « moteur de développement », de mobilisation de compétences, d'expertise et de bonnes volontés. La politique de développement des objectifs sociaux doit tenir compte des actions complémentaires mises en oeuvre par les OSC émergentes. Dans ce cadre, la création d'un espace de dialogue formalisé, institutionnalisé et concerté peut œuvrer à renforcer le mouvement associatif dans ses actions. Les services déconcentrés de l'État doivent être renforcés en termes d'encadrement et de procédures et formés à l'approche et la gestion de projets. **Des ressources humaines et financières doivent être mobilisées en faveur d'un travail concerté avec les OSC.**

**1.2. Une stratégie d'information et de communication permanente sur les OSC et les services déconcentrés de l'Etat doit être mise en place :** elle doit soutenir les efforts relationnels, donner une visibilité à la réglementation, aux procédures, aux possibilités de financements et de partenariat. Cette stratégie doit s'appuyer et favoriser les possibilités de **dématérialisation des procédures et des appels d'offres** en direction des OSC sur Internet, des facilités techniques que peu d'institutions publiques utilisent. Cette amélioration de procédures doit inclure un système d'appels d'offres pour les marchés publics en direction des OSC pour appuyer leur **rôle dans la sphère économique.**

**1.3.** Les OSC doivent avoir un accès prioritaire et réglementé **aux mécanismes publics d'aide à l'emploi et à l'insertion** et favoriser ainsi l'employabilité des jeunes: leur formation, le renforcement de leurs compétences et leur insertion socioprofessionnelle. Les notions **d'utilité publique et d'intérêt général** doivent s'appliquer au niveau local et national selon des mécanismes simplifiés, et doivent être élargies à des **projets associatifs** ou des **prestations de services sociaux** pour en assurer l'efficacité et la durabilité. Enfin la création de **centres associatifs avec des moyens mutualisés** doivent être encouragés et ouvrir à des soutiens financiers, économiques et logistiques. Le travail inter-associatif doit être soutenu dans le cadre des programmes de développement local. Les projets pilotes montés dans le domaine (comme dans le cas de « Graine de paix », de « l'Étoile culturelle d'Akbou » ou du regroupement des associations de Beni Abbes, de collectifs comme celui de Daksi à Constantine) doivent être soutenus et modélisés, pour en assurer la durabilité et la reproductibilité.

**1.4.** Les conditions d'éligibilité aux subventions doivent être clarifiées, et les pouvoirs publics doivent revoir leurs **modes d'attribution avec une priorité aux associations qui remplissent une mission d'utilité publique**. Les mécanismes et les volumes de financements et de subventions des associations doivent être améliorés au sein des communes et des wilayas. Ces aides doivent obéir à un cahier des charges précis établi sur la base de projets, de conventions, en lieu et place des « contrats-programmes »<sup>1</sup> souvent informels en vigueur. En outre **Les financements des OSC par des bailleurs de fonds étrangers** qui soutiennent des projets d'utilité publique ne devraient en aucun cas être entravés par des contrôles abusifs et/ou démarches contraignantes. Les pouvoirs publics devraient soutenir ces projets en créant des mécanismes et des **procédures simplifiées de co-financement**.

**1.5.** Par ailleurs la mise en application des articles du **Code des collectivités territoriales**<sup>2</sup>, adopté en 2012, et qui encouragent une « **démocratie participative locale** » doit être soutenue et renforcée. L'accès des associations aux subventions des différents services déconcentrés de l'État devrait être décloisonné pour leur permettre d'accéder à différents chapitres de financements. Ces ressources financières doivent être mises à disposition des associations au niveau local et national en toute transparence et doivent être accompagnés de mécanismes de recours, d'évaluation et de « redevabilité ». La décentralisation des pouvoirs de décision dans le développement local permettrait d'éviter le recours à des projets « top-down » et de soutenir la pleine participation des acteurs locaux.

**1.6.** Les modalités de création d'associations doivent être simplifiées avec un retour au système de « **simple déclaration** » au lieu de la délivrance d'un agrément qui ouvre la voie à des pratiques arbitraires et abusives. Un récépissé de dépôt doit être systématiquement délivré aux OSC qui déposent un dossier de constitution auprès des autorités compétentes. Les services déconcentrés de l'État (directions de la Jeunesse, des sports, de l'action sociale et solidaire, de la culture etc. etc.) comme le bureau des associations au sein du ministère de l'Intérieur ne devraient en aucun cas interférer dans le fonctionnement des associations, limiter le droit d'association, ou être habilités à émettre des avis arbitraires lors de la demande de constitution. Les décisions de suspension devraient en tout état de cause être du seul ressort de la justice. Les modalités de création d'association doivent être facilitées, notamment au niveau local, et les services déconcentrés de l'État doivent mettre fin au cloisonnement des domaines d'interventions de celles-ci. Les modalités de suspension des associations doivent être revues, et les pouvoirs publics doivent mettre fin aux enquêtes administratives et policières non prévues par la loi.

1. Réglementés par l'article 35 de la nouvelle loi sur les associations : « *L'octroi de subventions publiques pour toute association est subordonné à la conclusion d'un contrat programme en adéquation avec les objectifs poursuivis par l'association, et conforme avec les clauses d'intérêt général. Les subventions de l'État ou des collectivités locales ne sont accordées qu'après présentation de l'état, des dépenses des subventions précédemment accordées, Lequel doit traduire la conformité des dépenses pour lesquelles ces subventions ont été affectées.* »

2. Voir <http://www.joradp.dz/hft/codes.htm>, articles(art. 13, 14, 97, 98).



ANNEXES



## LISTE DES ENTRETIENS, ASSOCIATIONS ET PERSONNES RESSOURCES

1. Eveline Chevalier (*CISP*)
2. Messaoud Babadji, Enseignant (Université d'Oran) juriste, membre de la *Coordination nationale pour le changement et la démocratie* (CNCD)
3. Hassan Reamaoun, Directeur de recherche, *Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle* (CRASC)
4. Mohamed Nait Hammoud, chef de projet, *Centre de ressources des organisations de la société civile* (CROSC)
5. Souraya Akkouche, ancienne coordinatrice, *PCPA, CROSC*
6. Mohamed Hammouda, coordinateur *CROSC*
7. Ferial Selhab, coordinatrice *PCPA Jousour*
8. Mohamed Samai, *Association futur pour le développement*, Batna
9. Djamel Chemirou, *Tudert*, Chellatta
10. Djamila Hamitou, *Petit lecteur*, Oran
11. Mohamed Aït Amraoui, *La voix d'Apulée*, Bejaïa
12. Ismahane Khelifi, association *Bel Horizon*, Oran
13. Yahia Benlakhdar, sociologue et consultant
14. Fatma Boufenik, *Femmes algériennes revendiquant leurs droits* (FARD)
15. Zoubida Kouti, Association *Le Petit lecteur*
16. Kouider Metaier, Association *Bel horizon*
17. Saïd Zammouche, Association culturelle *Numidia*
18. Kheira Tayeb Tahraoui, Association *Graine de paix*
19. Nadira Benketira, Association *Graine de paix*
20. Kamel Bereksi, Association *Santé Sidi el Houari*
21. El-Hadj Missoum, Association *d'aide aux enfants cancéreux*
22. Chougrani Serrir Boualem, Association *Chougrani pour l'action sociale et culturelle*
23. Akli Ouamara, Association culturelle *Numidia*
24. Mustapaha Lahici, Coordinateur de projet, *Chougrani Aproasch*
25. Brahim Hadj Slimane, journaliste
26. Abdelkader Telmani, Association *Ouarouroute Solidarité* (Bechar)
27. Djamel Hamlili, Association *Ouarouroute Solidarité* (Bechar)
28. Nazim Salhi, Association *pour la culture et le développement communautaire* (ACDC)
29. Samila Amirouche Salhi, Association *pour la culture et le développement communautaire* (ACDC), présidente
30. Mohamed Bakarim, Association *Ouled el Waba* (Beni Abbes)
31. Merzougui Ayoub, Association *Besma d'aide aux handicapés* (Beni Abbes)
32. Matouk Smaoune, Chef de projet, Association *nationale d'échanges entre les jeunes* (ANEJ)
33. Nadia Aït-Zai, *Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme* (CIDDEF)
34. Nacer Meguenni, *SOS Culture Bab El Oued*
35. Mounir Bencharif, *AREA-ED*, coordinateur
36. Mira chalal, chargée de projets, *AREA-ED*
37. Atika El Mameri, présidente, *FAPH*
38. Hacem Boufekroun, secrétaire général, *FAPH*
39. Karima Yacef, chef de projet, *Handicap International*
40. Abdelghani Bouchemakh, *Tadukli*, Bouira
41. Abderrahmane Arrar, *Réseau Nada*, président
42. Amina Boufenissa, *Réseau Nada*, coordinatrice des projets
43. Sabra Sahili, juriste, coordinatrice des programmes, *Sos disparus*
44. Khalif Yekhllef, chargé de communication, *Sos disparus*
45. Rachid Hamoutene, économiste (CNES, UNEP)
46. Mokhtar Doughmane, APC de Ain Taya.
47. Benayoune Assia, vice présidente de l'association *Santé pour tous*
48. Benelmili Layachi, président de l'Association des parents d'élèves du collège Khaled Ibn El Walid
49. Ahmed Boucheloukh, Association *défi et espoir contre les myopathies*, président, ancien élu
50. Yacine Benchiheub, Association *défi et espoir contre les myopathies*, chargé de projets
51. Lachebi mustapha (Sociologue)
52. Farid Kerboua, Association *Le Flambeau vert* pour l'environnement
53. Badia Boufama, Association *des parents d'enfants en difficulté mentale*
54. Aziz Boudaira, association *El Amel*
55. Mohamed Tebbouche, association *Bariq 21*, président

56. Derai Mustapha, *Association du village de Ben Azzouz*
57. Ouahab Khider, association *Les Amis de Skikda*
58. Smail Izerouken, Association *El Ghaith*, président.
59. Ahmed Benaddoun, *Association de protection de l'environnement de Beni Isguen*, Ghardaïa, coordinateur.
60. Karim Slimani, Association *Tudert*, Chellata
61. Boualem Bacha, *Amazday adlesan Inelmaden*, syndicat d'étudiants
62. M'Barek Abarour, *Association des diabétiques d'Akbou*
63. Arezki Bakhouché, *Association d'activités de jeunes*, Idles et vice-président d'APC
64. Aziz Aït-Slimane, Association *Tudert* (Fethoune, Chellata), Président
65. Habiba Djahnine, *Cinéma et mémoire*, chargée de formation
66. Mme. Bakor, association *Alma vert* (Iguersafen), présidente, membre d'APC

## FOCUS GROUPES

Collectif « Ma cité en mouvement », Constantine  
 Association Santé pour Tous  
 Association de consommateurs El Karama oua El Amel  
 Comité de quartier El Ghad El Mouchrik, Comité de quartier  
 Association des parents d'élèves Khaled Ibn Walid  
 Association le Flambeau vert pour l'environnement  
 Bendahmane Braham, Association Ardh  
 Mehdioui Bilal, association culturelle Asalu  
 Mehdi Karim, comité de cité universitaire, Bejaïa  
 Farid Ahmed, Tajmaat n'Jebba



# BIBLIOGRAPHIE

- DERRAS OMAR, « *Le Phénomène associatif en Algérie* », Alger, Fondation Freidrich Ebert Stiftung, 2007.
- ANDREA LIVERANI, « *Civil society in Algeria, the political functions of associational life* », 2008.
- MALIKA REMAOUN, « *Les Associations féminines pour les droits des femmes* », *Insaniyat* –1999 <http://insaniyat.revues.org/8331>
- R. BABAADJI, « *Le Phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives* » in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, 1989.
- FATMA BOUFENIK, « *L'Intégration du genre dans l'approche de l'économie informelle: Le cas de la production domestique en Algérie* », Université de Tlemcen, 2010.
- HICHEM HACHEROUF, « *Le Mouvement associatif en milieu rural. Le cas de la wilaya de Bejaia* », *Insaniyat*, 2010.
- MOHAMED BRAHIM SALHI, « *Modernisation et retraditionalisation à travers les champs associatif et politique: le cas de la Kabylie* », *Insaniyat*, 1999.
- LOÏC LE PAPE, « *La Coopération incertaine Entrelacs associatifs en Méditerranée* », 2010.
- « *Réformes politiques ou verrouillage supplémentaire de la société civile et du champ politique, Une analyse critique* », REMDH, avril 2012.
- « *Aspects du mouvement associatif* », *La Lettre du CENEAP*, Janvier 2003.
- « *Les Acteurs du développement local durable en Algérie: Comparaison Méditerranéenne* », CRASC - <http://www.crasc-dz.org/rubrique-149.html>
- « *Mouvement associatif et sauvegarde du patrimoine architectural et urbain: Étude comparative de cas en Algérie et en France* », *Courrier du Savoir*, N°09, Mars 2009.
- « *Référentiel des emplois, métiers et compétences des acteurs du développement local en Algérie* », CRASC <http://www.crasc-dz.org/article-890.html>
- B.F. KESSAI, « *Référentiel des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse* », PCPA Joussour, 2010.
- « *Mapping des organisation de la société civile en Algérie* », Fondation pour le futur, 2012.
- E. GOLDSTEIN, « *Algérie, recours à des stratagèmes bureaucratique pour entraver le travail des association* », Human rights Watch, 2014.

PCPA Joussour, Bilans narratifs des activités, 2008-2014.

Ciddef: *Rapport alternatif sur les droits de l'enfant en Algérie, au Comité des droits de l'enfant à Genève*, Juin 2005.

CISP, *Comparaison des lois relatives aux associations*, Ouali Aït Yahia, 2014.

BENAMARA KARIMA, AHMED ZAID MALIKA, *Économie sociale et action sociale territoriale: « Les innovations des associations à caractère social en Kabylie »*, Laboratoire Redyl, Univ. M. Mameri, Tizi-ouzou.

TERRANTI S., « *Besoins et attentes des associations algériennes* », PCPA Joussour, 2012.

« *L'Algérie de demain: Quelle place pour les jeunes?* », CISP, LADDH, 2014.

« *Franchir l'horizon, la réalité associative en Algérie* », Solidaridad Internacional, 2012.

D. BENRAMDANE, H. DJAHNINE, *Associations algériennes, des parcours et des expériences*, PCPA, 2008.

« *Alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leur mise en réalité* », CISP, Anej, 2009.

Certificat des droits de l'Homme: « *Un regard sur les droits humains* », CISP, 2015.

## ARTICLES DE PRESSE

B. DAHAK, « *L'Algérie peut-elle encore éviter le pire scénario?* » in lematin.dz, Janvier 2014.

*Associations: le constat amer de Guidoum* Par : NABILA SAÏDOUN, *Liberté*, 5 décembre 2005.  
[http://www.algeria-watch.org/fr/article/div/associations\\_constat.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/div/associations_constat.htm)

*La Citoyenneté se réinvente en kabylie: Leçon de gouvernance à Iguersafène*, villagekabyile.com

*Elles sont nombreuses à profiter des subventions de l'État. Associations: le constat amer de Guidoum*, N. SAÏDOUN, *Liberté*, 5 décembre 2005.

Abdelatif Rebah, « *Reconquête du marché intérieur: Une cohérence alternative nouvelle est à construire* », *Le Soir d'Algérie*, 15 juin 2014.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	7
<b>PRÉSENTATION</b>	9
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	11
<b>I. ANALYSE DU CONTEXTE POLITIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b>	13
La gestion autoritaire du mouvement associatif : un lourd héritage	15
Un printemps démocratique éphémère	16
Reflux de l'État et résilience des OSC	17
Une nouvelle génération d'associations	18
Une stigmatisation des OSC...	19
... et des associations fonctionnalisées	21
Une reconnaissance en demi-teinte	22
<b>II. ÉTAT DES LIEUX : DES ASSOCIATIONS EN VOIE DE PROFESSIONALISATION</b>	23
Le salariat, une préoccupation émergente	26
Des travailleurs sociaux en situation de vulnérabilité	27
Le développement local, nouveau credo des associations	27
Des grappes associatives, des métiers émergents	28
Une nouvelle forme d'organisation	29
De l'action citoyenne à la gouvernance locale : un vide à remplir	31
Une approche communautaire qui s'appuie sur la solidarité traditionnelle	32
Une approche territoriale	33
Des mécanismes et des procédures à mettre en place	33
Financements publics : un soutien limité	34
La nouvelle loi sur les associations, un handicap pour les OSC	36
Mise en conformité : les associations à caractère religieux en première ligne	37
<b>III. UNE PLUS VALUE CONFIRMÉE POUR LES ASSOCIATIONS.</b>	39
<b>1. SANTÉ ET HANDICAP</b>	41
1.1. Enfants autistes : Une prise en charge par la famille et une dynamique institutionnelle	42
1.2. TEJ pour la santé de Guemar : L'autonomie négociée - par ghania mouffok <sup>1</sup>	43
1.3. La Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) :	
Un travail de longue haleine en faveur de l'inclusion sociale	44
1.4. SARP : Des formations élaborées dans le domaine de la santé mentale	45
1.6. Santé pour tous : Des medecins bénévoles	45

1. Extrait de l'enquête : G.M., « *Organisation de la société civile, entre contraintes et libertés* », El Oued, Ouargla, mars 2015.

2. ÉDUCATION ET CULTURE	45
2.1. Bel Horizon : Une expertise au service du patrimoine	46
2.2. Étoile culturelle d'Akbou : un lycée de la deuxième chance	46
2.3. Graine de paix : La médiation, un métier en devenir	47
3. JEUNESSE ET ANIMATION	48
3.1. Ouargla : Un désir d'implication citoyenne - Par Ghania Mouffok	48
3.2. Cinéma et Mémoire, une pépinière pour les métiers de l'image	49
3.3. SOS Culture Bab El Oued : un acteur culturel de proximité	50
4. ENVIRONNEMENT	51
4.1. Bariq 21 – Un travail d'éducation à la protection de l'environnement	51
4.2. Ma cité en mouvement : Un collectif de quartier pour favoriser le lien social	52
4.3. Iguersafen : Un modèle de gouvernance et de développement local	52
4.4. Ouargla : Changer l'environnement - Par Ghania Mouffok.	53
4.5. L'association de protection de l'environnement de Béni-Isguen : Un centre d'expertise sur l'environnement oasien	53
5. DÉFENSE DES DROITS HUMAINS	54
5.1. LADDH : Un travail pédagogique sur les droits humains	55
5.2. Réseau Nada : un travail en pointe sur les droits de l'enfant	55
5.3. Le CNDDC : une nouvelle génération de militants politiques. Par Ghania Mouffok	57
5.4. SOS Disparus, un travail de fond sur la justice transitionnelle	57
5.5. FARD : Un accompagnement et une aide juridictionnelle bénévoles	58
5.6. Sawt enssa : Une démarche autonome de conscientisation sur le harcèlement	58
6. PATRIMOINE	60
6.1. L'école-chantier de Sidi el Houari, un modèle d'innovation	60
6.2. Ouarourout : Entre patrimoine et développement communautaire	61
7. INSERTION	61
7.1. L'ANEJ : Un accompagnement de micro-projets en concertation avec les institutions	62
7.2. AREA-ED, Programme d'appui aux organisations paysannes : 15 ans de formation pour l'employabilité	63
7.3. El Ghaith, des actions solidaires et citoyennes en milieu rural	63
<b>IV. CONCLUSIONS &amp; RECOMMANDATIONS</b>	65
MOUVEMENT ASSOCIATIF, UN IMPACT FREINÉ PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRAIGNANTES	
1.1. Une fonction d'innovation sociale, des mécanismes publics inadaptés	67
1.2. L'identification et la réponse à des besoins sociaux	69
1.3. Un début d'entrée en économie	70
1.4. Des associations employeuses moins nombreuses	70
FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE L'UTILITÉ SOCIALE ET PUBLIQUE DES ASSOCIATIONS	73
<b>ANNEXES</b>	75
- LISTE DES ENTRETIENS ET DES PERSONNES RESSOURCES	77
- BIBLIOGRAPHIE	79



.....

Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du CISP et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'Union Européenne.

.....





---

# LES ASSOCIATIONS

## DES ACTEURS ÉMERGENTS EN MANQUE DE RECONNAISSANCE EN ALGÉRIE

---

Cette étude est le fruit d'un travail de réflexion entamé en juin 2014 au sein d'une « plate-forme des organisations de la société civile algérienne » autour de l'adoption de la nouvelle loi sur les associations. Ce groupe d'échanges et de travail s'est fixé comme objectif de réfléchir à des solutions pour améliorer les relations entre la société civile et les institutions, et construire un plaidoyer en faveur de la reconnaissance du « rôle des OSC algériennes dans le développement. » Ainsi cette enquête s'est intéressée à un faisceau d'associations qui apportent des services au citoyen. Ces organisations, qui sont souvent dans une démarche de complémentarité de l'action publique, interviennent dans un contexte marqué par une demande sociale qui s'amplifie et un désengagement fort de l'État entamé dans les années 90 dans des pans entiers du service public et des programmes sociaux.

